

Hauts-de-France, Nord
Le Quesnoy
100 avenue Léo-Lagrange

Collège, puis lycée, puis Cité scolaire Eugène-Thomas

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59004491
Date de l'enquête initiale : 2016
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Lycées de la région Nord Pas-de-Calais
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : lycée, collège
Appellation : Cité scolaire Eugène-Thomas
Destinations successives : collège, lycée
Parties constituantes non étudiées : stade, cour, cuisine, cantine, garage, gymnase, immeuble à logements, galerie ouverte, collège, lycée

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2016, 000 EA 01, 130, 140 et 141

Historique

Dès 1659, la municipalité du Quesnoy construit un collège, dont elle assure les coûts d'entretien des bâtiments et une partie de ceux de fonctionnement. Installé dans l'hôtel de Poix, près de la porte de Valenciennes, il compte jusqu'à 300 élèves avant de disparaître pendant la période révolutionnaire. Il renaît en 1816, rue de la Flamengrie (actuelle rue Victor Hugo), toujours financé par la ville, mais n'accueille plus qu'une quarantaine d'élèves. Ce n'est qu'après 1848 que le nombre de ces derniers croît de manière continue pour atteindre environ 200 élèves, entraînant ainsi plusieurs agrandissements et modifications du bâti jusqu'en 1874. Plus rien n'est fait ensuite jusqu'au milieu du 20ème siècle (*Lycée collège Eugène-Thomas, Le Quesnoy - Informations 1984-85*). Les bâtiments, très endommagés pendant la seconde guerre mondiale, sont refaits par tranche (sanitaires, salles de classe, dortoirs...) grâce aux crédits de la reconstruction. Cependant les locaux deviennent vite trop exigus pour accueillir des effectifs scolaires en pleine expansion : le collège compte 198 élèves en 1956, 288 en 1957 et 367 en 1959. Les espaces d'enseignement sont saturés, en mauvais état, et le collège ne peut plus accueillir d'internes alors que beaucoup d'élèves viennent des campagnes environnantes. À partir de 1957, Eugène Thomas (maire du Quesnoy de 1953 à 1969 et ministre ou secrétaire d'État aux PTT de 1945 à 1959) entame des négociations avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour obtenir la création d'un lycée dans sa ville afin d'accueillir des enfants de la 6ème à la terminale. Cette édification s'inscrit dans une politique municipale de construction scolaire dynamique initiée avec les écoles maternelles puis étendue aux écoles primaires, restaurées et agrandies pour celles intra-muros ou construites ex-nihilo pour équiper les nouveaux quartiers à l'extérieur des remparts.

Mais ce projet n'est pas adopté sans mal : "La construction d'un établissement de plus de 800 places ne peut se justifier que dans l'hypothèse où le recrutement pourrait être étendu géographiquement [au delà du Quesnoy]. Contre ce projet, on peut faire valoir le nombre relativement important de collèges dans la région, les nombreux projets de construction dans le Nord et le coût élevé de la construction et de l'entretien d'internats. En faveur de ce projet, il y a la situation exceptionnelle dans cette région de la ville du Quesnoy, près de la forêt de Mormal, et qui est restée très verdoyante à proximité de la région industrielle du "pays noir" (...). La construction d'un collège mixte comportant d'importants internats pourraient permettre de dégager les lycées et collèges surpeuplés de la zone industrielle. D'autre part, la situation privilégiée du Quesnoy permettrait d'offrir aux élèves internes des conditions qu'ils ne sauraient trouver dans les établissements du pays noir" (note interne DESUS, novembre 1957, AN 19771590/24). Cette situation dans un cadre naturel préservé a

quelquefois valu au lycée du Quesnoy d'être appelé "lycée climatique", bien qu'il ne corresponde pas aux écoles et lycées climatiques institués par décret dans l'après-guerre pour scolariser des enfants dont la santé nécessite un séjour dans une région climatique favorable.

La construction d'un nouvel établissement étant acceptée par l'État, le programme est arrêté en octobre 1957 : le lycée doit, à terme, accueillir 500 internes, 180 demi-pensionnaires et 200 externes. Dans ses premières propositions, qui ne seront pas retenues, l'État avait imaginé commencer par installer l'externat dans l'ancien collège puis construire en plusieurs phases un internat de garçons et un gymnase, puis un internat de filles et enfin un externat neuf. Cependant, dès 1958, la dimension du projet est remise en cause : "Les chiffres prévus pour les externes et demi-pensionnaires sont tout à fait raisonnables, mais je suis sceptique quant au chiffre de 500 internes. Je crois savoir qu'il est basé sur l'attrait touristique du Quesnoy. Mais cet attrait n'est qu'un attrait estival, et même en été, dominical. En semaine, la ville reprend les activités et la passivité d'une ville ordinaire de 3 600 habitants. Et les familles préfèrent les grandes villes, où elles sont sûres de trouver des professeurs certifiés. Je crois vain l'espoir de venir recruter dans la région de Denain et jusqu'aux portes de Lille : les habitudes des familles sont difficiles à vaincre : là où a été le père ira le fils. Je constate enfin que le Quesnoy est, pratiquement, au centre d'un cercle de court rayon parsemé d'internats : Cambrai, le Cateau, Landrecies, Avesnes, Maubeuge, Saint Amand les Eaux, Valenciennes. Aucun d'eux n'a l'intention de perdre ses troupes !" (Alamartine, inspecteur du Ministère de l'Éducation Nationale, mars 1958, AN 19771590/24). C'est finalement ce dernier avis qui prévaut pour la conception définitive du programme du lycée, à la fois pour définir la dimension de l'établissement, désormais fixée à 600 élèves dont 200 internes (120 garçons et 80 filles), et accorder la priorité à la construction d'un externat plutôt qu'à celle des internats. En même temps qu'est établi le programme pédagogique, la ville choisit l'emplacement où le lycée sera construit. Il s'agit d'un terrain à l'extérieur des remparts au lieu-dit L'étang-béni, sur une zone de fortification déclassée. L'emplacement est validé par un architecte du ministère en décembre 1957. Ce choix intègre également une réflexion relative à l'expansion urbaine de la ville rendue nécessaire pour absorber l'explosion démographique de l'après-guerre. Ainsi, l'étude d'urbanisation de ce nouveau quartier est réalisée en même temps que les plans du lycées sont étudiés et le projet est pensé en rapport avec le lycée. L'avenue Léo-Lagrange est percée pour permettre l'accès au lycée et le relier à la gare. Elle doit être bordée d'immeubles d'habitation qui accueilleront les familles dont les enfants seront scolarisés dans l'établissement. Les immeubles, dont la volumétrie et les formes rectilignes sont similaires à celles prévues pour le lycée, sont édifiés entre 1959 et 1967, dates concomitantes à celles de la construction du lycée.

Grâce à ses contacts au gouvernement, le maire obtient que Le Quesnoy fasse partie du plan de construction du Ministère de l'Éducation Nationale pour l'année 1959. Le lycée est intégré à une commande groupée du ministère qui inclut trois autres lycées de la région : Marcq en Baroeul, Lambersart et Liévin. Un arrêté du ministère de l'Éducation Nationale du 16 décembre 1958 nomme Pierre Vivien architecte coordonnateur pour l'ensemble de la commande groupée. A ce titre, il a responsabilité de concevoir les plans, depuis l'occupation du terrain jusqu'aux équipements, afin qu'ils répondent au programme pédagogique fixé par le ministère, d'établir les cahiers des charges techniques, et d'assurer le suivi général des chantiers. Marcel Foyer, architecte communal est nommé, sur proposition du maire, architecte d'opération par le ministre de l'Éducation nationale. C'est à lui qu'il revient de suivre au quotidien le travail sur le chantier et de faire des propositions de modification des plans afin de les adapter aux contraintes et spécificités locales. Un arrêté ministériel du 9 mars 1959 approuve le projet de Vivien et fixe le budget de la première tranche à 356 millions d'anciens francs. Les travaux sont financés par l'État sur les terrains cédés par la ville. En avril 1959, l'État désigne les ingénieurs des Travaux Publics de l'État chargés de contrôler les travaux des lycées qu'il finance.

Désormais, le projet se décompose en trois tranches de construction successives, qui devaient s'achever en 1962, pour pouvoir à terme accueillir 900 élèves :

- l'externat (et aménagement de salles temporaires d'internat dans l'ancien collège, financé par la commune) et des logements de fonction,
- la demi-pension et les cuisines pour 600 "rationnaires",
- les internats de filles et de garçons, des installations sportives (un gymnase de 20x40m, trois plateaux d'éducation physique, une piste de course à pied de 333 m et un terrain de sport), une infirmerie, et des logements supplémentaires.

Le projet du lycée est validé par la Délégation permanente de la Commission Supérieure des Monuments Historiques le 26 janvier 1959, sous réserve que les bâtiments soient repoussés de 15 mètres vers le nord de la parcelle pour être éloignés des remparts de la porte de Landrecies. Cette dérogation est accordée par les Monuments Historiques car il s'agit d'un lycée, qu'il doit être construit en urgence et qu'il n'y a pas d'autres terrains disponibles sur la commune. L'architecte d'État, M. Henri Ducoux, indique dans son rapport de décembre 1957 qu' "Il sera nécessaire d'implanter les bâtiments en diagonale par rapport au grand axe du terrain. Mais ceci n'est pas un inconvénient majeur et peut même donner lieu, avec une composition intéressante, à un effet architectural s'harmonisant bien avec l'architecture des immeubles et des remparts du Quesnoy." La ville cède donc à l'État deux hectares de terrain supplémentaire afin de pouvoir modifier l'implantation du lycée. Le comité départemental des Constructions Scolaires approuve le projet lors de sa séance du 30 janvier 1959.

L'étape liminaire est la construction de l'avenue Léo-Lagrange. Ces travaux sont pris en charge par la ville, tout comme la construction d'un égout et l'adduction d'eau potable, qui concernent aussi bien le lycée que les immeubles de l'avenue. Le budget de cette opération se monte à 250 000 nouveaux francs. Ces travaux doivent obligatoirement être financés par les communes si elles veulent bénéficier d'une prise en charge par l'État des coûts de construction du lycée.

La phase 1 : le bâtiment abritant l'externat et l'administration (ancien collège, détruit en 2016) - les logements de fonction

Ils sont achevés en 1959 pour un coût global de l'opération de 392 millions d'anciens francs. Le lycée de 49 classes est nationalisé en 1959, ce qui implique que l'État assure désormais 70% des frais de fonctionnement (totalité des frais de fonctionnement de l'internat et partie du fonctionnement de l'externat, selon les termes du décret d'application de la loi de 1959 portant réforme de l'enseignement public). Il est inauguré le 13 novembre 1960 par Louis Joxe, ministre de l'Éducation Nationale, déporté à Buchenwald en même temps qu'Eugène Thomas, dont il prend le nom en septembre 1979.

La comparaison du programme pédagogique validé en décembre 1957 et du plan des salles étage par étage montre que l'architecte a tenu compte des consignes ministérielles. Le programme prévoit, pour les enseignements généralistes, douze salles de cours de 6ème et 5ème, six pour les 4ème et 3ème, et cinq pour le lycée, chaque salle devant pouvoir accueillir au minimum trente élèves. Le nombre de salles prévues pour les 6ème et 5ème est beaucoup plus important que celui prévu pour les autres niveaux, car l'on considère qu'une classe utilise toujours la même salle de cours alors que les classes supérieures se déplacent d'une salle à l'autre en fonction des disponibilités des espaces et surtout de l'utilisation d'espaces spécialisés comme les amphithéâtres et les salles de Travaux Dirigés de sciences. Pour 300 élèves on compte ainsi dix salles de cours en 6ème-5ème, huit en 4ème-3ème, et cinq en lycées. La surface recommandée pour une salle de classe normale de quarante élèves est de 58 m², mais le programme conseille d'avoir des salles plus petites de 45 et 32 m² pour répondre à certains enseignements spécifiques ou au contraire plus grandes (par exemple pour les permanences). Cette préconisation qui figure dans la circulaire ministérielle de 1952 est mise en œuvre par l'architecte qui propose des salles allant de 35 à 63m² environ, réparties entre les différents étages. Les localisations des salles d'enseignements spécialisés, comme les trois salles d'histoire-géographie et la cartothèque, la salle de musique, les trois salles de dessin (deux pour le dessin d'art et une pour le dessin technique) ou les cinq salles de langue et cinq salles d'étude qui correspondent aux normes pour les lycées de 800 élèves ne sont pas individualisées sur les plans. Les deux permanences, d'environ 100 m² prévues par le programme sont positionnées au rez-de-chaussée, de part et d'autre du préau. Au total, le programme prévoyait 42 salles de cours ; l'étude des plans permet d'en dénombrer 40. Le "quatrième étage partiel destiné à recevoir les salles de dessin et de musique" évoqué dans un document du ministère de janvier 1959 n'a jamais été construit (AN F/21/6625). L'amphithéâtre de physique et celui de chimie, chacun accompagné d'une salle de TD et d'ateliers ou laboratoires, ainsi que les trois salles de sciences naturelles et leurs locaux de collection correspondent aux indications du programme "type III" prévu pour les établissements de 600 à 800 élèves. Au rez-de-chaussée, on trouve les deux bibliothèques des élèves et des professeurs, la salle des professeurs et des ateliers indiqués au programme. Il s'agit d'ateliers bois et fer-électricité pour les garçons et du bloc enseignement ménager pour les filles détaillés sur un plan de 1959 : une cuisine pédagogique, un atelier "repassage" et un atelier "coupe-couture".

Le programme prévoit une surface de cour par élève idéalement de 5 m². Mais les annotations manuscrites sur le programme indiquent que si quatre cours et deux préaux sont souhaitables, il faudra faire "selon les possibilités". Les deux préaux, créés par évidence de la trame, occupent une surface de 230 m². Et, bien qu'on ne compte qu'une seule cour, celle-ci occupe une surface d'un peu moins de 4 000 m², ce qui correspond à l'application des normes.

Il donne aussi des indications sur les locaux administratifs (deux bureaux pour le chef d'établissement, trois pour les surveillants et pour l'intendance mais pas de salle pour la tenue des conseils d'établissement ni de bureau pour un censeur car le poste n'est pas envisagé dans les effectifs), la demi-pension (taille de la cuisine, nombre et taille des salles de restauration pour les garçons, les filles, les professeurs et le personnel), les chambres individuelles pour les surveillants et surveillantes d'internat ainsi que les agents célibataires, ou les logements de fonction (un pour le chef d'établissement, deux pour les surveillants généraux, trois pour les intendants et cinq pour les agents mariés). Les ateliers pour le personnel technique, les équipements sportifs ou la taille des garages à vélo (prévus pour 150 bicyclettes) sont également précisés. Pour les garages pour le personnel et les véhicules de service, seules quatre places sont inscrites dans le programme.

Le devis descriptif fourni par l'architecte (AN 19771499/23) donne des précisions sur le système constructif utilisé pour édifier l'externat : "L'ossature de la superstructure sera en béton armé comprenant les portiques transversaux des planchers hauts de chaque étage, ainsi que les dalles pleines de ces niveaux. (...) Ces dalles auront une épaisseur de 0,35 m et incluront les serpentins de chauffage. (...) Aucune poutre longitudinale en façade ou de refend n'est prévue. L'épaisseur des poteaux intérieurs et des façade sera de 0,164 m. La largeur des traverses des portiques formant soffites en plafond sera de 0,165 m. L'ensemble des portiques devra seul assurer le contreventement du bâtiment. Des trous sont à réserver au coulage des bétons de plancher pour permettre la fixation des murs rideaux (...)." Pour les murs rideaux en panneau d'aluminium, l'architecte précise que : "l'étanchéité à l'air et à l'eau est obtenue par la forme des profilés, sans adjonction de calfeutrement en matières diverses. Les panneaux doivent être revêtus d'une peinture laquée cuite au four", mais aucune précision n'est apportée sur la ou les couleurs à utiliser. Les baies sont "de type coulissant avec une imposte fixe" dans un dormant en aluminium. "Pour les parties en brique des murs pignons [on utilisera] sur toute la hauteur des briques pleines de bonne qualité, de couleur mono-cuisson et disposées en faces vues. Pour les murs de façade dans la hauteur du rez-de-chaussée et les cloisons sur préau [on utilisera] de la brique vernissée. (...) La largeur des joints sera de 0,01 m et en retrait du parement de la même profondeur. (...) L'épaisseur du mur pignon sera de 0,34 cm et de 0,22 cm pour les autres (...)."

La phase 2 : la demi-pension

Au moment de l'ouverture, toutes les salles n'étaient pas occupées et certaines ont servi à l'internat de garçons tandis que les filles étaient logées dans l'ancien collège intra-muros. Dans l'attente de l'achèvement de la nouvelle demi-pension ce bâtiment abrite aussi, jusque fin 1963, la restauration scolaire. Celle-ci devait être initialement inscrite au budget de l'État de 1960 qui finance la totalité des travaux pour 1,3 million de nouveaux francs. Mais un courrier adressé par le maire au directeur de la DESUS en février 1960 indique : "Le dimanche 13 novembre 1960, Monsieur Joxe, alors ministre de l'Éducation, posait la première pierre de la demi-pension. À la date du 1er février 1961, cette première brique se trouve toujours seule. Je ne vous apprend sùrement rien en vous affirmant que cette brique ministérielle et solitaire est devenue, pour la population quercitaine à l'esprit caustique, un charmant sujet de plaisanterie et de mots drôles (...). Je n'arrive pas à croire que l'on ait pu laisser un ministre poser la première pierre d'un bâtiment alors que les crédits pour la construction n'étaient même pas prévus au budget 1960 (...). J'insiste vivement pour que la situation soit régularisée et l'ordre de commencer les travaux donné aux entrepreneurs" (AN 19771590/24). Ce fut fait le 31 mars suivant...

La phase 3 : l'internat (actuel lycée) et le gymnase

À partir de 1961, l'État cherche à revenir sur l'organisation générale du projet en laissant entendre que la réalisation de l'internat dépend de la ville qui peut pour cela continuer à adapter l'ancien collège. Le maire fait de nouveau jouer ses appuis pour faire reconnaître par le nouveau ministre l'obligation morale de mettre en œuvre le projet validé par son prédécesseur. Un programme pédagogique et sa déclinaison architecturale pour la dernière tranche, conforme au projet initial, est enfin validé en 1965 par la section spéciale des Bâtiments d'Enseignement du Conseil Général des Bâtiments de France. Le plan masse de 1961 montre que, bien que la construction du lycée ait été réalisée en plusieurs phases et que les plans des bâtiments des dernières phases aient évolué au cours du temps, le plan général a été conçu dès le l'origine comme un ensemble homogène. Ceci est par ailleurs confirmé par un courrier de la Commission des Monuments Historiques adressé au Ministère de l'Éducation Nationale validant la dernière phase de travaux "qui s'insère dans le plan d'ensemble antérieurement approuvé" (AN 198804466/119).

Le projet des bâtiments d'internat s'appuie sur un programme pédagogique approuvé en juin 1963 pour 576 internes répartis par moitié entre garçons et filles (ADN 570W159248). Il doit comporter, pour chaque sexe : six dortoirs de 48 lits répartis en boîtes de six ou huit lits en fonction de la forme du bâtiment, six études, un grand foyer de 162 m² et deux petits de 54 m², un bureau pour le ou la surveillant(e), deux vestiaires et des sanitaires (une douche pour six élèves, un pédiluve pour douze élèves, et un bidet pour six filles). L'infirmerie doit offrir, pour chaque sexe, deux salles avec six lits, deux salles de deux lits et trois chambres pour malades isolés ; ainsi que des locaux pour le personnel soignant comme un tisanerie, un cabinet médical et deux logements pour les infirmières. Des indications concernent également les logements de fonction, en particulier leur nombre et leur surface, cette dernière étant proportionnelle au niveau hiérarchique de l'occupant. Enfin, le programme détaille les installations sportives nécessaires : un gymnase de "type C" de 40x20 m de surface et 7 m de haut avec ses vestiaires, trois plateaux d'éducation physique, une piste de course de 333 m et trois aires de jeux collectifs. Le projet proposé par Vivien, qui comprend aussi une galerie couverte, un "garage à bicyclettes" et l'aménagement des abords, traduit architecturalement ces contraintes. Lors de sa présentation devant le Conseil Général des Bâtiments de France (séance du 8 juin 1965), l'architecte décrit ainsi son projet : "En continuité de la demi-pension, deux bâtiments d'internat traités sur plan carré, comportant respectivement trois étages sur rez-de-chaussée et niveau de sous-sol pour l'internat de filles. Ces deux éléments étant reliés au rez-de-chaussée par les foyers et quelques études. Chaque étage courant d'internat comporte deux dortoirs de 48 lits desservis par deux escaliers. Les locaux sanitaires, lavabos, douches et WC, sont groupés dans la partie centrale. Le niveau du sous-sol de l'internat de filles comprend les infirmeries de filles et de garçons. Une galerie couverte prolongée permet de desservir directement les internats depuis depuis l'externat et la demi-pension" (AN F21/6625 et ADN 570W159248).

Le dossier d'avant projet daté de juin 1964 (ADN 603W164455) donne des précisions sur les surfaces bâties : 980 m² pour l'infirmerie, 5 500 m² pour l'internat de filles, 4 900 m² pour celui de garçons, 1 000 m² pour les foyers, 107 m² pour la galerie couverte, 320 m² pour le garage à bicyclette et 1 500 m² pour le gymnase (cf *Devis estimatif*). Le rapport de présentation apporte également des précisions sur l'emplacement des différents bâtiments. Ainsi : "le nouveau programme entraîne la création d'installations beaucoup plus importantes que celles prévues au plan de masse d'origine. En conséquence, nous avons été amenés à rechercher une composition groupée des bâtiments d'internat et d'infirmerie au nord du terrain, ce qui répond aux demandes formulées par le service des Monuments Historiques. Ces dispositions permettent d'éloigner au maximum les nouveaux bâtiments des remparts de la ville. (...) L'extension des logements, sensiblement doublée par rapport au programme initial, a été obligatoirement scindées en deux parties : extension du bâtiment existant et création d'un nouveau bâtiment des logements de direction. (...) Compte-tenu des logements réalisés en première tranche (six logements de quatre pièces et un logement de gardien) et du programme définitif, le programme d'extension se définit comme suit : un logement de six pièces pour le chef d'établissement, deux logements de cinq pièces pour le censeur et l'intendant, un logement de trois pièces pour un agent marié, deux chambres pour les assistants étrangers. L'espace limité [conservé] pour l'extension lors de la construction du premier bâtiment de logements et l'impossibilité de s'implanter derrière ou à proximité de ce bâtiment ne nous ont pas permis de grouper l'extension des logements en un seul bâtiment. Le bâtiment existant sera donc prolongé et un nouveau bâtiment pour les logements de direction de six et cinq pièces sera implanté en dehors des zones d'accès et de service et à l'écart des installations communes."

Il apporte également des précisions sur la répartition des espaces intérieurs des internats : "Au rez-de-chaussée, les foyers, études et annexes constituent un premier niveau qui abrite la circulation d'accès aux deux internats. Pour chaque internat, les études sont groupées sous les dortoirs et les foyers constituent une annexe semi-indépendante, à accès contrôlable depuis le hall d'entrée. Aucun vis-à-vis n'existe à ce niveau entre les deux internats. Pour chaque bâtiment, six dortoirs de 48 lits sont répartis sur trois niveaux. A chaque niveau, les boxes de huit lits de chacun des deux dortoirs sont orientés Est et Ouest. Il n'y a pas de vis-à-vis entre les dortoirs garçons et filles. Les locaux sanitaires sont en position centrale. (...) La différence de niveaux entre le sol de la cour et le rez-de-chaussée de l'internat a été mise à profit pour accueillir la lingerie, la buanderie, les locaux techniques et un préau."

Le projet est validé en juillet 1964 par le comité départemental des constructions scolaires (ADN 570W159248), car "les dispositions des locaux sont satisfaisantes ; la forme presque carrée des internats, les boxes étant alignés sur les deux façades, les cordonneries et chambres des surveillants sur les pignons et les locaux sanitaires et escaliers en position centrale, apportent une nouvelle conception plus souple et fonctionnelle de ces bâtiments". Il reçoit un avis favorable de l'Inspection Générale de l'Enseignement en octobre de la même année. Il est enfin validé par le Conseil Général des Bâtiments de France - section spéciale des bâtiments d'enseignement lors de sa séance du 8 juin 1965.

Il faut cependant attendre juillet 1966 pour que les crédits de l'État nécessaires à la dernière phase soient débloqués et l'autorisation de programme n'est donnée qu'en avril 1967, pour un budget prévisionnel de 5,350 millions de francs répartis entre les différentes parties du programme : 3,9 millions pour l'ensemble des bâtiments, 1,3 millions pour les aménagements, 143 000 francs pour les honoraires et 51 000 pour la "décoration" (ADN 570W159248). Financièrement, "la troisième tranche [est] considérée comme un programme nouveau, la modification du programme pédagogique excédant les limites de 10 à 15%. Elle relève du nouveau régime de financement [établi par la circulaire de novembre 1962], soit 2,93% du coût de l'internat et 2,13% du coût des installations sportives" (ADN - 570W159248). La ville participe sous forme de fonds de concours pour un montant de 256 000 francs, correspondant à la valorisation de la mise à disposition du terrain.

Le devis descriptif présent dans l'avant projet (ADN 603W164455) permet d'apporter des précisions sur les systèmes constructifs choisis et les matériaux employés pour la construction. Ainsi, l'architecte fait le choix d'un système poteaux - poutre pour le gymnase et le rez-de-chaussée des internats associé à un voile en béton armé porteur pour les étages, mais de murs porteurs en briques et/ ou parpaings de ciment avec chaînages dans l'épaisseur du plancher pour les logements. Pour l'ensemble des constructions, les murs seront en briques pleines, avec un parement en briques vernissées pour les murs pignons ou au choix en briques vernissées ou recouvertes d'enduit pour les autres murs. Pour tous les bâtiments, la hauteur des allèges est fixée à 1,20 m. Les menuiseries extérieures sont en bois (sapin ou chêne) pour les fenêtres mais en acier pour les portes.

A l'intérieur des locaux scolaires, les planchers sont des dalles béton coulées sur place et des hourdis creux pour les autres constructions. Ils sont recouverts de linoléums dans les chambres de l'infirmerie et des logements, mais de parquets collés dans les dortoirs de l'internat. Les murs de refend des internats sont en voile de béton de 16 cm d'épaisseur et en briques ou parpaing de 22 cm pour les logements. Les cloisons internes, de 5 à 19 cm d'épaisseur en fonction de l'endroit où elles sont utilisées, sont en briques creuses enduites de plâtres dans les pièces sèches et de carreaux de faïence dans celles humides. Les cloisons des douches sont en granito. Dans les internats, la hauteur entre 2 planchers est de 3,70 m pour le rez de chaussée et de 3,20 m pour les étages. Les escaliers ont un gros œuvre en béton armé, avec des marches revêtues de gré cérame, comme les paliers et les plinthes, des contremarches recouvertes d'un enduit ciment et des nez de marche métalliques. Les rampes sont en voile de béton avec "une main courante en plastique sur fer plat monté sur écuyer".

Les travaux sont achevés fin 1968, pour un montant de 5,4 millions de francs. Le budget réalisé est donc conforme à celui prévisionnel. A cette date, le lycée compte 1 600 élèves, mais seulement une centaine d'internes. Une partie des nouveaux internats de filles et de garçons est ainsi, dès 1969 et malgré son nom d'internat, dédiée à l'accueil des classes de seconde, première et terminale.

Le petit effectif d'internes a eu d'autres conséquences : l'abandon d'un projet de bâtiment de 600 m² de deux étages sur rez-de-chaussée semi-enterré qui devait héberger maîtres et maîtresses d'internat "en dehors de temps de service" visible sur un plan de 1968. Il devait être construit lors de la troisième phase de travaux, et devait se situer en bordure nord de parcelle dans l'alignement du bâtiment des logements de fonction, entre l'internat de garçons et la demi-pension. Maîtres et maîtresses d'internat auraient disposé de neuf chambres installées respectivement aux second et troisième étages, le rez-de-chaussée accueillant un atelier et un garage. La présentation du projet par l'architecte, validé par le Comité Départemental des constructions scolaires du 21 juin 1968 puis par les Bâtiments de France en juillet de la même année, précise que le bâtiment aurait dû avoir "[des] planchers dalle-béton sur refend porteur ; [des] murs périphériques porteurs avec briques de parement extérieure et [une] couverture en bacs aluminium". Le dessin de façade montre une élévation semblable à celle des autres constructions d'habitation du site : toiture à deux pans de pente légère, murs pignons découverts avec peu d'ouvertures, murs gouttereaux percés de baies juxtaposées, murs en briques. Les chambres nécessaires aux surveillants d'internat ont finalement été intégrées dans les bâtiments des élèves.

C'est au cours de cette troisième phase que les galeries de jonction entre les différents bâtiments sont construites. Elles seront refaites en 1994 puis détruites en 2016.

Bien qu'il s'agisse d'une commande groupée de l'État, qui a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux, et que les entreprises locales de BTP n'aient pas été sollicitées pour participer aux adjudications de travaux, ce dont se plaint sans succès auprès du préfet du Nord la Chambre Syndicale des Entrepreneurs et Constructeurs du Bâtiment de la région de Valenciennes en décembre 1958 (ADN - 340W121587), les trois phases de travaux ont été réalisées par l'entreprise Desbarbieux et Cie de Valenciennes, associée à Nord France pour la construction de l'externat.

Il faut noter qu'un peu en avance sur la loi de 1963 instaurant la mixité dans l'enseignement secondaire, le lycée a dès son ouverture accueilli filles et garçons. Une demande d'augmenter de 200 places la capacité d'accueil de la cantine adressée à l'architecte en mars 1960 montre le succès immédiat rencontré par l'établissement. D'ailleurs, un ancien professeur, présent lors de la mise en service du bâtiment, rapporte que les préaux de l'externat avaient été conçus pour abriter 120 élèves... alors que ceux-ci étaient déjà 350 l'année de l'ouverture !

Pour satisfaire à la demande croissante de locaux ou aux évolutions des formations proposées et à celles de la pédagogie, des bâtiments sont ajoutés petit à petit : une salle de sport accolée au premier gymnase en 1990 ; une extension du CDI grâce à la couverture du patio de l'internat de garçons ; une serre (démontée en 2017), des salles de cours accolées à l'extrémité sud du bâtiment du collège et une demi-pension pour accueillir une SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) horticole entre 1996 et 1999 ; de nouveaux logements de fonction en 2002. Ces nouveaux espaces sont construits par le cabinet d'architectes Dodat-Villain de Valenciennes, associés puis successeurs de Marcel Foyer.

Après plusieurs campagnes de restauration-entretien des bâtiments, le Conseil Général du Nord, en charge de la partie "collège" de la cité scolaire et de la SEGPA, prend en 2001 la décision de détruire le bâtiment et d'en reconstruire un nouveau en bordure de la parcelle initiale. La démolition a lieu en 2016, après l'achèvement du nouveau collège. Il ne reste actuellement plus trace du premier bâtiment construit par Pierre Vivien. A son emplacement sont construits à partir de 2017, sous maîtrise d'ouvrage régionale, le hall d'accueil du lycée, la maison des lycéens, les locaux de l'administration et une nouvelle demi-pension. L'ancienne demi-pension a été détruite après la livraison de la nouvelle. L'ensemble de la construction du collège et de la restructuration de l'espace dédié au lycée a été confié, après concours, à l'agence d'architectes Otton-Sanchez de Lambersart.

Les locaux des internats de filles et de garçon ont également été améliorés au cours des années : réfection des sanitaires et des chambres d'internat, couverture des patios par une verrière, remplacement des menuiseries des façades à l'identique, rhabillage des impostes des façades avec des plaques de plâtre "deux faces" insérées dans le châssis existant, installation d'ascenseurs, mise aux normes électriques et incendie... Dans le cadre du projet de restructuration, les bâtiments seront modifiés pour accueillir les enseignements scientifiques et linguistiques ainsi que le CDI. Ces travaux ne modifient ni l'aspect extérieur des bâtiments ni leurs distributions intérieures.

Les sources :

Peu d'archives spécifiques aux travaux de la première phase du lycée ont été conservées, et en particulier aucun plan ou projet préliminaire. Cependant, des courriers entre les ministères des Beaux Arts et de l'Éducation nationale relatifs au respect des zones de protection des Monuments Historiques, et en particulier le relevé de décisions du Conseil Général des Bâtiments de France du 20 janvier 1959 (AN F/21/6625), donne plusieurs informations importantes : "La DESUS a confié à M. Pierre Vivien, architecte en chef des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux la mission de réaliser avec MM. Clément et Foyer comme architectes d'opération, les 4 lycées pilotes qui seront implantés au Quesnoy, à Lambersart, à Marcq-en-Barœul ainsi qu'à Liévin dans le Pas-de-Calais (...). Monsieur l'architecte en chef ayant précisé que les dispositions intérieures et l'aménagement des locaux étaient identiques pour les 4 opérations, une seule étude d'avant projet est présentée. La construction de ces établissements est une opération d'État, sauf en ce qui concerne l'externat de Liévin, pris en charge par la municipalité avec une participation de l'État".

La pratique de la commande groupée, encore peu fréquente en 1959 pour les établissements secondaires, implique une analogie des documents administratifs, des plans masse (même si ces derniers sont adaptés à chaque typologie de terrain et chaque forme de parcelle), des avants-projets, des techniques constructives et des matériaux. La comparaison entre le projet présenté lors de cette commission, intitulé "Lycées pilotes de Lambersart, Liévin, Marc-en-Barœul et le Quesnoy" et le relevé de l'existant réalisé en 2015 au Quesnoy confirme que le bâtiment d'externat de la cité scolaire Eugène Thomas est l'application stricte de ce projet. L'ensemble des plans conservés aux Archives nationales relatifs au lycée de Marcq en Barœul peuvent donc servir de sources primaires pour l'étude du lycée du Quesnoy. De la même manière les deux devis descriptifs détaillés des lycées de Marcq-en-Barœul et Liévin, conservés aux Archives Nationales, sont identiques mot pour mot et sont donc transposables à la construction du Quesnoy. Cette concordance des projets est encore confirmée par la comparaison d'un plan masse de 1959 cosigné Vivien et Foyer du lycée du Quesnoy et du projet du lycée de Marcq-en-Barœul conservé aux Archives Nationales qui montre la similitude des implantations des bâtiments de la première tranche de travaux (externat, administration et demi-pension).

Le cabinet d'architectes Les murs ont des plumes à Valenciennes, successeurs de Dodat - Villain avaient conservé les plans masse, les plans et les élévations proposés par Vivien pour les bâtiments des internats de filles et de garçons. Ces documents ont depuis fait l'objet d'un versement aux Archives départementales du Nord dans la série J2476/1 et 2. Ces dernières conservent également des documents relatifs à la dernière phase de construction de la cité scolaire correspondant à celle des internats dans la série W (Archives publiques postérieures au 10 juillet 1940).

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle ()

Auteur(s) de l'oeuvre : Pierre Vivien (architecte des Bâtiments civils, attribution par source, signature),
Marcel Foyer (architecte communal, signature), Dodat et Villain (agence d'architecture, signature)

Description

La cité scolaire est édifiée en dehors des remparts, sur une parcelle d'environ 440 m sur 200, soit 88 000 m². "Elle est bien protégée des vents et des pluies d'ouest, ce qui est important, par les remparts et les beaux arbres qui cernent le terrain. (...). Les bâtiments scolaires (collège, lycée, demi-pension, gymnases) occupent au sol une surface de 7000 m² environ, soit moins de 10% de la parcelle. Ceci s'explique par la place importante qu'occupent le stade et les plateaux sportifs extérieurs, davantage que par la taille des cours de récréation ou celle des espaces entre les différents bâtiments.

La surface de locaux de cours construits est de 16 700 m².

L'externat (lycée, puis collège) et les locaux de l'administration :

L'externat est un bâtiment rectangulaire de 20 m sur 70. Il compte 3 étages carrés, surmontés par une toiture en terrasse. Les façades longitudinales sont identiques, ordonnancées sans travées. Elles montrent, sur toute la longueur de la façade, une superposition en alternance de fenêtres et de panneaux en aluminium. Aucun élément porteur n'est apparent. Côté boulevard, la base du mur est en brique. Côté cour, le rez-de-chaussée abrite les préaux et ne présente donc, sur une partie de sa longueur, que des poteaux porteurs en béton armé. Ainsi qu'il était précisé dans le devis descriptif "les rives extérieures du plancher [sont] arasées à l'alignement de la face extérieure des poteaux des façades, sauf à l'aplomb du préau où ils formeront un débordement trottoir de 60 cm". Dans les années 1980, une marquise reposant sur des poteaux métalliques implantés en avant de la façade est venue coiffer cette casquette de béton. Les murs pignons, identiques, ont trois travées qui traduisent la double épaisseur du bâtiment : la travée centrale, composée d'une succession de fenêtres éclairant les couloirs est encadrée par deux murs pleins en briques correspondant aux salles de classe. Les locaux de l'administration viennent se greffer à l'extrémité nord du bâtiment. De plan carré de 20 m de côté, ils ne comprennent qu'un rez-de-chaussée organisé autour d'un patio. L'architecte qualifie cette organisation de "pièces formant attente autour d'un patio central" (ADN 340W121587). Ils sont alignés sur la façade est, mais débordent de celle ouest.

Tous les murs, qu'ils soient composés de briques ou de panneaux d'aluminium, sont des murs rideaux fixés sur l'ossature en béton armé du bâtiment en avant des poteaux et assujettis à chaque plancher. Aucun document d'archive ne permet de savoir si les structures en béton ont été coulées sur place ou si l'on a utilisé des éléments préfabriqués. "Les murs rideaux en aluminium, de type Studal ou autre, ont une trame de 3,50 m d'axe en axe" (cf devis descriptif, ce qui respecte la trame de 1,75 m (et ses multiples) fixée par le Ministère de l'Éducation Nationale. L'ossature du mur rideau est composée de profilés en acier fixés verticalement sur les poteaux et horizontalement sur les planchers qui reçoivent les baies et les panneaux d'aluminium. Ces panneaux sont composés de deux faces d'aluminium serties sur un cadre en acier. Ils contiennent des ressorts intérieurs pour donner un aspect bombé à la surface du panneau et permettre la dilatation des tôles d'aluminium, ainsi qu'une couche de laine de verre qui assure l'isolation thermique. Sur le côté extérieur de la façade, la jonction entre les panneaux est assurée par un profilé en aluminium.

La démolition du collège en 2016 a mis à nu la structure du bâtiment, montrant que les prescriptions de l'architecte détaillées dans le devis descriptif avaient été respectées.

Les murs pignons sont en brique cuite de couleur naturelle, posées en carreau à plat. Les murs de façade à hauteur du premier étage et les cloisons des préaux sont en briques émaillées bleues. Aucune indication n'est portée au devis quant à la couleur de ces briques et aucune source n'a permis de déterminer à qui l'on devait le choix de cette couleur.

La couverture est composée de bacs autoportants aluminium reposant des fermettes en bois de "sapin de pays" et des pannes, elles-mêmes posées sur un lit de briques cimentées assurant l'isolation thermique du bâtiment. La toiture est débordante afin d'assurer la mise hors d'eau des murs.

Si les étages accueillent des enseignements différents (classes scientifiques au premier étage, enseignements généraux au second et troisième étages), les plans des trois étages sont en revanche identiques : les salles sont organisées symétriquement de chaque côté d'un long couloir central. Les escaliers droits entre-murs sont situés aux mêmes emplacements à tous les étages : aux deux extrémités et au milieu du couloir, et dans son axe. Ils ne comptent qu'une volée de marches. Ainsi que cela était spécifié dans le devis "les escaliers, les garde-corps des escaliers et des paliers, les marches, seront en béton armé pré-moulé avec incorporation de marbre et polis. L'enduit granito incorporé est composé de grains de marbre de tons noirs pour les marches et gris pour les garde-corps. Les arrêtes seront adoucies. Les mains courantes [sont] en fer."

Les cloisons intérieures sont en maçonnerie de briques, vernissées ou enduites, entre les poutres béton de l'ossature. Entre les classe, les cloisons sont pleines du sol au plafond, soit 3,43 m pour le rez-de-chaussée et 3,25 m pour les étages, ce qui correspond précisément aux dimensions fixées dans la circulaire ministérielle de 1952. Mais entre les salles et les couloirs, la hauteur des cloisons s'arrête à 2,10 m car elles sont surmontées d'une vitre dans un habillage en menuiserie allant jusqu'à la sous-face des planchers de l'étage supérieur. Les sols sont en carreaux de grès cérame pour les espaces sanitaires et les laboratoires, en matière plastique pour les autres espaces. Les plafonds sont peints en blanc. Toutes les portes sont isoplanes (cadre en sapin de pays massif, âme alvéolaire et parois en contreplaqué Okoumé maintenus par collage) et posées dans des huisseries métalliques.

Pour le bâtiment de l'administration, l'architecte indique que "les détails de la construction sont identiques à ceux du bâtiment des classes". Un soin plus particulier est toutefois apporté aux bureaux du directeur et du censeur (murs enduits, sanitaires plus grands et mieux équipés, parquet en chêne...), ainsi qu'à l'appartement du concierge. L'espace d'accueil est dallé en "pierre bleue" (pierre calcaire locale de couleur bleue à noire, extraite en Belgique et dans l'Avesnois que l'architecte appelle "pierre noire de Belgique") tandis que le reste des sols est recouvert d'une matière identique à celle des classes... également présente dans les appartements de fonction.

Le garage à vélo (détruit) :

Concomitant de la construction de l'externat, il est prévu suivant les termes du programme pédagogique de 1957 pour accueillir 75 vélos de filles et 75 vélos de garçons ! Installé à l'entrée de la cité scolaire, à l'extrémité ouest de la parcelle, il occupe une surface de 35x20 m. Il n'a pas de murs. Une structure en tubes d'acier coudés et couplés 2 à 2 pour former un arc en forme de mitre détermine des travées. Les tubes reposent sur des socles en béton répartis régulièrement sur toute la surface de l'abri. Une couverture en plaques de fibres de ciment, type "Eternit", couvre chaque travée par un toit à double pente. Il est détruit vers 2002.

Les logements de fonction :

Le premier ensemble de logements de fonction compte six logements de quatre pièces. Installé dans la partie nord-ouest du site, derrière la future demi-pension et à proximité du garage à vélos, il est construit en 1959, en même temps que l'externat. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire de trois niveaux couvert par une toiture à double pans et reposant en débord sur un étage de soubassement. Le mur pignon ouest est percé de fenêtres verticales qui soulignent l'emplacement des escaliers intérieurs, et d'une entrée à laquelle on accède par des marches courbes posées à même le talus. L'entrée est couverte d'un auvent plat en béton armé. Le mur pignon est percé de deux séries de grandes baies juxtaposées correspondant aux chambres des appartements. Le mur gouttereau sud est agrémenté, à chaque étage, de balcons en retrait par rapport au droit du mur. L'horizontalité de la façade, soulignée par les balcons au droit de la toiture qui courent sur toute la longueur de chaque étage, n'est pas rompue par la juxtaposition des fenêtres en travées. La toiture à deux pans, même si la pente reste légère, rompt avec le choix des toitures terrasses fait pour les bâtiments scolaires et rappelle celle des maisons individuelles.

Si les logements de fonction sont également construits avec des planchers béton armé, ceux-ci sont posés sur hourdis creux céramique portant de mur à mur (et non sur un système poteaux-poutres). Les murs extérieurs et la plupart de ceux intérieurs sont porteurs. Ainsi, bien que l'aspect soit assez proche de celui du collège, les techniques constructives mises en œuvre se rapprochent de celles traditionnellement mise en œuvre pour les constructions domestiques. La couverture bénéficie du même système de bac aluminium sur poutrelles bois que le bâtiment des classes. Pour cette partie du projet, l'architecte prend la peine de préciser que les matériaux doivent venir d'entreprises locales, dont il indique parfois le nom. Un deuxième ensemble de logements de fonction (détruit) est édifié en 1966 pour accueillir le personnel de direction de l'établissement. Son emplacement, à l'extrémité ouest de la parcelle, était prévu dès 1959. La construction est un rectangle de trois étages carrés, construit selon les mêmes procédés que les premiers logements de fonction. Les façades montrent la même alternance de briques nues et vernissées mais son ordonnancement à travées lui donne un aspect beaucoup plus vertical malgré sa faible hauteur. Le bâtiment est couvert d'un toit terrasse. Son aspect général le rapproche fortement des immeubles construits entre 1959 et 1965 le long du boulevard amenant à la cité scolaire.

Cet immeuble est démoli vers 2002, pour être remplacé par un ensemble, achevé en 2003, de trois blocs rectangulaires bas dont la disposition en U rappelle les fermes de l'Avesnois environnant. Le vocabulaire formel cite également quelques références de l'architecture vernaculaire locale : toits à deux versants, murs pignons découverts sans fenêtres, bâtiments en rez-de-chaussée allongés d'un seul niveau, murs en brique nue... même si l'on y retrouve également quelques marques de l'habitat pavillonnaire : les trois bâtiments sont strictement identiques, la toiture en tuile mécanique est percée de fenêtres et l'étage de comble est augmenté d'une terrasse.

Les équipements sportifs :

Le premier gymnase, prévu dès l'origine, n'est construit qu'en 1969. Plusieurs propositions de taille, d'emplacement et d'orientation se sont succédées avant que qu'il ne soit installé à l'extrémité est de la parcelle, suivant une orientation est-ouest. Ses dimensions (40x20 m sur 7 m de haut) sont l'application stricte des normes pour un lycée de 600 à 900 élèves. C'est une halle bâtie sur une ossature en béton armé préfabriqué et un système poteaux - poutres en béton précontraints assemblés sur place. Ce système permet de dégager totalement l'espace intérieur de la salle. Les briques des murs rideaux restent apparentes. La toiture à deux pentes douces suit la forme des poutres triangulaires d'un seul tenant en béton armé débordantes sur lesquelles elle repose. La partie haute de façade sud, au dessus du bâtiment des vestiaires, est composée de panneaux de verre profilé en U de type Profilite insérés dans des armatures métalliques. La partie haute du mur nord porte quant à elle des fenêtres rectangulaires en bandeau dans des cadres métalliques. Un bâtiment bas longeant tout le côté nord abrite des vestiaires.

Le nombre des terrains extérieurs pour les jeux collectifs et les plateaux multi-sports a également donné lieu à de nombreux essais de taille, d'orientation et de positionnement. Le programme pédagogique demandait un plateau "une classe", un plateau double pour deux classes, deux terrains de basket et deux terrains de volley. Les équipements extérieurs réalisés (un plateau double devant le gymnase, un derrière et deux petits plateaux devant les internats) sont en-deçà de ce qui était inscrit dans le programme pédagogique, d'autant plus qu'aucun terrain dédié spécifiquement à un sport collectif n'a été

créé. Le manque de place explique également que le terrain de foot et les pistes d'athlétisme, envisagés initialement dans l'enceinte du lycée, aient finalement été construits sur un terrain adjacent par la commune avec laquelle ils sont partagés. Les équipements sportifs sont complétés en 1990 par un second gymnase construit par le cabinet Dodat-Villain. Parallèle au premier, de forme rectangulaire, il vient s'appuyer sur la galerie abritant les vestiaires. La couverture en tôle pose directement sur des poutres métalliques à léger rayon de courbure prenant appui à leur extrémité sur des poteaux métalliques. Le gymnase est légèrement plus long et plus large que celui de 1969 (45x23 m) mais sa hauteur et sa volumétrie sont identiques, de même que la forme de la toiture. Cette unité n'est cependant pas totale car les matériaux choisis pour l'habillage extérieur, une alternance de bardages verticaux transparents en polycarbonate et opaques en tôle, tranchent avec la brique et l'horizontalité apportée par le bandeau de fenêtres hautes du bâtiment construit par Vivien.

La demi-pension (détruite) :

La construction en rez-de-chaussée sur un sous-sol partiellement enterré date de 1962. Elle ferme la cour sur son côté nord et associe une cuisine de plan carré située à l'arrière, centrée par rapport au long rectangle qui abrite les salles de réfectoire. La structure, qui associe dalle béton et poteaux-poutres en béton armé, et la couverture en bacs aluminium, sont identiques à celles de l'externat qui vient d'être achevé. Les grandes baies dans un encadrement en aluminium qui occupent toute la longueur de la façade en alternance avec quatre portes auxquelles on accède par un perron de trois marches, reposent sur un mur sous-appui en briques maçonnées.

Le bâtiment a été détruit en 2017 lors de la campagne de restructuration de la cité scolaire.

Les galeries (détruites) :

Construites en 1969 en même temps que les bâtiments de l'internat, les galeries relient le bâtiment de l'administration à celui des internats en longeant la demi-pension. Un premier projet montre qu'elles devaient aboutir au milieu du bâtiment bas assurant la jonction entre les deux internats, et non pas dans l'internat de garçons comme cela a finalement été réalisé. Composées d'arceaux métalliques tubulaires en V reposant sur un socle en béton, elles sont couvertes par une toiture plane non débordante en "stramit" (panneaux de paille compressés recouverts de matériaux isolants, imperméables et ignifugés) reposant sur des chevrons en fer apparents. À une date inconnue, la couverture est remplacée par des panneaux en aluminium. La réfection des galeries réalisée en 1994 conserve les arceaux porteurs mais remplace la couverture par une forme en plein cintre en plexiglas.

Les galeries ont été détruites en 2017.

Les internats (lycée) :

Bien que prévus dès l'origine du projet, ils ne sont réalisés que lors de la dernière phase de travaux entre 1967 et 1969. Le plan de masse de 1961 montre qu'un bâtiment rectangulaire unique était prévu tout au bord de la partie nord de la parcelle, parallèlement au collège. Cette disposition était également celle imaginée pour le lycée de Marcq-en-Barœul. Elle est fidèle à celle suggérée dans la circulaire ministérielle de 1952, qui ne faisait pas de différences formelles entre les bâtiments d'internat et d'externat, également conçus comme de longues barres. Cependant les plans d'implantation réalisés à partir de 1964 montrent un ensemble de bâtiments plus complexe, très éloignés formellement des barres "idéales" de 1952. Toujours situés au nord du site mais plus éloignés de la limite de la parcelle, les espaces affectés aux internats de filles et de garçons sont dissociés, conçus en hauteur et reliés par un corps de bâtiment en rez-de-chaussée.

Les deux internats sont des bâtiments carrés à quatre niveaux et 3 étages carrés de 32 m de côté. Ils ne sont pas jointifs et sont décalés l'un par rapport à l'autre sur l'axe nord-sud : la façade arrière de l'internat de filles se trouve ainsi alignée sur celle avant de l'internat de garçons. Le bâtiment de jonction entre ces deux blocs, de 15 m sur presque 60 m de long, est accolé sur la façade sud de l'internat de garçons et sur celle nord de l'internat de fille. Il est percé de deux patios qui prennent appui, de manière symétrique, au milieu des façades des internats. Tous sont recouverts d'un toit terrasse non débordant. Les étages carrés des internats sont construits en débord sur le rez-de-chaussée, dont l'élévation correspond à celle du bâtiment de jonction. L'internat de filles présente en plus un étage de soubassement dont la face dégagée donne sur les plateaux de sport et la cour de l'externat. Ce niveau accueille l'infirmierie et des ateliers d'entretien. Enfin, l'architecte a installé sur la façade sud de l'internat de filles un escalier de secours métallique extérieur tournant reliant le rez-de-chaussée et l'étage de soubassement. Ce dernier est doublé en 1999, en même temps qu'est construit un ascenseur intérieur, par un imposant escalier métallique extérieur à retours, tournant à droite, à trois volées droites et deux repos formant retour d'équerre, qui relie le premier étage à la cour. Un escalier identique est construit symétriquement sur la façade nord de l'internat de garçons.

Les rez-de-chaussée des deux internats sont entièrement vitrés, les baies (portes donnant un accès direct aux salles de cours ou fenêtres) descendant toutes au niveau du sol. En 2007, l'ensemble des huisseries a été changé tout en conservant le dessin de celles d'origine. Pour les autres niveaux, comme pour le bâtiment d'externat, les façades parallèles à la cour ne sont composées que de fenêtres et de panneaux d'aluminium et les autres façades montrent une travée de fenêtres encadrée par deux travées pleines en briques. Cependant, contrairement à ce qui a été fait pour l'externat, les fenêtres sont totalement jointives, de même que les panneaux d'aluminium des murs sous-appui. Cette superposition de bandeaux, qui donne aux façades un rythme très horizontal encore amplifié par l'alignement parfait les niveaux de façades entre les deux bâtiments des internats, crée une certaine harmonie avec la façade tout en longueur de l'externat.

Les techniques de construction mises en œuvre sont identiques à celles utilisées pour l'externat : dalles et poteaux-poutres en béton armé, murs de refend en béton banché, murs rideaux fixés sur les planchers. Un bilan sanitaire du bâti réalisé en 2003 indique que seuls quelques points de rouille dans les galeries couvertes sont à signaler mais que sur les bâtiments

d'internat (en particulier ce qui concerne les revêtements lourds des façades agrafés ou collés), les auvents en béton et les préaux, aucune dégradation n'est à signaler (Conseil régional Hauts de France 793W58 à 60). Hormis la réfection de petites fuites sur le toit terrasse et des travaux de mise aux normes électriques et sanitaires, les bâtiments d'internat n'ont nécessité aucune intervention lourde ce qui témoigne de la qualité technique de la construction.

Pour la construction de l'ensemble de la cité scolaire, l'architecte a accordé beaucoup de place à la brique. Il s'agit certes d'un matériaux local peu coûteux et bien adapté aux contraintes climatiques, deux points soulignés par les instructions ministérielles, mais il offre aussi l'avantage d'insérer ces nouveaux bâtiments dans un environnement architectural dominé par la brique, qu'il s'agisse des immeubles construits à proximité du lycée, mais surtout des remparts de Vauban, monument historique avec lequel le lycée est en "co-visibilité".

La section d'enseignement général et professionnel adapté - SEGPA (détruit) :

Les premières esquisses de cette extension, construite à l'initiative du Conseil général du Nord, sont réalisées dès 1996. La construction s'achève trois ans plus tard. Située à l'extrémité sud-ouest du bâtiment du collège, symétriquement au bâtiment de l'administration, la SEGPA se compose de plusieurs ensembles : des salles de classe installées dans un bloc rectangulaire d'un niveau sur un étage de soubassement, un centre de ressources qui occupe un bloc trapézoïdal de deux niveaux et une serre dédiée à l'horticulture. Les deux premiers bâtiments sont reliés à celui du collège, soit directement soit par l'intermédiaire d'une dalle en béton qui sert de couverture à l'entrée réservée à la SEGPA.

Les matériaux de construction et l'aspect de la façade du bâtiment des salles de cours reprennent ceux du reste du collège en particulier le soubassement en briques et les menuiseries aluminium structurant le dessin de la façade. Cependant, la structure en béton a été laissée apparente. Le centre de ressources offre une façade uniquement percée en hauteur de petites ouvertures, en retrait par rapport au droit du mur. Il a conservé des murs en béton brut, dont une partie a été postérieurement couverte de fresques par les élèves. L'accès se fait par un escalier extérieur droit à deux volées sur un mur d'échiffre en briques entièrement couvert par une toiture débordante. Cette architecture brutaliste, bien que conservant les formes géométriques marquées des bâtiments construits par Vivien, rompt radicalement avec l'aspect visuel du reste de la cité scolaire.

Ces bâtiments ont été détruits en 2016, en même temps que le reste du bâtiment de Pierre Vivien.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé, mur-rideau ; brique mur-rideau ; aluminium mur-rideau

Matériau(x) de couverture : métal en couverture

Plan : ensemble concerté

Étage(s) ou vaisseau(x) : 3 étages carrés

Couvrements :

Élévations extérieures : élévation ordonnancée sans travées

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit, en maçonnerie ; escalier de distribution extérieur : escalier tournant à retours sans jour, cage ouverte

Typologies et état de conservation

État de conservation : détruit après inventaire, remanié

Décor

Techniques : céramique

Représentations : scène historique ; scène de la vie sociale ; représentation non figurative

Précision sur les représentations :

Travaux réalisés par les élèves, dans le cadre d'ateliers encadrés par le professeur d'arts plastiques entre 1980 et 1982, dans le cadre d'un PACTE (projet d'activité éducative et culturelle), qui visait à "l'amélioration de leur cadre de vie par les élèves eux-mêmes".

Analyse des spécificités de la cité scolaire Eugène-Thomas du Quesnoy

La cité scolaire du Quesnoy est édifiée entre 1959 et 1967 par l'architecte Pierre Vivien. Construite en plusieurs phases, elle accueille un collège, un lycée, des logements de fonction, une cantine, et des gymnases. C'est un ensemble architectural qui, de prime abord, semble typique de l'architecture scolaire des Trente Glorieuses.

Son étude montre que cette architecture souvent qualifiée "d'ingrate, monocorde, itérative... un type innombrable et maussade"[1], tout en intégrant les instructions ministérielles tant pédagogiques qu'architecturales (nombre, surface et typologie des salles ; forme du bâtiment ; organisation des espaces intérieurs, en particulier la double épaisseur sur quatre niveaux ; évidence de la trame pour accueillir les préaux ; et incontournable trame...) qui donnent aux lycées des Trente Glorieuses une apparence souvent similaire, a produit des bâtiments singuliers.

Dans le projet tout d'abord, qui s'avère atypique :

- la construction du Quesnoy s'inscrit dans une commande groupée de quatre lycées, pratique encore très peu fréquente pour les établissements secondaires à cette date
- la réalisation est confiée à un architecte de renom, Pierre Vivien, et non pas par sélection d'un groupement architecte local – entrepreneur[2] comme c'est le cas habituellement
- les deux phases distinctes de 1959 (externat) et 1967 (internats) ont été confiées au même architecte qui, tout en faisant appel à des matériaux analogues a produit des formes différentes.

Une apparence trompeuse :

- la construction de la cité scolaire associe matériaux locaux traditionnels et modernes, et techniques classiques ou plus modernes : structure béton et murs rideaux remplis en briques ou recouverts de panneaux d'aluminium, dont l'aspect diffère en fonction des bâtiments ; murs porteurs en briques ; toit-terrasse ou à double pente... De manière générale, pour la construction de l'ensemble de la cité scolaire, l'architecte a donné beaucoup de place à la brique. Il s'agit certes d'un matériau local peu coûteux et bien adapté aux contraintes climatiques, deux points soulignés par les instructions ministérielles, mais il offre aussi l'avantage d'insérer ces nouveaux bâtiments dans un environnement architectural dominé par la brique, qu'il s'agisse des immeubles construits à proximité du lycée, ou des remparts de Vauban.
- Vivien a beaucoup réfléchi à la disposition des différents bâtiments (externat, internat, demi-pension...), des espaces de sport (stade et gymnase) et de détente (cours et préaux) ainsi qu'à leur agencement sur la parcelle, en fonction des nécessités de fonctionnement propres à chaque ensemble et en tenant compte des caractéristiques du terrain. Il n'a pas appliqué un plan type.
- L'apparence des bâtiments tient également une place importante dans sa réflexion : mur pignon recouvert de briques émaillées colorées, alternance des parties en briques nues et des panneaux d'aluminium émaillés lisses ou ondulés et peints, éléments de supports visibles ou non, jeux sur les fenêtres (au droit du mur ou non, jointives ou non, soulignées par un linteau ou non), modénature détaillée des tubes métalliques soutenant les galeries de circulation et le garage à vélo,...

Ainsi, il semble difficile de conclure de manière aussi tranchée et volontairement provocatrice que le faisait Antoine Prost, que cette architecture des lycées des années 60 est "indifférente aux reliefs, au climat ou à l'environnement urbain, issue d'une logique d'ingénieurs, au service d'un programme minimum [où] l'intervention de l'architecte se limite souvent à l'orientation et aux choix des couleurs"[3]. Cependant, l'intérêt architectural avéré de ces bâtiments n'a pas été suffisant pour éviter leur destruction, d'autant que leur restauration, très coûteuse, n'aurait pas permis de créer les espaces pédagogiques désormais attendus dans un établissement d'enseignement secondaire.

[1] ANDRIEUX, J.Y. **L'architecture de la République : les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981**, Paris, Scérén-Cndp, 2009.

[2] Les travaux ont cependant été effectués par l'entreprise locale Desbarbieux et C^{ie} de Valenciennes

[3] PROST, Antoine. **Jalons pour une histoire de la construction des lycées et collèges de 1960 à 1985**. In CASPARD, Pierre, LUC, Jean - Noël, SAVOIE, Philippe (Dir.). *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*. Lyon : INRP, 2005. p. 459 - 478

Références documentaires

Documents d'archive

- AN. Série F ; F21/6625. **Bâtiments civils - Conseil général des bâtiments de France - Avis et rapports sur les travaux soumis au conseil, 1959 - 1966**. Archives Nationales, Paris
- AN. 19771499/6 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS**. Archives nationales, Paris : 19771499/6
- AN, 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973)**. AN. 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS**.
Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Élévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Élévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
 - Élévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
 - Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
 - Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Archives nationales, Paris : 19771590/23
- AN. 19771590/24 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**
Illustrations issues de cette cote :
 - plan de situation de la cité scolaire Eugène Thomas, 1959.Archives nationales, Paris : 19771590/24
 - Série Culture - Délégation aux arts plastiques - Sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création - Bureau commande publique, 1% (1948-1983) : cotes de 19880466/1 à 139.
Illustrations issues de cette cote :
 - Etienne Hajdu dans le hall du lycée, 1969.Archives nationales, Paris : 19880466/119
 - ADN, 603W164445 : Archives publiques postérieurs à 1940, enseignement et recherche, construction scolaire, comité départemental des bâtiments scolaires : le Quesnoy
 - ADN, 340W121587 : Archives publiques postérieurs à 1940, enseignement et recherche, construction scolaire, comité départemental des bâtiments scolaires : le Quesnoy.
 - **ADN, 570W159248 : Archives publiques postérieurs à 1940, enseignement et recherche, construction scolaire, comité départemental des bâtiments scolaires : le Quesnoy.**
ADN, 570W159248 : Archives publiques postérieurs à 1940, enseignement et recherche, construction scolaire, comité départemental des bâtiments scolaires : le Quesnoy.
 - Archives départementales du Nord, J 2476/1 : **Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans généraux et photographies par l'architecte Pierre VIVIEN (1959-1969).**
Illustrations issues de cette cote :
 - Externat : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959.
 - Plan de masse, 1961.
 - Plan de masse de la cité scolaire, 1966.
 - Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, photographie couleur vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Internats (lycée) : façades est, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).

- Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
- Galerie devant la demi-pension, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
- Logements de fonction : façade sud, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
- Logements de fonction "extension" : façade ouest et façade de l'externat, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

AD Nord : J 2476/2

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

- CR Hauts de France, 793W58 à 60 : **Rapport périodique 2003 au lycée Eugène Thomas, Le Quesnoy (59), 2003.**

Bibliographie

- **Locaux scolaires, normes de construction.** Paris, Ministère de l'Éducation Nationale, Circulaire ministérielle du 1er septembre 1952.
- Ministère de l'Éducation Nationale. **Concours du syndicat national du béton armé et des techniques industrialisées : 35 modèles de CES industrialisés acceptés par le ministère de l'éducation nationale.** Paris : Éditions Conseil, 1974.
- Ministère de l'Éducation Nationale. **Les constructions scolaires en France. 1965-1975, 10 ans de progrès.** Paris, Éditions Conseils, sans date.

- DEBUSSCHE, Frédéric. **ABCDaire d'une modernité - Les quatre buildings de Pierre Vivien à Boulogne sur Mer**. Boulogne sur Mer, Service animation de l'architecture et du patrimoine, 2009.
- DELEMONTEY, Yvan. **Reconstruire la France, l'aventure du béton assemblé - 1940-1955**. Paris : Éditions de la Villette, 2015.
- DELEMONTEY, Yvan. GRAF, Franz. **Architecture industrialisée et préfabriquée : connaissance et sauvegarde**. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2012.
- DUHAMEL, Serge, SEGAUD, Pierre. **Les constructions scolaires et universitaires**. Paris : Berger - Levrault, 1969.
- LAURENT, Norbert. FELIOT, Jocelyne. ROCHEFORT, Béatrice. **Lieux d'enseignement en béton : paroles d'architectes, paroles d'usagers : trente et une réalisations au quotidien**. Paris : Bétocib et Le moniteur, 2006.
- RESENDIZ-VESQUEZ, Aleyda. **L'industrialisation du bâtiment. Le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France, 1951-1973**. Thèse de doctorat sous la direction de Sabine BARLES et André GUILLERME, Conservatoire National des Arts et Métiers, 2010. URL : <<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00554230/document>>.
- PROST, Antoine. **Jalons pour une histoire de la construction des lycées et collèges de 1960 à 1985**. In CASPARD, Pierre, LUC, Jean - Noël, SAVOIE, Philippe (Dir.). *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*. Lyon : INRP, 2005.
p. 459 - 478
- VAYSSIERE, Bruno. **Sous l'empire des trames**. In CHATELET, Anne - Marie (Dir.). *Paris à l'école, "qui a eu cette idée folle"*. Catalogue de l'exposition du 29 janvier au 9 mai 1993 au Pavillon de l'Arsenal à Paris. Paris : Editions du Pavillon de l'Arsenal, 1993.
- **Réalisations à Le Quesnoy sous les mandats de maire d'Eugène Thomas : modernisation, extension, développement et ouverture au tourisme (1953 - 1969)**. Document imprimé, sans date (datation vers 1990 grâce à des indications chronologiques dans le texte), sans auteur identifié, conservé au CDI du lycée. Cité scolaire Eugène Thomas, Le Quesnoy
- **Lycée Eugène Thomas, Le Quesnoy - Informations 1984 - 85**. Lille : G.M.E.P., 1984.

Périodiques

- PROST, Antoine. "Il y a 30 ans, le CES Pailleron brûlait...". *Le Monde de l'Éducation*, février 2003, n°311.
p. 68 - 69
- **Lieux d'enseignement**. Puteaux : ConstruirAcier, 2012.
- **Les constructions scolaires et universitaires**. *La documentation française illustrée*, mai 1963, n°187.
- *L'architecture aujourd'hui* - numéros spéciaux :
Constructions scolaires, février - mars 1951, n°34 ;
Constructions scolaires, mars - avril 1954, n°53 ;
Écoles et prototypes industrialisés en France (Egger, Belmond et Silvy, architectes), février - mars 1951, n°94 ;

Enseignement, février - mars 1961, n°94, et particulièrement PERSITZ, A. **De l'architecture scolaire. Les constructions scolaires et universitaires, le problème français**, décembre - janvier 1965, n°123 ; **Prototype expérimental du G.E.A.I. et Prototype de collège formule d'industrialisation**, octobre - novembre 1966, n°128 ; **Deux réalisations GEEP Industrie**, décembre - janvier 1969, n°141 ; **Aujourd'hui l'école ?**, mars - avril 1973, n°154.

- *L'Architecture française* :
Constructions scolaires, 1950, n°101 - 102
Constructions scolaires et universitaires, 1952, n° 129 - 130 et particulièrement CORNU, A. **Les architectes et le problème des constructions scolaires**.
Constructions scolaires III, 1959, n°203 - 204, et particulièrement MONNET, B. **Groupes scolaires et commandes groupées, départements de la Moselle et de la Haute - Marne**.
Constructions scolaires IV, janvier - février 1961, n°221 - 222
Constructions scolaires V, novembre - décembre 1961, n°231 - 232
Constructions scolaires VI, mai - juin 1963, n°249 - 250
Constructions scolaires VII, novembre - décembre 1964, n°267- 268
- **Technique et architecture, numéros spéciaux dédiés à l'architecture scolaire entre 1954 et 1979**
Technique et architecture - numéros spéciaux
Constructions scolaires, mars - avril 1954, n°53
Constructions scolaires 1, novembre 1955, n°3
Constructions scolaires 2, avril 1956, n°6
Constructions scolaires 3, janvier 1957, n°5
Constructions scolaires 4, mars 1960, n°3
Constructions scolaires 5, février 1963, n°2
Concours "Conception - Construction" du ministère de l'Éducation Nationale, janvier 1964, numéro spécial
Constructions scolaires, novembre - décembre 1965, n°2
Constructions scolaires et universitaires (industrialisation), octobre 1969, n°1
Articles :
LE MEUR, G. **Industrialisation de la construction scolaire**, mai - juin 1965, n°4
DUFETEL, Pierre André. **C.E.G., C.E.S., C.E.T : essais d'industrialisation des constructions scolaires**, décembre - janvier 1967, n°4
- *Construction* - numéros spéciaux :
Constructions scolaires, universitaires et socio-culturelles - Tome I, mars 1968, n°3
Constructions scolaires, universitaires et socio-culturelles - Tome II, mars 1968, n°4A
articles :
DEBOMY, P.-L. **Les écoles et lycées industrialisés (Aluminium français - Saint-Gobain)**, mais 1965, n°5, pages 209 à 2015
- **GIRARD, Karine : A l'affirmation "Tous pareils !", l'Inventaire répond "Et pourtant si différents !" - l'exemple de la cité scolaire Eugène Thomas du Quesnoy (Nord)". In situ, 2021.**
GIRARD, Karine. "A l'affirmation "Tous pareils !", l'Inventaire répond "Et pourtant si différents !" - l'exemple de la cité scolaire Eugène Thomas du Quesnoy (Nord)". In situ, revue des patrimoines, 2021, n°45.
<https://journals.openedition.org/insitu/32674>
- *Le moniteur des travaux publics et des bâtiments*, juillet 1960, numéro hors série

Multimedia

- SIEBERT, Tristan. **Pierre Vivien (1909 - 1999), architecte des bâtiments civils et nationaux**. Site internet cremaschiblog.wordpress.com, 2016.
<https://cremaschiblog.wordpress.com/2016/10/14/pierre-vivien-1909-1999-architecte-des-batiments-civils-et-nationaux/>

(Site internet de Marco Cremaschi, directeur du Cycle d'Urbanisme au sein de l'École Urbaine de Sciences Po Paris, pages "Cycle urbanisme 2016-2017 : Nos chroniques")

Annexe 1

L'architecture scolaire des Trente Glorieuses

Dans l'immédiat après-guerre la volonté politique de démocratiser l'accès à l'enseignement secondaire multiplie de manière très rapide le nombre d'élèves. Ce phénomène est amplifié dans la décennie suivante par la nécessité de scolariser les enfants du baby-boom. Les années 1950 marquent une nouvelle phase de croissance de la construction scolaire. Dans une volonté de rationaliser la construction et de diminuer les coûts "notamment en recherchant une normalisation du plus grand nombre d'éléments constitutifs d'une construction scolaire pour rendre celle-ci moins onéreuse" (*Locaux scolaires, normes de construction*. Paris, Ministère de l'Éducation Nationale, Circulaire ministérielle du 1er septembre 1952), l'État prend en charge l'édification des collèges et lycées et édicte des normes constructives. La circulaire de 1952 précise aussi "que tout accroissement de dépenses qui résulterait de dimensions différentes de celles optimales ainsi arrêtées, pourra rester à la charge des collectivités locales".

La première décision est de faire appel à une architecture industrialisée. Une ossature de béton ou de métal, préfabriquée ou réalisée sur le chantier, est associée à des éléments de remplissage en béton, bois ou brique. On vient y fixer les planchers, les panneaux de façade qui contiennent déjà les fenêtres dans leur dormant, les panneaux intérieurs avec leurs portes... Afin de pouvoir préfabriquer ces éléments pour qu'ils s'ajustent parfaitement et permettre à des entreprises variées de travailler ensemble aux mêmes chantiers, la définition d'une norme commune est indispensable. Après plusieurs essais, on choisit, avec ses multiples, le "plus grand diviseur commun entre toutes les dimensions d'un bâtiment". Cette norme, appelée trame, constitue un carroyage sur lequel viennent se fixer tous les éléments de la construction. D'abord fixée à 1,75 m par une circulaire de 1952, aussi bien pour les élévations que pour les plans, la trame est augmentée à 1,80 m sur l'insistance des entreprises de Bâtiment et Travaux Publics (BTP) afin de correspondre aux dimensions des matériaux de construction de second œuvre comme les carrelages ou les carrés de moquette, et éviter ainsi de trop nombreuses chutes au moment de la pose.

Cette circulaire fixe également la surface par élève à 1,50 m² dans une salle et à 5 m² dans les cours de récréation. Elle donne des indications de programme architectural en fixant le nombre des salles proportionnellement au nombre d'élèves de l'établissement, selon la norme de trente élèves par classe. Toutes les salles sont identiques hormis celles de sciences, de dessin, de musique et d'histoire-géographie qui demandent du matériel spécifique, en particulier un espace de stockage des cartes de géographie. Les salles de classe, d'une surface variant de 35 m² pour les salles de langues à 46 m² pour les salles d'enseignements généralistes, sont réparties le long d'un couloir, qui de latéral, devient bientôt central pour des raisons d'économie. Les salles de permanences font 90 m². La largeur des salles reste toujours identique, l'augmentation de la surface étant due à la seule augmentation de la longueur : pour une largeur invariante de quatre trames, une salle de vingt élèves est longue de trois trames, une de trente élèves de quatre trames, une de quarante élèves de cinq trames et une de cinquante élèves de six trames. Le bâtiment de quatre étages s'allonge proportionnellement au nombre d'élèves. Les escaliers sont rejetés aux extrémités des bâtiments et un escalier central est ajouté dans les grands établissements. En fonction de la taille de l'établissement, les salles de sciences physiques, de sciences naturelles et de chimie, équipées de paillasse et joutées par un laboratoire de préparation des expériences, sont regroupées dans les étages du bâtiment ou font l'objet d'un bloc spécifique. Les préaux sont réalisés par des évidements de la trame au rez-de-chaussée. Le lycée doit compter trois WC pour quarante filles, et un WC à la turque et deux urinoirs pour quarante garçons.

Tous les bâtiments, salles de classe, administration, cantine, logements de fonction, internats... sont réalisés à partir de la même trame. La forme en barre est imposée par la volonté de rationaliser l'organisation du chantier en simplifiant les "chemins" des grues. Le toit terrasse devient la règle. "C'est une architecture indifférente aux reliefs, au climat ou à l'environnement urbain, issue d'une logique d'ingénieurs, au service d'un programme minimum. L'intervention de l'architecte se limite souvent à l'orientation et aux choix des couleurs" (Antoine Prost, *Jalons pour une histoire de la construction des lycées et collèges de 1960 à 1985*. In CASPARD, Pierre, LUC, Jean - Noël, SAVOIE, Philippe (Dir.). *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*. Lyon : INRP, 2005, p. 459 - 478).

Une organisation administrative spécifique est mise en place afin de mettre en œuvre cette politique de constructions scolaires. En 1956, au sein du ministère de l'Éducation Nationale, on crée une direction qui édicte les normes architecturales, fixe des prix-plafonds pour le coût de construction au mètre carré, valide les projets, accorde les financements. Elle est d'abord appelée DESUS (Direction des Équipements Scolaires Universitaires et Sportifs), puis DEC (Direction des Équipements et de la Construction). Les délais d'instruction sont très longs et peuvent atteindre six ans ! Plusieurs étapes sont en effet nécessaires : la validation du programme de l'établissement par l'État, lequel concerne à la fois les effectifs prévus, leur répartition dans les différentes filières et la traduction architecturale ; l'approbation par la collectivité du projet validé par l'État ; la désignation d'un architecte et d'une ou plusieurs

entreprises pour mener le chantier, qui fournissent plan masse et devis, lesquels doivent à nouveau être validés par l'État avant que ce dernier n'accorde ses subventions et que le chantier puisse commencer. Une modification des effectifs scolaires en cours de projet impose de reprendre depuis le début toute la procédure...

À partir de 1962, l'État organise des appels d'offres nationaux pour sélectionner des binômes architecte / entreprise qui pourront ensuite intervenir sur l'ensemble des chantiers, chacun faisant l'objet d'une mise en concurrence réduite entre les entreprises locales précédemment sélectionnées par le ministère.

En ce qui concerne les financements, la solution finalement adoptée impose aux collectivités de fournir un terrain viabilisé et de prendre en charge 40% du coût de la construction, pour lequel elles peuvent souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts. L'État finance le reste de la construction et peut assurer, à la demande de la collectivité et contre une rémunération forfaitaire, la maîtrise d'ouvrage du chantier, de la passation du marché jusqu'à la livraison des bâtiments en passant par le suivi des travaux.

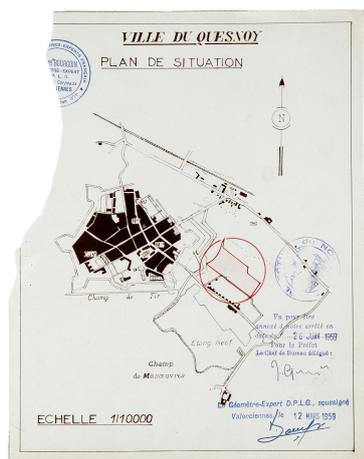
Cette organisation administrative et le choix d'une architecture tramée de type industriel ont permis, entre 1960 et 1970, de construire un établissement scolaire par jour – la seule année 1968 voit la construction de 255 CES (collège d'enseignement secondaire) et 35 lycées – et de scolariser 80% des collégiens et lycéens : entre 1958 et 1973, leur nombre est en effet passé de 340 000 à 939 000... Pour le département du Nord, entre 1958 et 1961, le nombre de lycéens est passé de 34 100 à 41 400, et le nombre de lycées atteint 51 en 1962.

Pendant les Trente Glorieuses, l'Éducation Nationale est le ministère qui engage et finance le plus de chantiers. Mais l'incendie du collège de la rue Pailleron à Paris en 1973, qui fait vingt morts, suivi la même année de ceux de Nice et de Canteleu, associé aux réflexions du philosophe Michel Foucault qui, en 1975, dans *Surveiller et punir*, montre la similitude architecturale et conceptuelle entre le lycée à la française et la prison ou la caserne, sonne le glas de cette architecture. On en condamne les manques en termes de pédagogie, de sécurité et d'esthétique. On en souligne l'appauvrissement architectural. Jean-Yves Andrieux évoque "la tristesse rampante du style hexagonal", une architecture "ingrate, monocorde, itérative... un type innombrable et maussade". Les critiques viennent également des services de l'État. Ainsi, le directeur de l'équipement scolaire dénonçait déjà, en 1963, "cette architecture qui supprime toute surprise pour le promeneur, qui abuse de la ligne droite, souffre d'une insuffisante variété des niveaux et de la suppression des espaces clos ou resserrés". L'État tente bien quelques améliorations en demandant aux architectes d'intégrer dans les lycées des CDI (centres de documentation et d'information), des salles audiovisuelles, des laboratoires de langues, ou quelques espaces polyvalents. Il renforce également les contraintes de sécurité. Dans les trente-cinq modèles qu'il présente en 1974, l'État propose de nouvelles formes pour certaines salles (audiovisuelles par exemple) et privilégie les petits immeubles d'un étage plutôt que les barres. Toutefois, il ne remet pas en cause les plans types et le système de trame.

L'histoire de cette architecture est à rapprocher de celle des grands ensembles urbains. Ils naissent à la même époque, juste après la Seconde Guerre mondiale, répondant à la même nécessité d'accueillir une population qui manque de logements et d'écoles, en construisant vite et de manière économique dans des zones encore vierges de toute urbanisation. Les grands ensembles sont alors considérés comme l'expression de la modernité, du rationalisme et du fonctionnalisme. Le choix d'une architecture préfabriquée et normée donne lieu à l'édification d'immeubles aux lignes droites, grands parallélépipèdes verticaux ou horizontaux couverts de toits terrasses. La construction de grands ensembles prospère jusqu'au choc pétrolier de 1974.

Pendant cette période des Trente Glorieuses, les nouveaux lycées sont principalement construits dans ces zones d'urbanisation nouvelle. Un accord de 1958 entre les ministères de l'Éducation Nationale et de la Construction prévoit un enfant à scolariser par logement construit et souhaite confier à une seule association architecte / entrepreneur la construction des immeubles d'habitation et des équipements scolaires d'un même ensemble. Si ce texte n'a jamais donné lieu à des réalisations, il n'en reste pas moins que ce sont les mêmes entreprises de BTP qui interviennent sur les chantiers de construction d'immeubles et de lycées, en employant les mêmes modes opératoires. Les points communs ne s'arrêtent pas là : on reproche aux grands ensembles de n'avoir pas d'âme architecturale mais de relever uniquement d'une logique d'ingénieurs. On fustige leur trop grande rigidité, la monotonie des barres et des tours. Comme pour les lycées, cette typologie de construction est remise en cause dès le début des années 1970. La décennie suivante est celle de la réflexion sur les formes architecturales, les matériaux, la distribution des espaces et les liens avec l'environnement urbain.

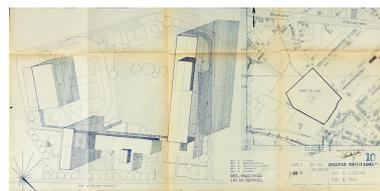
Illustrations



Plan de situation, 1959.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901900NUC4A



Plan de masse de la cité scolaire Eugène Thomas, 1965.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901839NUC4A



Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901903NUC4A



Vue aérienne en perspective de la cité scolaire vers 1970. Carte postale, Ruyant éditeur (collection particulière).
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901849NUC2A



Vue aérienne orthographique de la cité scolaire et de son environnement, 2012.
IVR32_20175901920NUC4A



Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, vers 1970.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901848NUC2A



Externat (lycée puis collège) : façade sur le boulevard Léo Lagrange en 1965 (détruit en 2016). Carte postale recolorisée. Datée de 1965. Porte au dos les indications : Le Quesnoy Nord : le nouveau lycée - Architectes MM. Vivien et Foyer. (Collection particulière).
Phot. Bouvet Hubert, Phot. Jean - Marie Combier
IVR32_20175901808NUC4A



Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, vers 1970 (détruit en 2016).
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901856NUC2A



Externat (lycée puis collège) : façade est sur cour, 2016 (détruit en 2016).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900136NUC4A



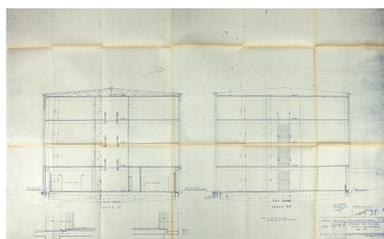
Bâtiment de l'externat en cours de démolition, 2017. (Fonds Conseil Départemental du Nord).
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901919NUC4A



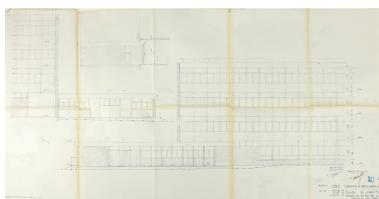
Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, vers 1990 (détruit en 2016).
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901860NUC2A



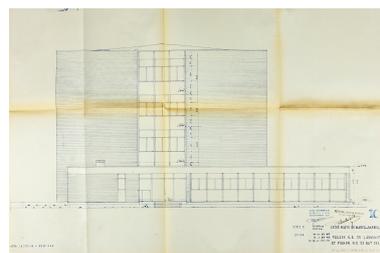
Externat (lycée puis collège) : façade ouest sur rue, détail, 2016 (détruit en 2016).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900200NUC4A



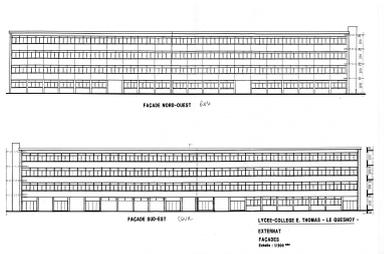
Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901911NUC4A



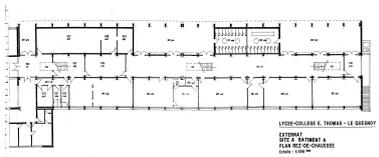
Elévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901913NUC4A



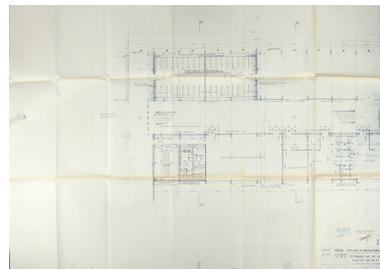
Elévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901912NUC4A



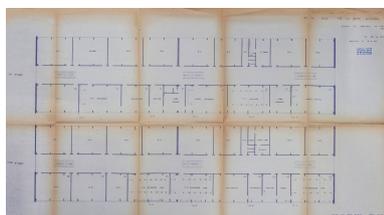
Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1996 (détruit en 2016).
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901794NUC4A



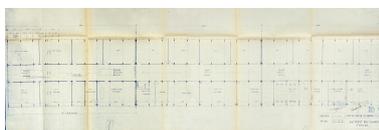
Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1996 (détruit en 2016).
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901786NUC4A



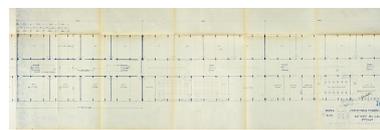
Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901904NUC4A



Externat (lycée puis collège) : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959 (détruit en 2016).
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901837NUC4A



Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901905NUC4A



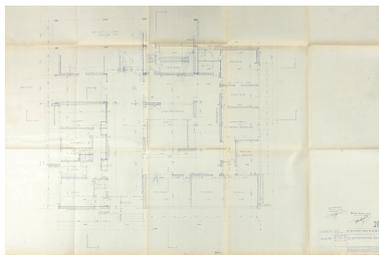
Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901908NUC4A



Plan du 3ème étage du collège
de la cité scolaire Yves Kernanec
de Marcq en Baroeul, 1958.

Phot. Bouvet Hubert

IVR32_20175901910NUC4A



Plan du bâtiment d'administration
de la cité scolaire Yves Kernanec
à Marcq en Baroeul, 1958.

Phot. Bouvet Hubert

IVR32_20175901914NUC4A



Internats (lycée) :
façades est, vers 1970.

Phot. Bouvet Hubert

IVR32_20175901851NUC2A



internat de filles (lycée) :
façades ouest et sud, 2016.

Phot. Hubert Bouvet

IVR32_20165900154NUC4A



Internat de filles (lycée) :
façades ouest - détail, 2016.

Phot. Hubert Bouvet

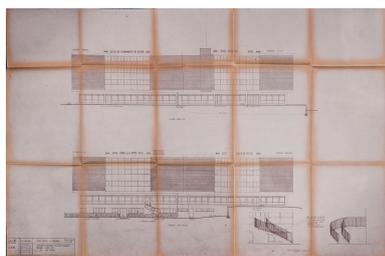
IVR32_20165900194NUC4A



Internats (lycée) : façades nord
de l'internat de filles et ouest
de l'internat de garçons, 2016.

Phot. Hubert Bouvet

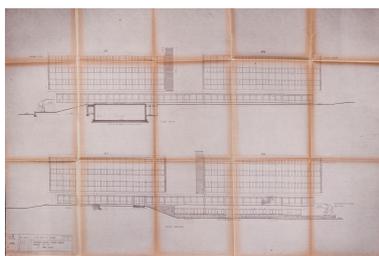
IVR32_20165900183NUC4A



Internats (lycée) : élévation des
façades nord-est et sud-ouest, 1966.

Phot. Bouvet Hubert

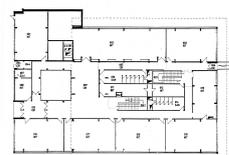
IVR32_20175901825NUC4A



Internats (lycée) : élévation des
façades sud-est et nord-ouest, 1966.

Phot. Bouvet Hubert

IVR32_20175901824NUC4A



LYCÉE-COLLÈGE E. THOMAS-LE QUESNOY -
BATIMENT D - INTERNAT FILLES
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
Echelle 1/200

Internat de filles (lycée) : plan
du rez-de-chaussée, 1993.

Phot. Bouvet Hubert

IVR32_20175917888NUC4A

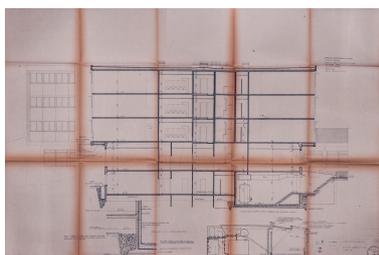


LYCÉE-COLLÈGE E. THOMAS-LE QUESNOY -
BATIMENT D - INTERNAT FILLES
PLAN 1er ETAGE
Echelle 1/200

Internat de filles (lycée) :
plan du 1er étage, 1993.

Phot. Bouvet Hubert

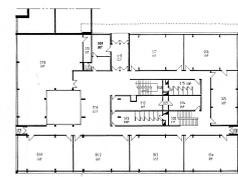
IVR32_20175901789NUC4A



Internat de filles Internats
(lycée) : coupe et détail de
l'élévation extérieure, 1966.

Phot. Bouvet Hubert

IVR32_20175901830NUC4A

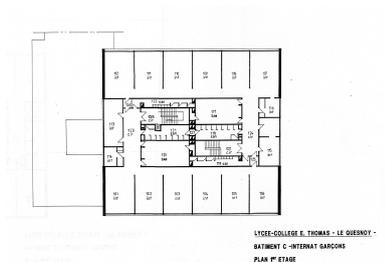


LYCÉE-COLLÈGE E. THOMAS - LE QUESNOY -
BATIMENT C - INTERNAT GARÇONS
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
Echelle 1/200

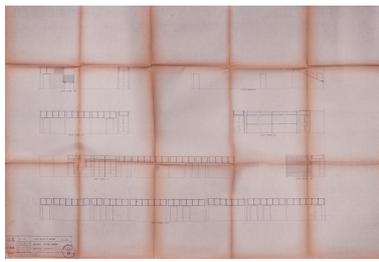
Internat de garçons (Internats (lycée) :
plan du rez de chaussée, 1993.

Phot. Bouvet Hubert

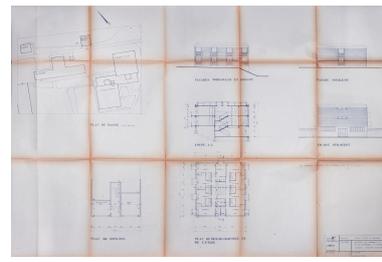
IVR32_20175901790NUC4A



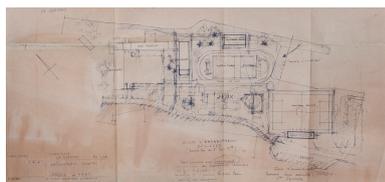
Internat de garçons (lycée) :
 plan du 1er étage, 1993.
 Phot. Bouvet Hubert
 IVR32_20175901791NUC4A



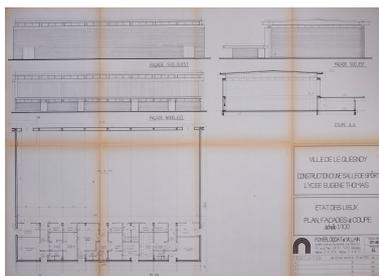
Internat de garçons (lycée) : détail
 des élévations intérieures, 1966.
 Phot. Bouvet Hubert
 IVR32_20175901826NUC4A



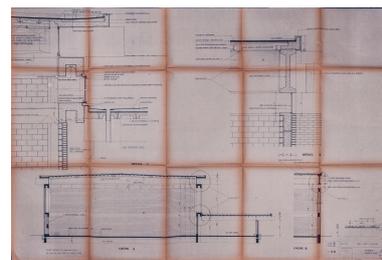
Logements des maîtres et maîtresses
 d'internat : plan masse, plans, coupes,
 élévations, 1968 (projet non réalisé).
 Phot. Bouvet Hubert
 IVR32_20175901822NUC4A



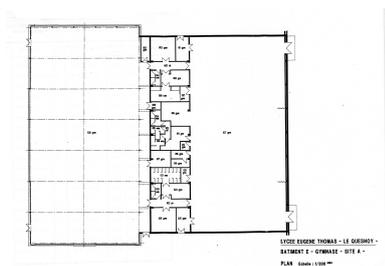
Plan de masse de la cité scolaire avec
 le gymnase (construit en 1969), 1961.
 Phot. Bouvet Hubert
 IVR32_20175901811NUC4A



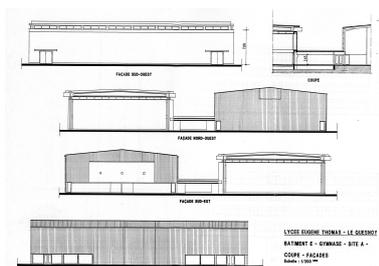
Gymnase de 1969 : relevés
 des élévations et plan, 1990.
 Phot. Bouvet Hubert
 IVR32_20175901809NUC4A



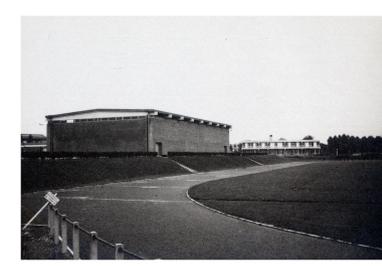
Gymnase de 1969 :
 détails des élévations et
 système constructif, 1966.
 Phot. Bouvet Hubert
 IVR32_20175901883NUC4A



Gymnases de 1969 et
 1990 : plans, 1993.
 Phot. Bouvet Hubert
 IVR32_20175901793NUC4A



Gymnases de 1969 et 1990 :
 coupes et élévations, 1993.
 Phot. Bouvet Hubert
 IVR32_20175901798NUC4A



Gymnase de 1969 : vue des
 façades est et nord, vers 1970.
 Phot. Bouvet Hubert
 IVR32_20175901855NUC2A



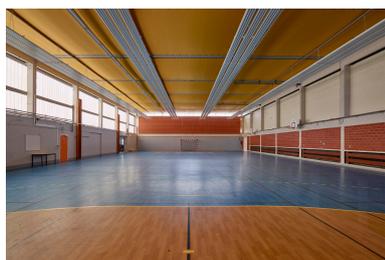
Gymnase de 1969 : vue du mur
 sud depuis les remparts, 2018.
 Phot. Hubert Bouvet
 IVR32_20185900246NUC4A



Gymnases de 1969 et
 1990 : façades est, 2016.
 Phot. Hubert Bouvet
 IVR32_20165900159NUC4A



Gymnase de 1969 : détail de la
 partie extérieure du couvremet
 et de la couverture, 2016.
 Phot. Hubert Bouvet
 IVR32_20165900160NUC4A



Gymnase de 1969 :
vue intérieure, 2018.
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20185900238NUC4A



Gymnase de 1969 :
détail du mur sud, 2018.
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20185900240NUC4A



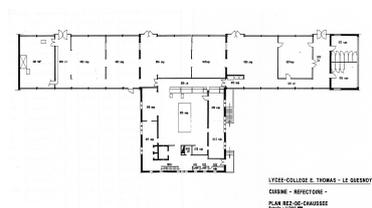
Gymnase de 1990 :
vue intérieure, 2016.
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900157NUC4A



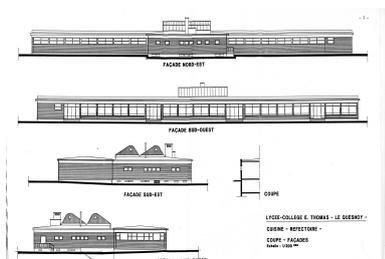
Demi-pension : façade sud et
galerie, 2016 (détruit en 2017).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900134NUC4A



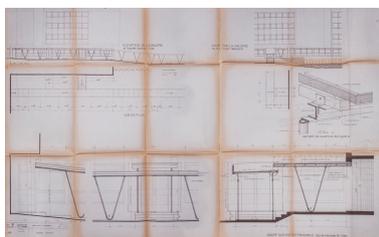
Demi-pension : salle de
réfectoire, 2016 (détruit en 2017).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900189NUC4A



Demi-pension : plan,
1993 (détruit en 2017).
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901792NUC4A



Demi-pension : coupes et
élévations, 1993 (détruit en 2017).
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901797NUC4A



Galerie : plans, élévation et
coupe, 1966 (détruit en 2017).
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901838NUC4A



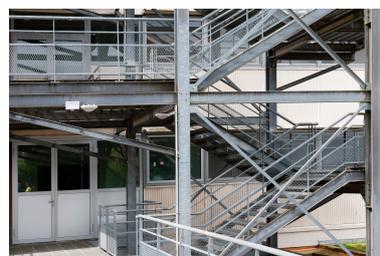
Galerie devant la demi-pension,
vers 1990 (détruit en 2017).
IVR32_20175901858NUC2A



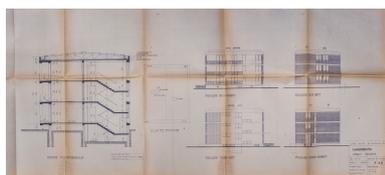
Galerie : jonction avec l'internat de
filles (lycée), 2016 (détruit en 2017).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900138NUC4A



Galerie devant la demi-
pension et cour du collège,
2016 (détruit en 2017).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900191NUC4A

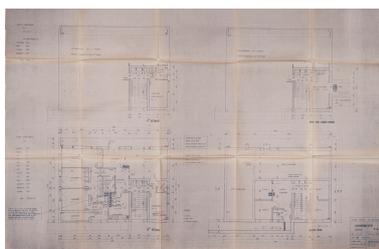


Escaliers métalliques extérieurs hors
oeuvre (détail) sur la façade sud de
l'externat de garçons (lycée), 2016.
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900142NUC4A



Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.

Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901819NUC4A



Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.

Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901820NUC4A



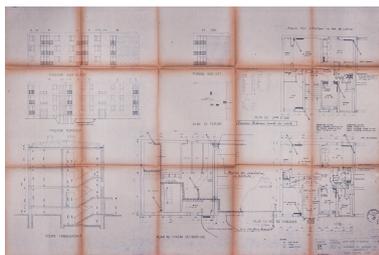
Logements de fonction : façade sud, vers 1970.

Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901854NUC2A



Logements de fonction, 2018.

Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20185900242NUC4A



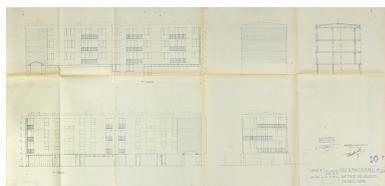
Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966 (détruit vers 2002).

Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20175901823NUC4A



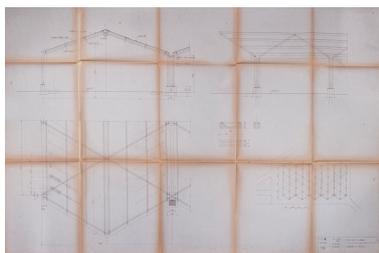
Logements de fonction "extension" : façade ouest (détruit vers 2002) et façade de l'externat (lycée puis collège - détruit en 2016), vers 1970.

Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901850NUC2A



Elévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901915NUC4A



Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901821NUC4A



Serre, 2016 (démontée en 2017).

Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900170NUC4A



Salle de classe du lycée professionnel, section Accompagnement, Soins et Services à la Personne : cuisine, 2016.

Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900168NUC4A



Salle de classe du lycée professionnel, section Accompagnement, Soins et Services à la Personne : salle de gériatrie, 2016.

Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900165NUC4A



Salle de classe du lycée professionnel, section Accompagnement, Soins et Services à la Personne : petite enfance, 2016.

Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900166NUC4A



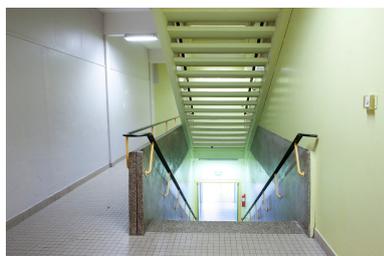
Chambre d'internat, 2016.
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900149NUC4A



Escalier intérieur, internat
de filles (lycée), 2016.
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900151NUC4A



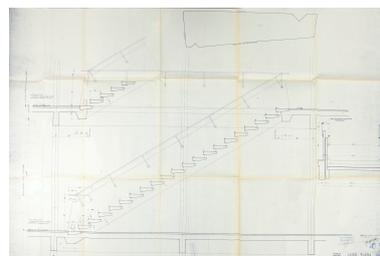
Escalier intérieur externe
(lycée puis collège), rez de
chaussée, 2016 (détruit en 2016).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900178NUC4A



Escalier intérieur externe
(lycée puis collège), 1er
étage, 2016 (détruit en 2016).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900176NUC4A



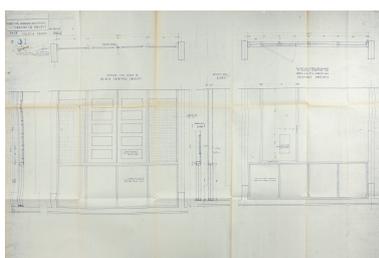
Escalier intérieur externe
(lycée puis collège) : détail des
marches, 2016 (détruit en 2016).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900177NUC4A



Dessin d'un escalier intérieur du
collège de la cité scolaire Yves
Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901917NUC4A



Externat (lycée puis collège) :
couloir du rez-de-chaussée,
2016 (détruit en 2016).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900175NUC4A



Dessin des cloisons intérieures du
collège de la cité scolaire Yves
Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
Phot. Bouvet Hubert
IVR32_20175901916NUC4A



Internat de fille (lycée) : couloir
du rez-de-chaussée, 2016.
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900148NUC4A



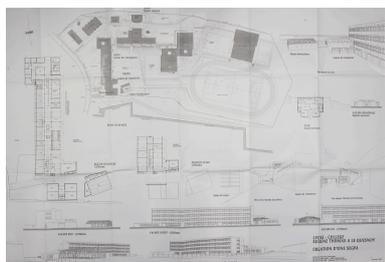
Décor en terre cuite réalisé par les élèves (détail), hall du lycée, 2016.
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900128NUC4A



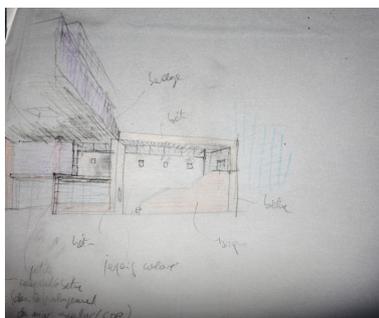
Décor en terre cuite réalisé par les élèves (détail), hall du lycée, 2016.
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900131NUC4A



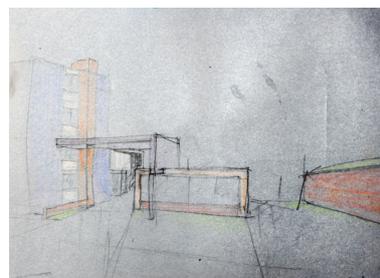
Décor en terre cuite réalisé par les élèves (détail), mur extérieur du bâtiment d'administration, 2016 (déplacé en 2016).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900199NUC4A



SEGPA : plan masse d'implantation, plans et élévation, 1996. (Collection particulière).
Phot. Bouvet Hubert,
Phot. Dodat et Villain
IVR32_20175901844NUC4A



SEGPA : esquisse, 1996. (Collection particulière).
Phot. Bouvet Hubert,
Phot. Dodat et Villain
IVR32_20175901842NUC4A



SEGPA : esquisse, 1996. (Collection particulière).
Phot. Bouvet Hubert,
Phot. Dodat et Villain
IVR32_20175901843NUC4A



Bâtiments de la SEGPA : façades est sur cour, 2016 (détruit en 2016).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20175901921NUC4A



Centre de ressource de la SEGPA : façade est sur cour, 2016 (détruit en 2016).
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20165900171NUC4A



Nouvelle entrée : vue cavalière depuis le rempart, 2018.
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20185900248NUC4A



Nouvelle entrée du lycée : vue générale depuis la rue. De gauche



à droite : réfectoire, salles de réunion, entrée des élèves, bâtiment de l'administration.

Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20185900245NUC4A



Nouvelle entrée du lycée : détail du bâtiment d'administration et de l'entrée des élèves depuis la cour.

Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20185900244NUC4A

Nouvelle entrée : vue générale depuis la cour. De gauche à droite : bâtiment de l'administration, entrée des élèves, salles de réunion, réfectoire.

Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20185900241NUC4A



Nouvelle entrée : vue cavalière depuis le rempart. Au premier plan : nouveau réfectoire ; au second plan, de la gauche vers la droite : immeubles d'habitation construits entre 1959 et 1967, nouveau collège, dernier étage du bâtiments des logements de fonction).

Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20185900247NUC4A

Nouvelle entrée : réfectoire vu depuis la cour
Phot. Hubert Bouvet
IVR32_20185900243NUC4A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Des lycées en Hauts-de-France (IA99004489)

Oeuvre(s) contenue(s) :

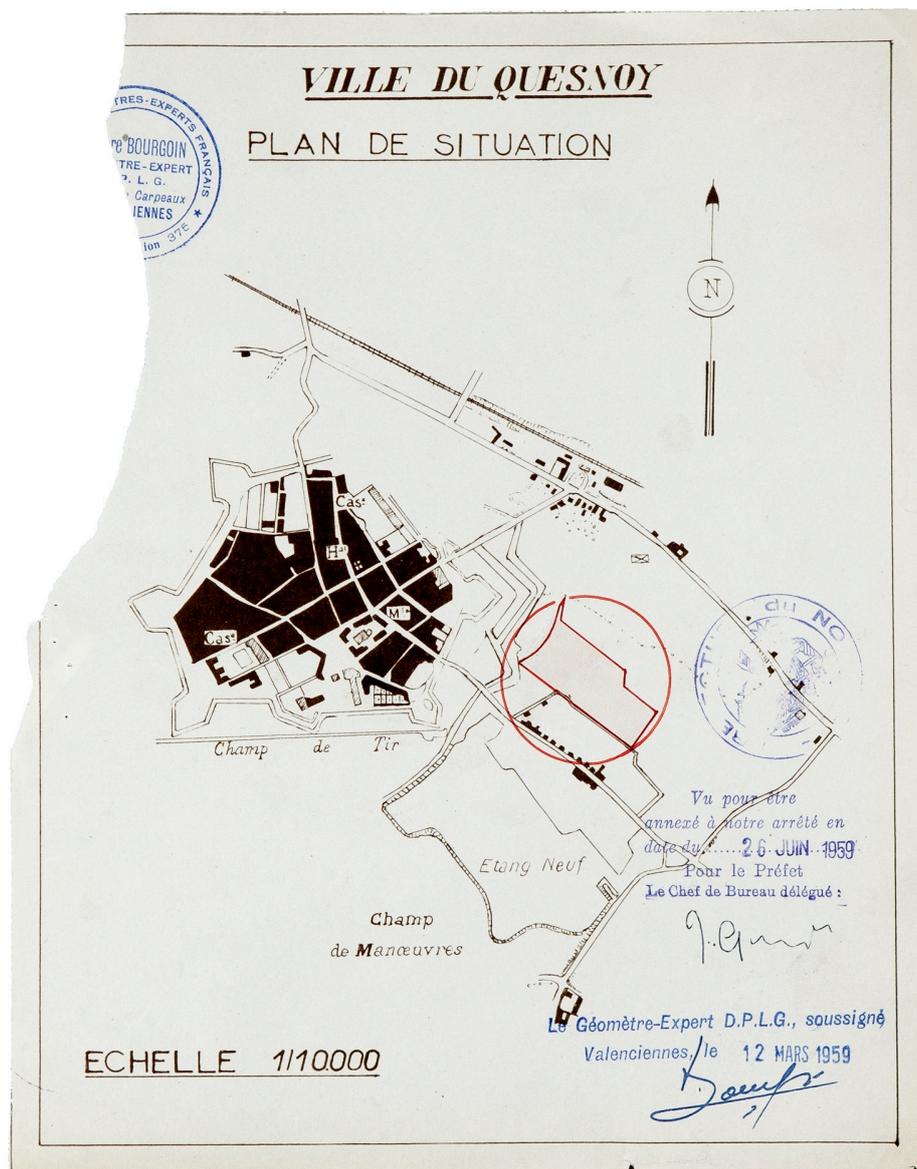
Tensions discontinues - Sculpture d'Étienne Hajdu (IM59002888) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Quesnoy, 100 avenue Léo Lagrange

Oeuvre(s) en rapport :

Tensions discontinues - Sculpture d'Étienne Hajdu (IM59002888) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Le Quesnoy, 100 avenue Léo Lagrange

Auteur(s) du dossier : Karine Girard

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Plan de situation, 1959.

Référence du document reproduit :

- AN. 19771590/24 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

Illustrations issues de cette cote :

- plan de situation de la cité scolaire Eugène Thomas, 1959.

Archives nationales, Paris : 19771590/24

IVR32_20175901900NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de masse de la cité scolaire Eugène Thomas, 1965.

Référence du document reproduit :

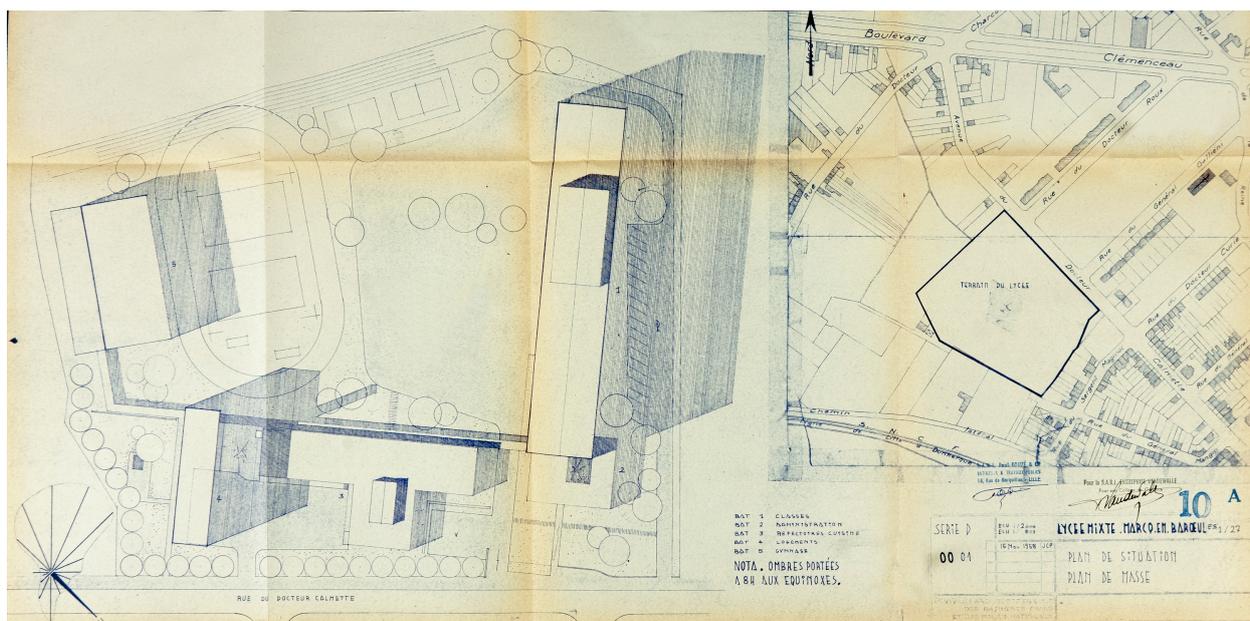
- Archives départementales du Nord, J 2476/1 : **Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans généraux et photographies par l'architecte Pierre VIVIEN (1959-1969).**
Illustrations issues de cette cote :
 - Externat : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959.
 - Plan de masse, 1961.
 - Plan de masse de la cité scolaire, 1966.
 - Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, photographie couleur vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Internats (lycée) : façades est, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Galerie devant la demi-pension, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction : façade sud, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction "extension" : façade ouest et façade de l'externat, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).

IVR32_20175901839NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.**

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

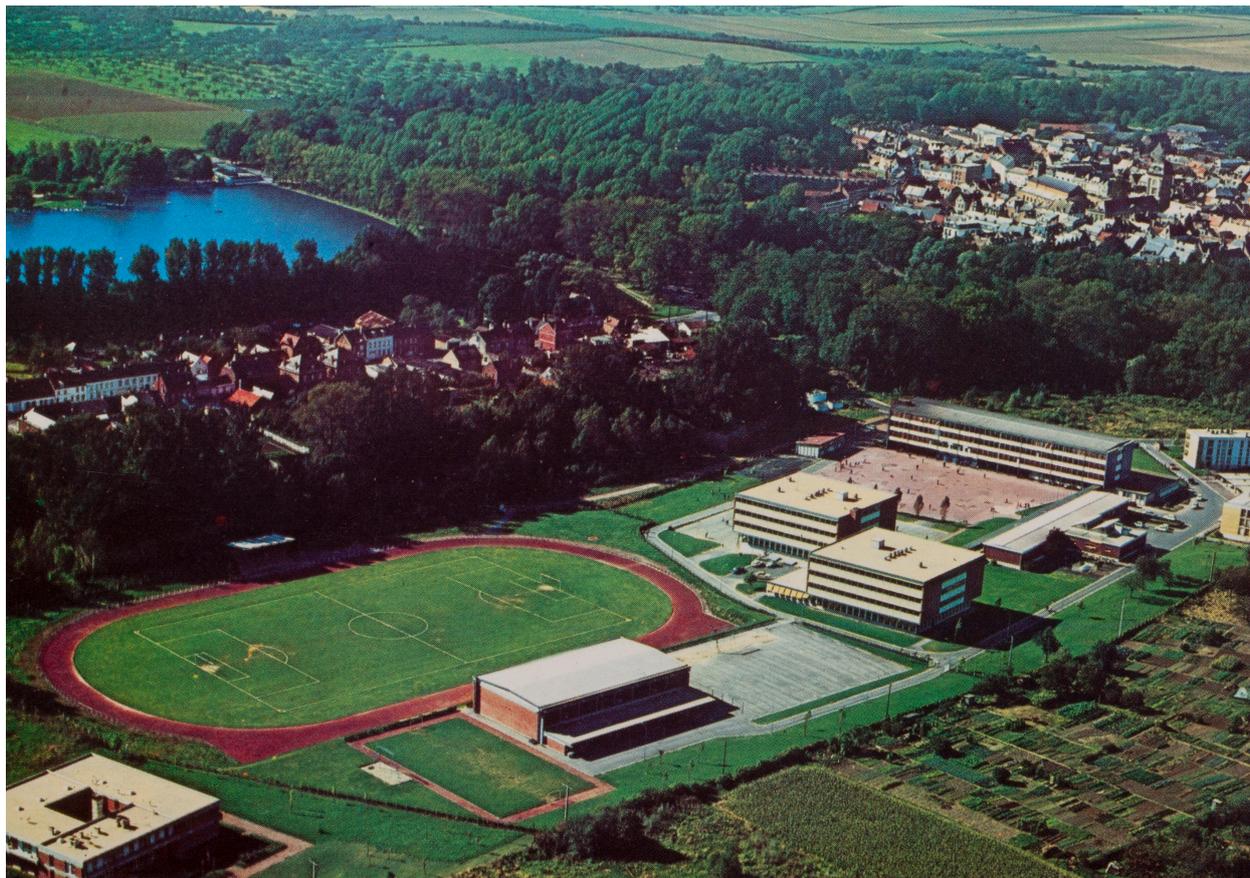
Archives nationales, Paris : 19771590/23

IVR32_20175901903NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne en perspective de la cité scolaire vers 1970. Carte postale, Ruyant éditeur (collection particulière).

IVR32_20175901849NUC2A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne orthographique de la cité scolaire et de son environnement, 2012.

IVR32_20175901920NUC4A

Date de prise de vue : 2012

(c) Plateforme publique d'information géographique. P.P.I.G.E. ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, vers 1970.

Référence du document reproduit :

- Archives départementales du Nord, J 2476/1 : **Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans généraux et photographies par l'architecte Pierre VIVIEN (1959-1969).**
Illustrations issues de cette cote :
 - Externat : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959.
 - Plan de masse, 1961.
 - Plan de masse de la cité scolaire, 1966.
 - Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, photographie couleur vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Internats (lycée) : façades est, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Galerie devant la demi-pension, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction : façade sud, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction "extension" : façade ouest et façade de l'externat, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).

IVR32_20175901848NUC2A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Externat (lycée puis collège) : façade sur le boulevard Léo Lagrange en 1965 (détruit en 2016). Carte postale recolorisée. Datée de 1965. Porte au dos les indications : Le Quesnoy Nord : le nouveau lycée - Architectes MM. Vivien et Foyer. (Collection particulière).

IVR32_20175901808NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert, Auteur de l'illustration : Jean - Marie Combier

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, vers 1970 (détruit en 2016).

Référence du document reproduit :

- Archives départementales du Nord, J 2476/1 : **Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans généraux et photographies par l'architecte Pierre VIVIEN (1959-1969).**
Illustrations issues de cette cote :
 - Externat : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959.
 - Plan de masse, 1961.
 - Plan de masse de la cité scolaire, 1966.
 - Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, photographie couleur vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Internats (lycée) : façades est, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Galerie devant la demi-pension, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction : façade sud, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction "extension" : façade ouest et façade de l'externat, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).

IVR32_20175901856NUC2A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Externat (lycée puis collège) : façade est sur cour, 2016 (détruit en 2016).

IVR32_20165900136NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment de l'externat en cours de démolition, 2017. (Fonds Conseil Départemental du Nord).

IVR32_20175901919NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, vers 1990 (détruit en 2016).

Référence du document reproduit :

- Archives départementales du Nord, J 2476/1 : **Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans généraux et photographies par l'architecte Pierre VIVIEN (1959-1969).**
Illustrations issues de cette cote :
 - Externat : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959.
 - Plan de masse, 1961.
 - Plan de masse de la cité scolaire, 1966.
 - Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, photographie couleur vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Internats (lycée) : façades est, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Galerie devant la demi-pension, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction : façade sud, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction "extension" : façade ouest et façade de l'externat, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).

IVR32_20175901860NUC2A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Externat (lycée puis collège) : façade ouest sur rue, détail, 2016 (détruit en 2016).

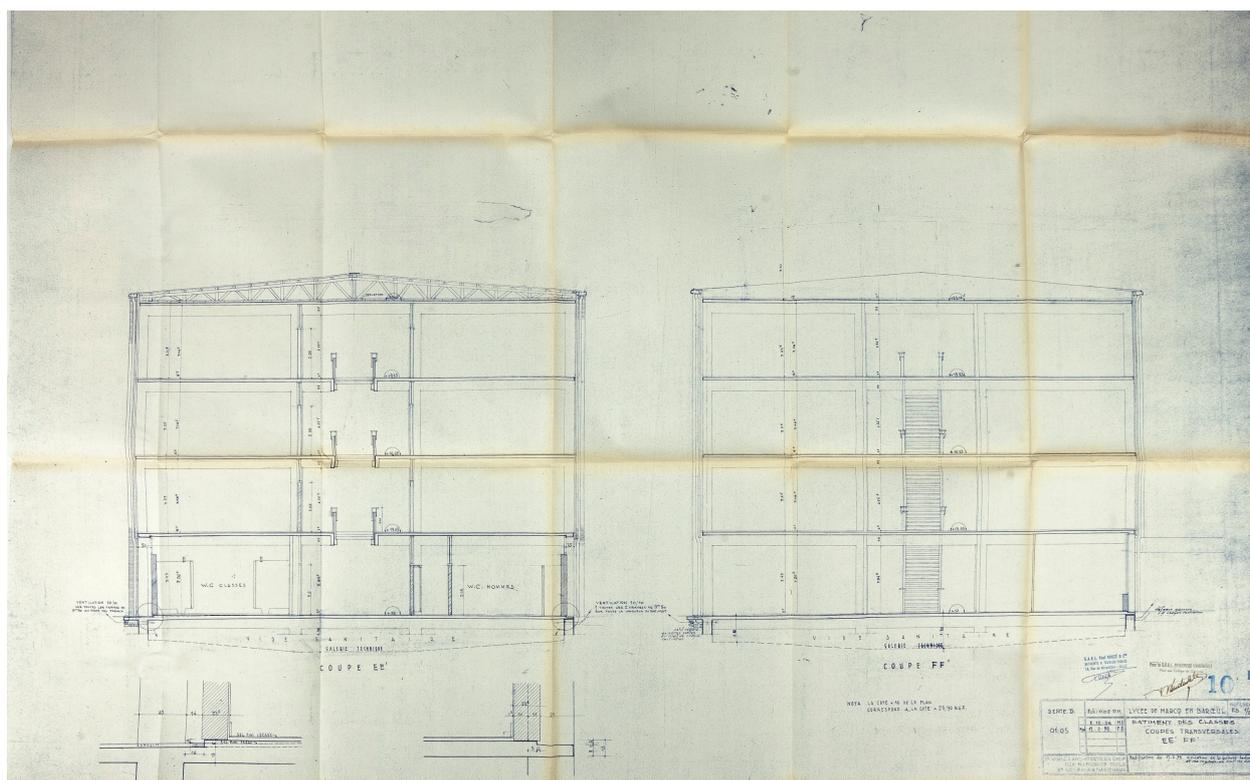
IVR32_20165900200NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.**

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Elévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Élévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
 - Elévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
 - Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
 - Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Archives nationales, Paris : 19771590/23

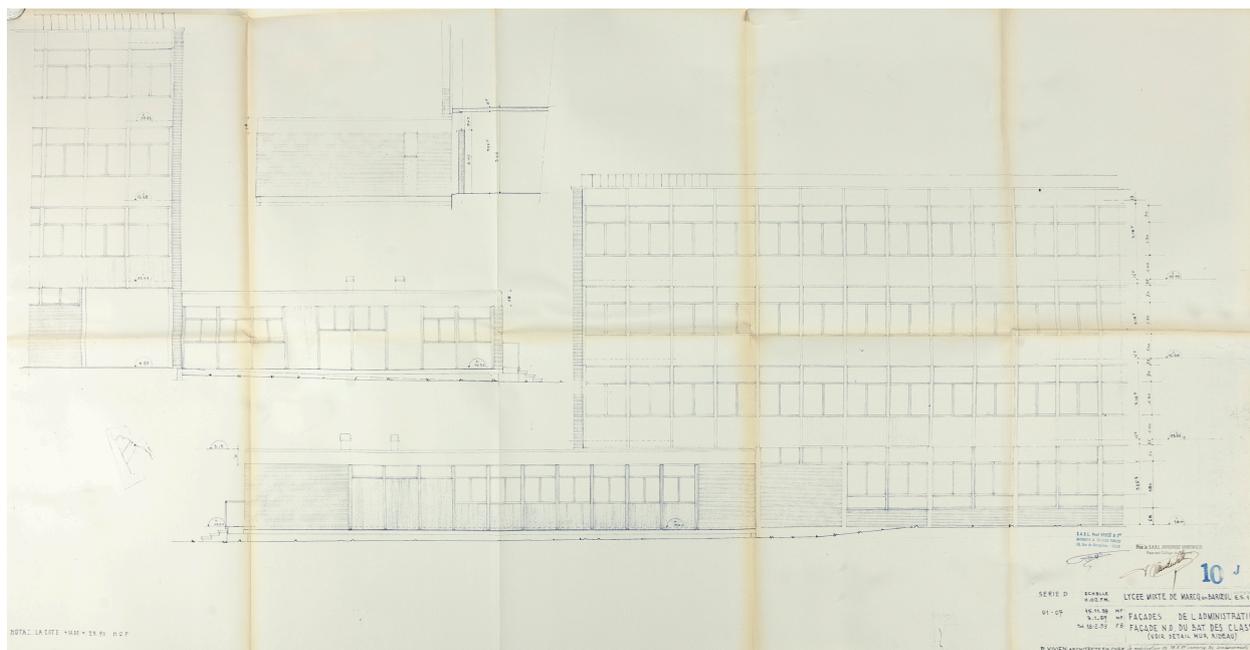
IVR32_20175901911NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

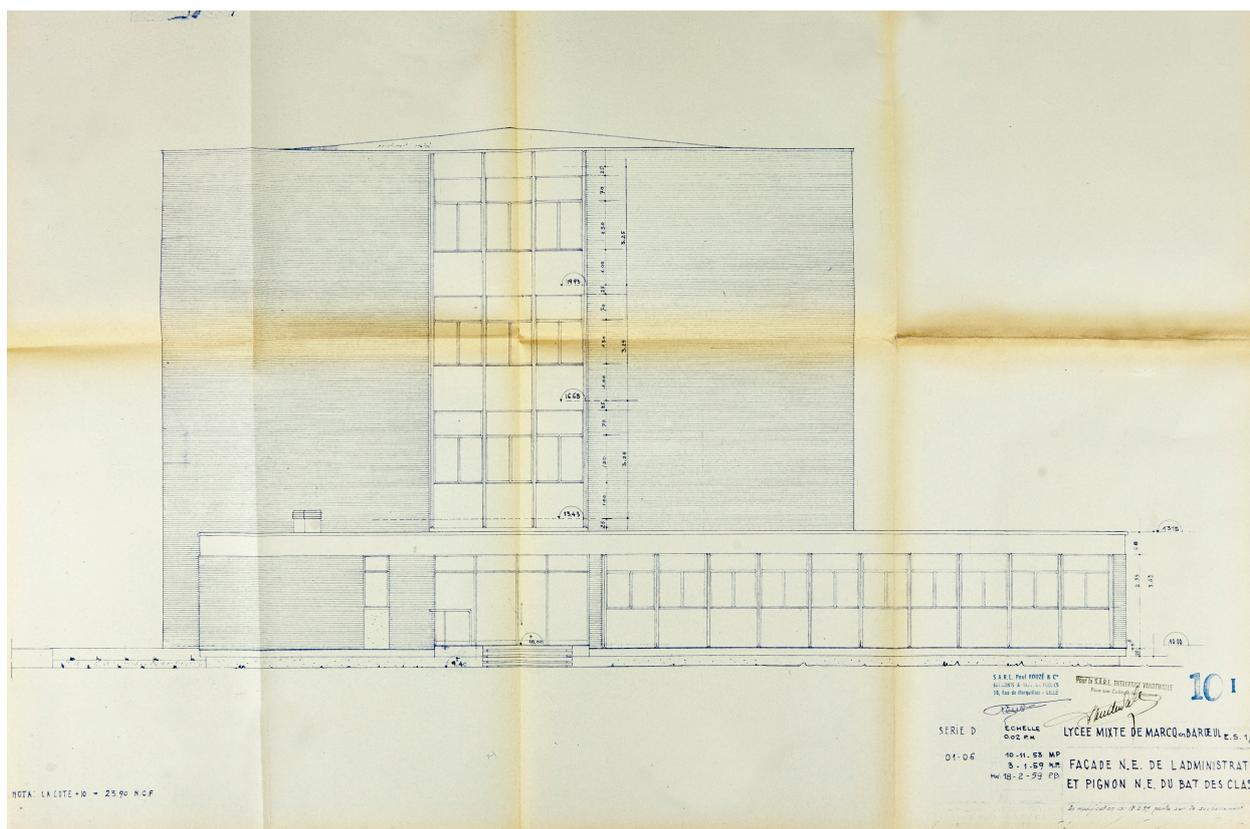
Archives nationales, Paris : 19771590/23

IVR32_20175901913NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Élévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

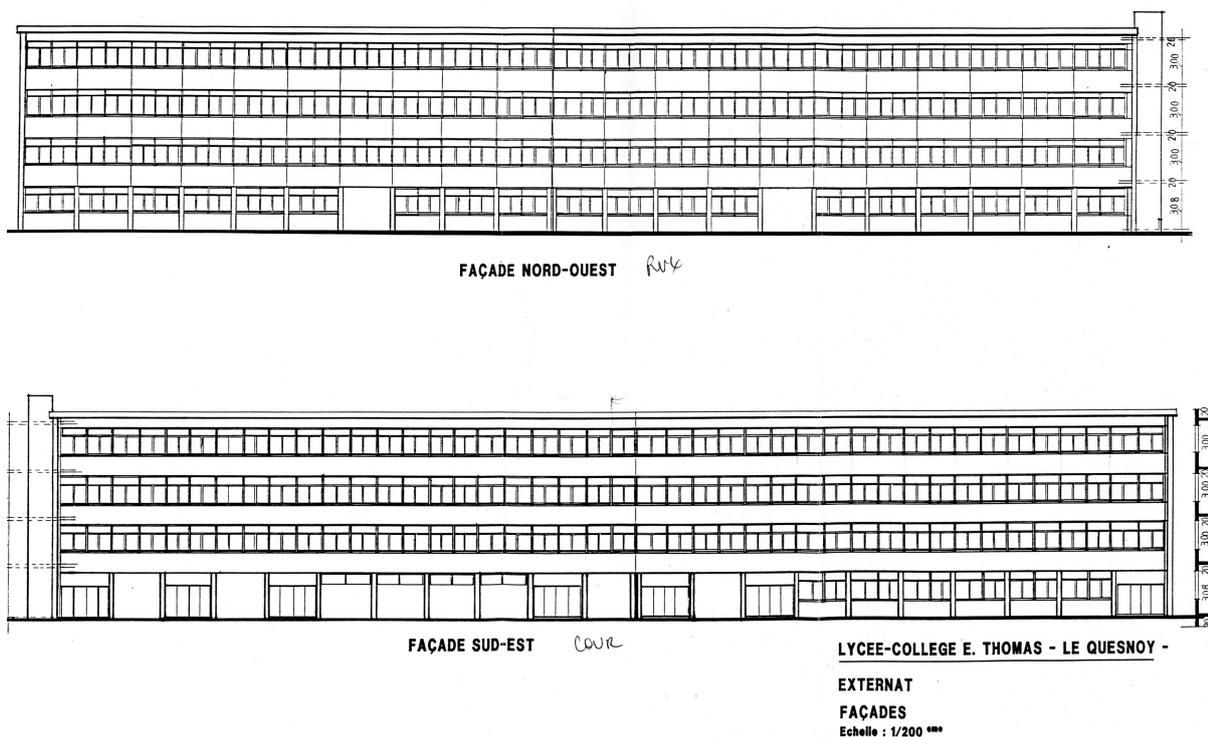
Archives nationales, Paris : 19771590/23

IVR32_20175901912NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1996 (détruit en 2016).

Référence du document reproduit :

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

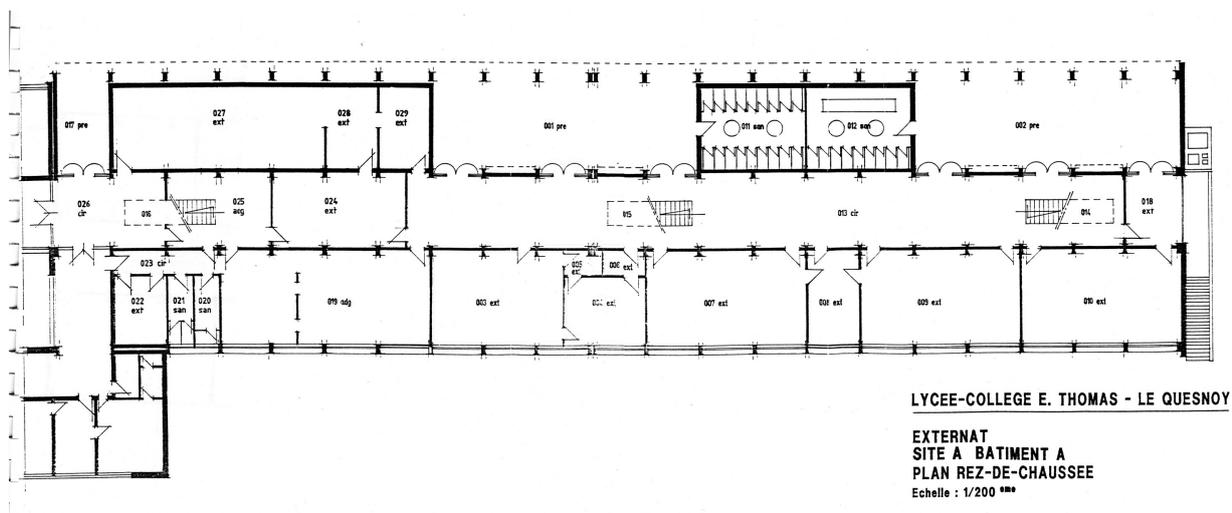
IVR32_20175901794NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1996 (détruit en 2016).

Référence du document reproduit :

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

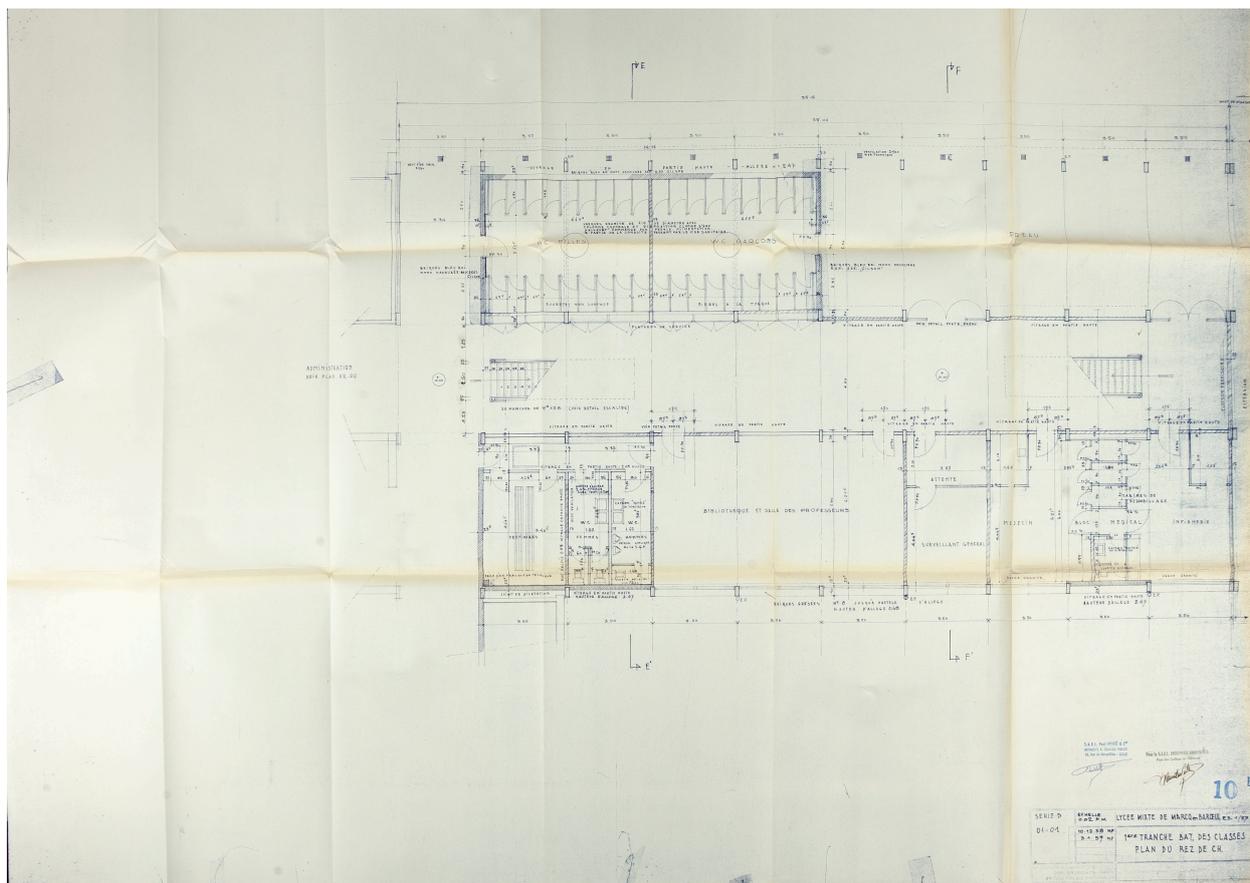
IVR32_20175901786NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.**

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

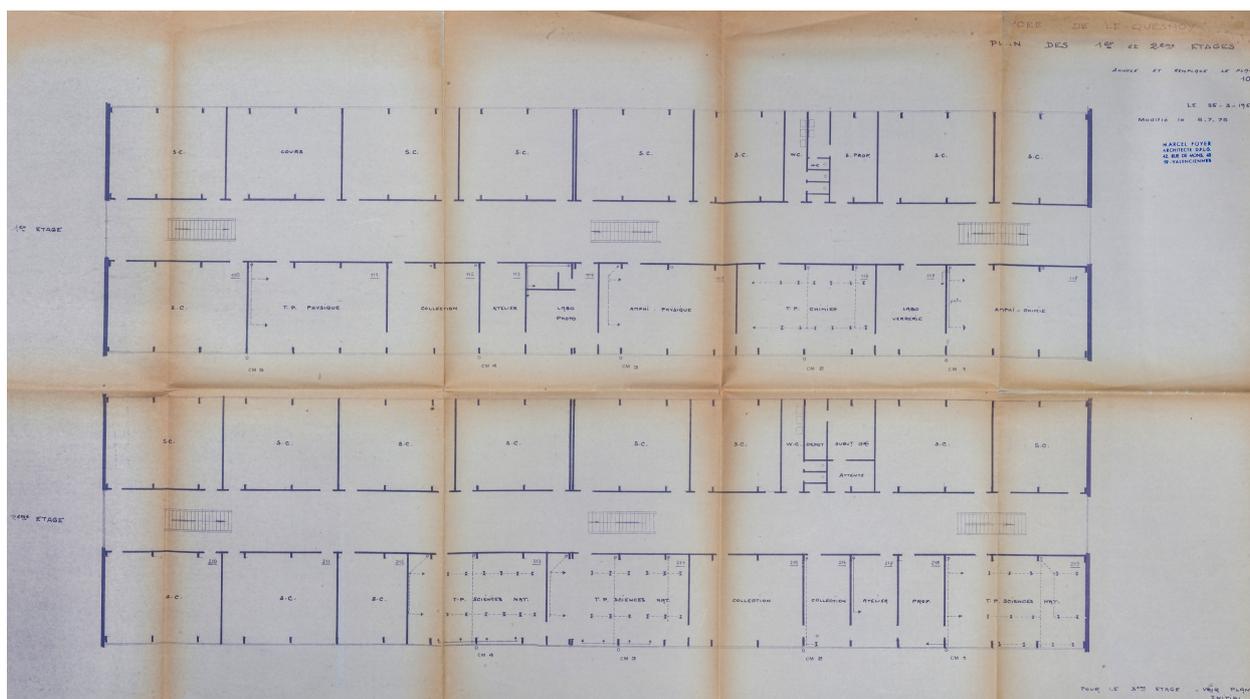
Archives nationales, Paris : 19771590/23

IVR32_20175901904NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Externat (lycée puis collège) : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959 (détruit en 2016).

Référence du document reproduit :

- Archives départementales du Nord, J 2476/1 : **Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans généraux et photographies par l'architecte Pierre VIVIEN (1959-1969).**

Illustrations issues de cette cote :

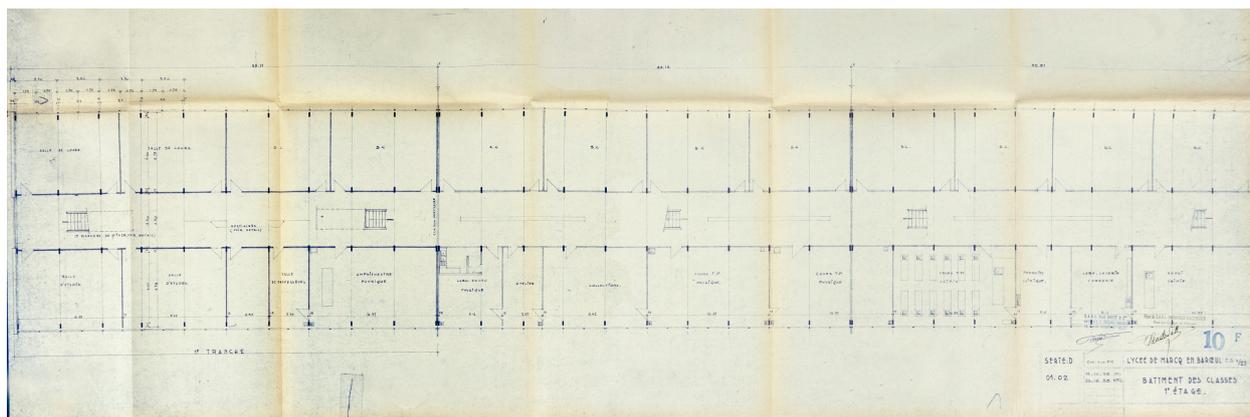
- Externat : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959.
- Plan de masse, 1961.
- Plan de masse de la cité scolaire, 1966.
- Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, photographie couleur vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
- Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
- Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
- Internats (lycée) : façades est, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
- Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
- Galerie devant la demi-pension, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
- Logements de fonction : façade sud, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
- Logements de fonction "extension" : façade ouest et façade de l'externat, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).

IVR32_20175901837NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.**

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

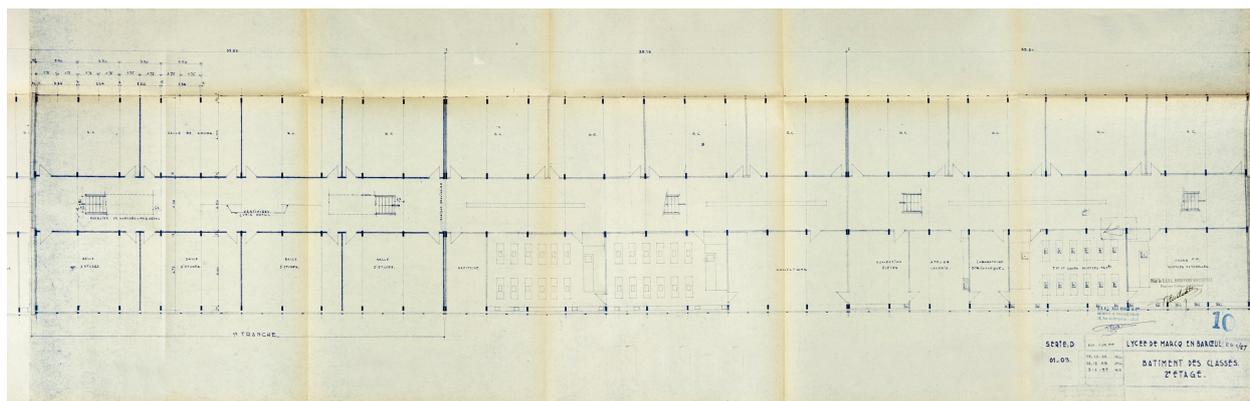
Archives nationales, Paris : 19771590/23

IVR32_20175901905NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.**

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

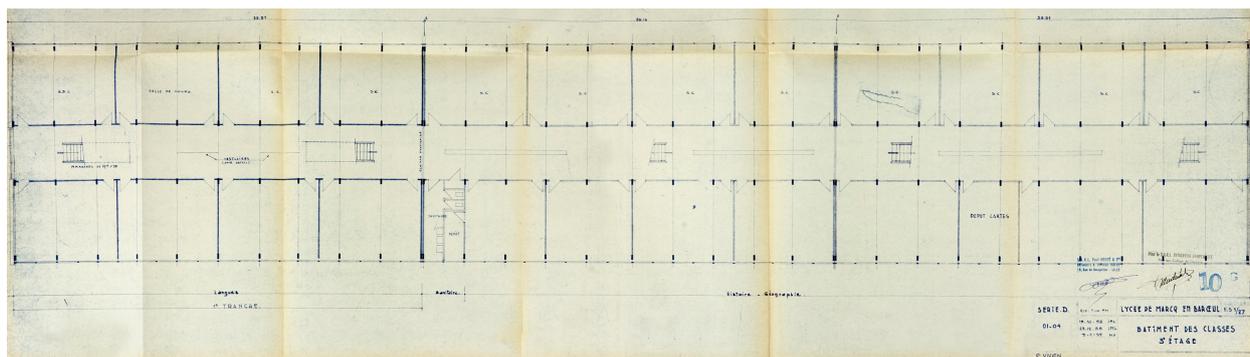
Archives nationales, Paris : 19771590/23

IVR32_20175901908NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.**

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Elévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Elévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
 - Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
 - Elévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
 - Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
 - Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Archives nationales, Paris : 19771590/23

IVR32_20175901910NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Internats (lycée) : façades est, vers 1970.

Référence du document reproduit :

- Archives départementales du Nord, J 2476/1 : **Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans généraux et photographies par l'architecte Pierre VIVIEN (1959-1969).**
Illustrations issues de cette cote :
 - Externat : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959.
 - Plan de masse, 1961.
 - Plan de masse de la cité scolaire, 1966.
 - Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, photographie couleur vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Internats (lycée) : façades est, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Galerie devant la demi-pension, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction : façade sud, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction "extension" : façade ouest et façade de l'externat, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).

IVR32_20175901851NUC2A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



internat de filles (lycée) : façades ouest et sud, 2016.

IVR32_20165900154NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Internat de filles (lycée) : façades ouest - détail, 2016.

IVR32_20165900194NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Internats (lycée) : façades nord de l'internat de filles et ouest de l'internat de garçons, 2016.

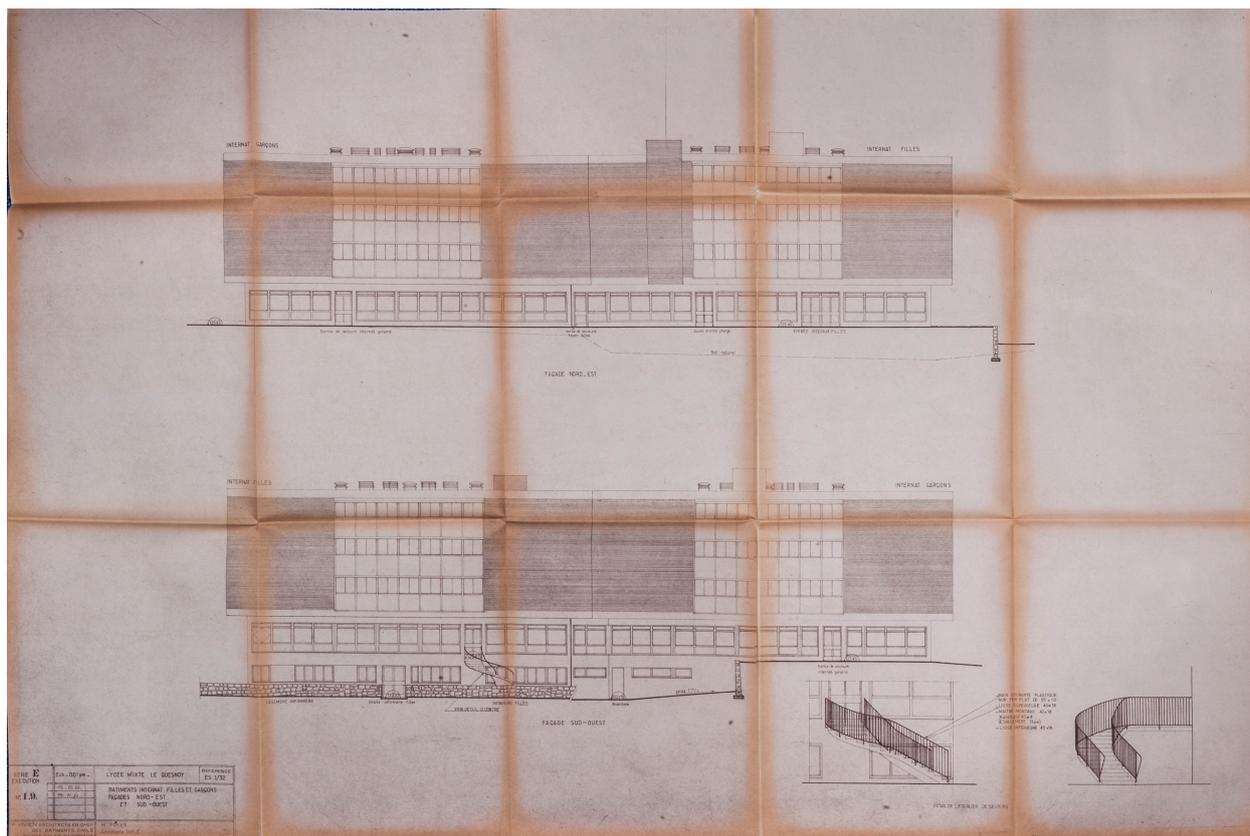
IVR32_20165900183NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

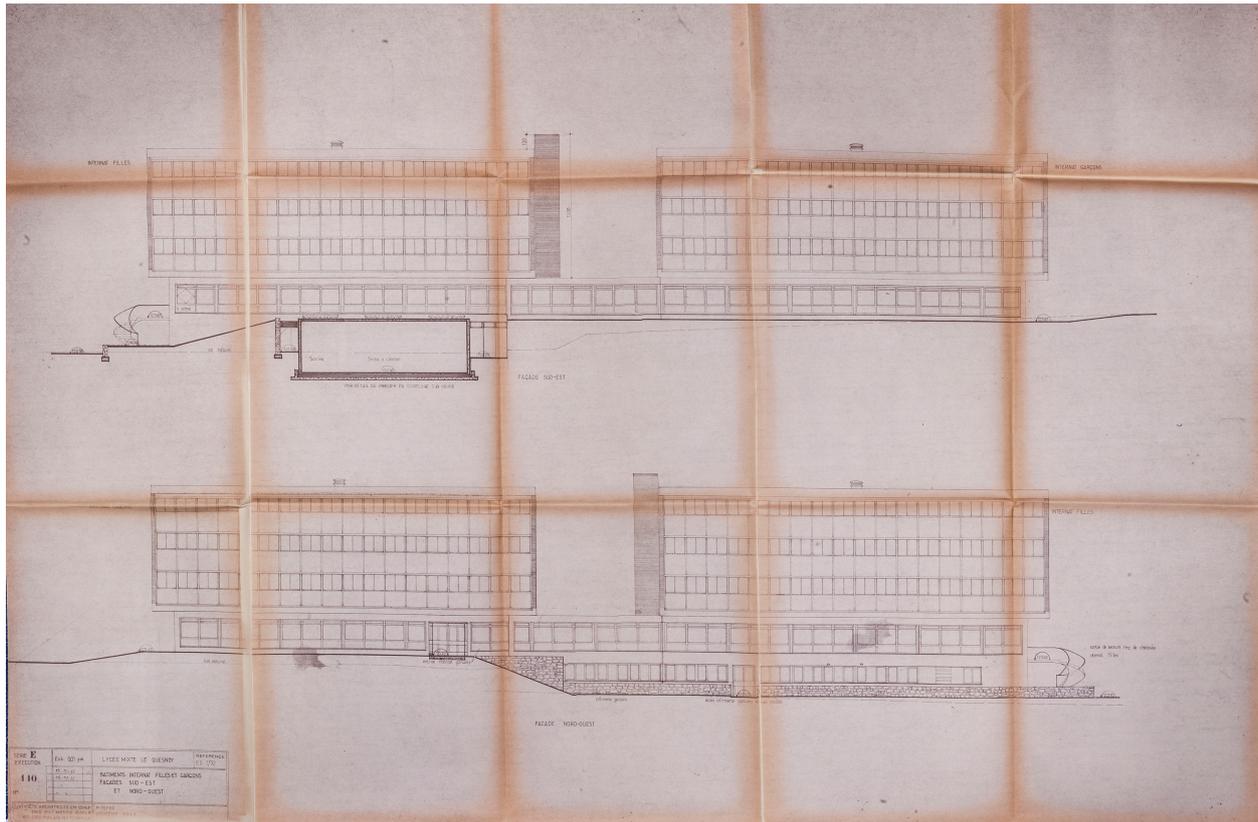
AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901825NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

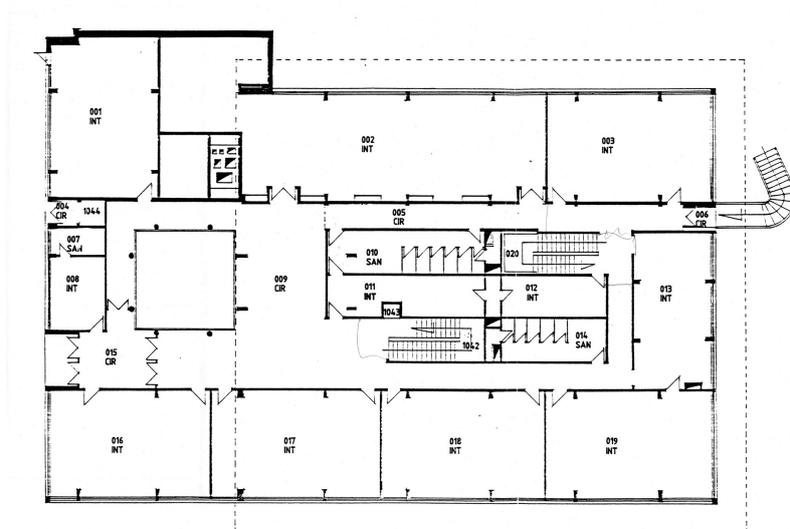
AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901824NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



LYCEE-COLLEGE E. THOMAS-LE QUESNOY-
BATIMENT B - INTERNAT FILLES
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
Echelle 1/200

Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.

Référence du document reproduit :

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

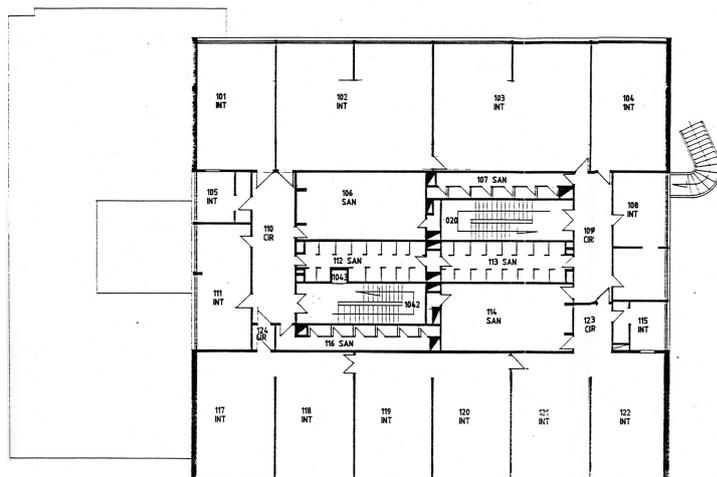
IVR32_20175917888NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



LYCEE-COLLEGE E. THOMAS-LE QUESNOY-
BATIMENT B - INTERNAT FILLES
PLAN 1^{er} ETAGE
Echelle 1/200

Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.

Référence du document reproduit :

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

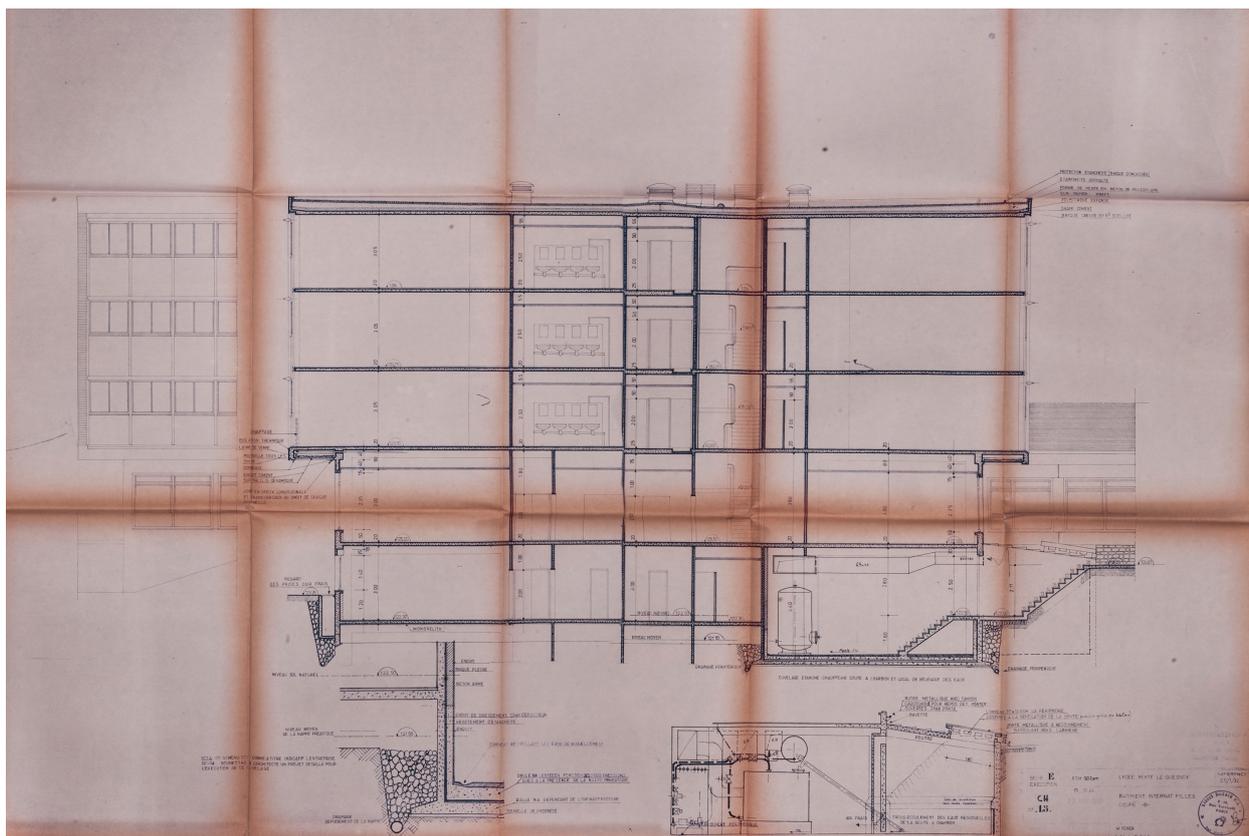
IVR32_20175901789NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

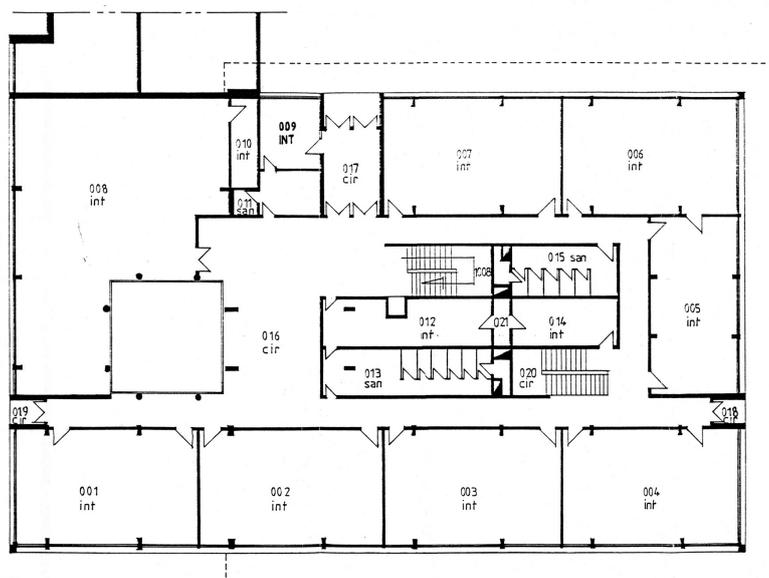
AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901830NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



LYCEE-COLLEGE E. THOMAS - LE QUESNOY -

BATIMENT C -INTERNAT GARÇONS

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

Echelle : 1/200 ***

Internat de garçons (Internats (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.

Référence du document reproduit :

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

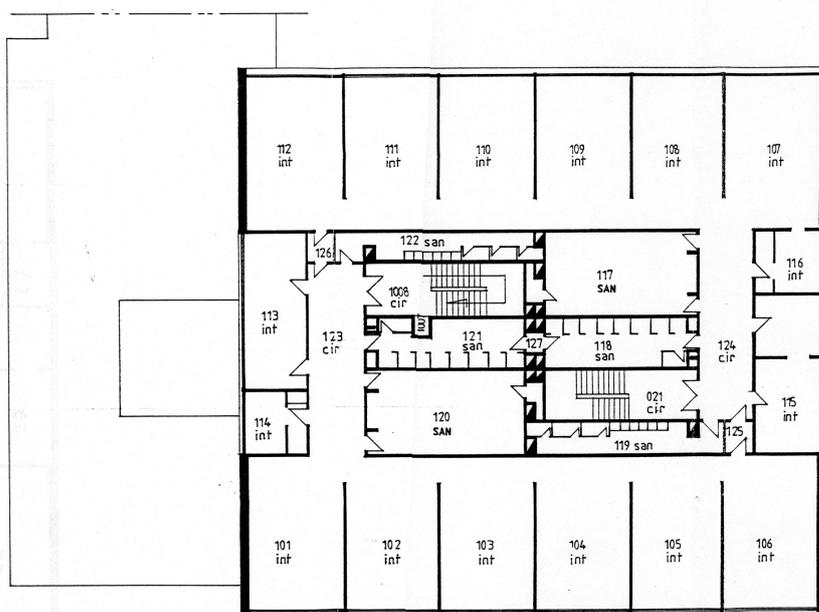
IVR32_20175901790NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



LYCEE-COLLEGE E. THOMAS - LE QUESNOY -

BATIMENT C -INTERNAT GARÇONS

PLAN 1^{er} ETAGE

Scale: 1/200 ***

LYCEE-COLLEGE E. THOMAS - LE QUESNOY -

BATIMENT C -INTERNAT GARÇONS

PLAN 1^{er} ETAGE

Echelle : 1/200 ***

Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.

Référence du document reproduit :

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

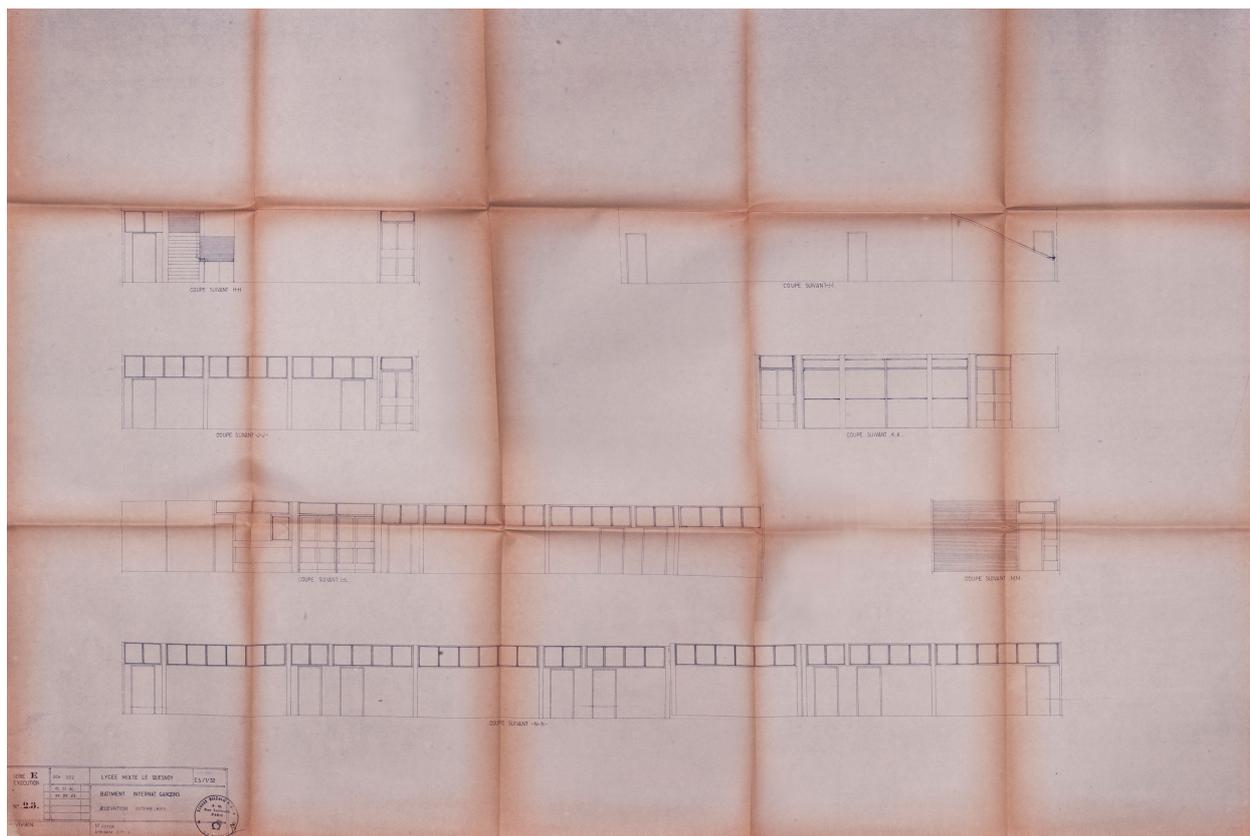
IVR32_20175901791NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

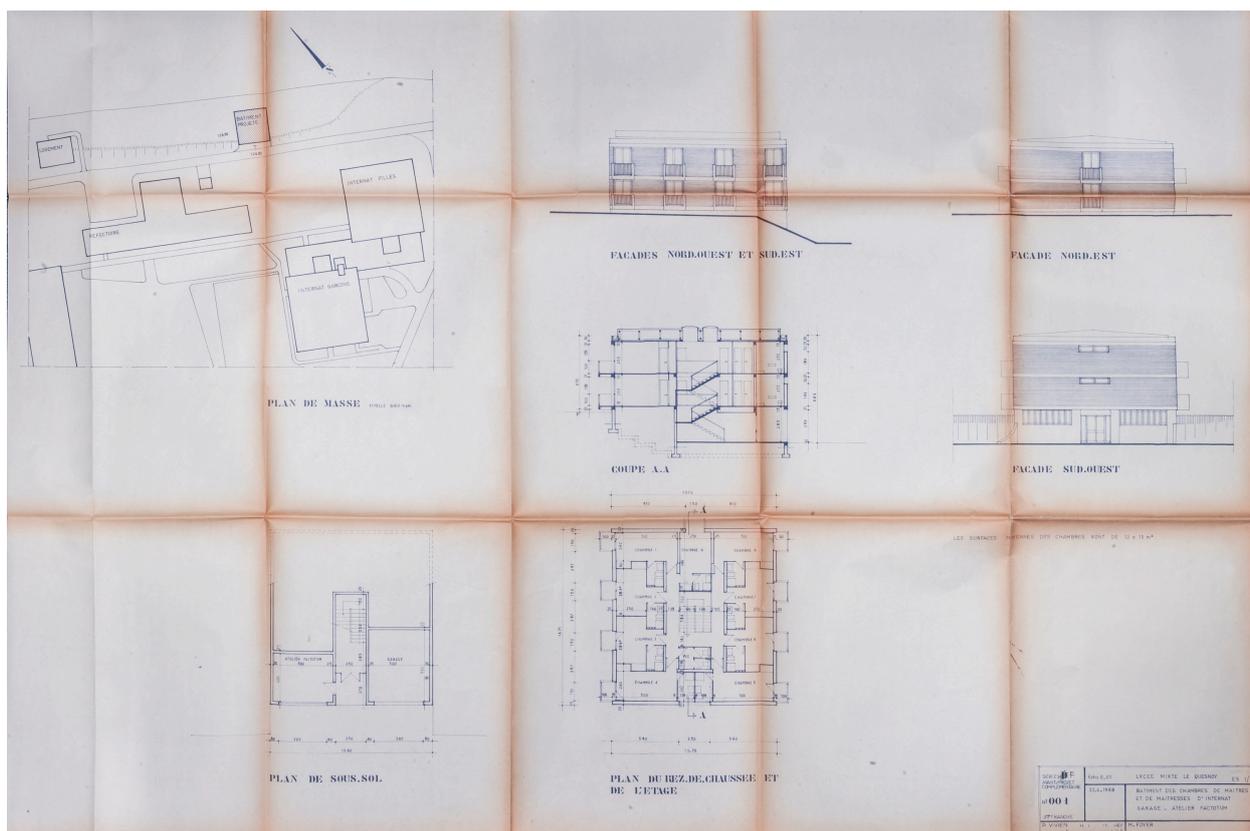
AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901826NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968 (projet non réalisé).

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

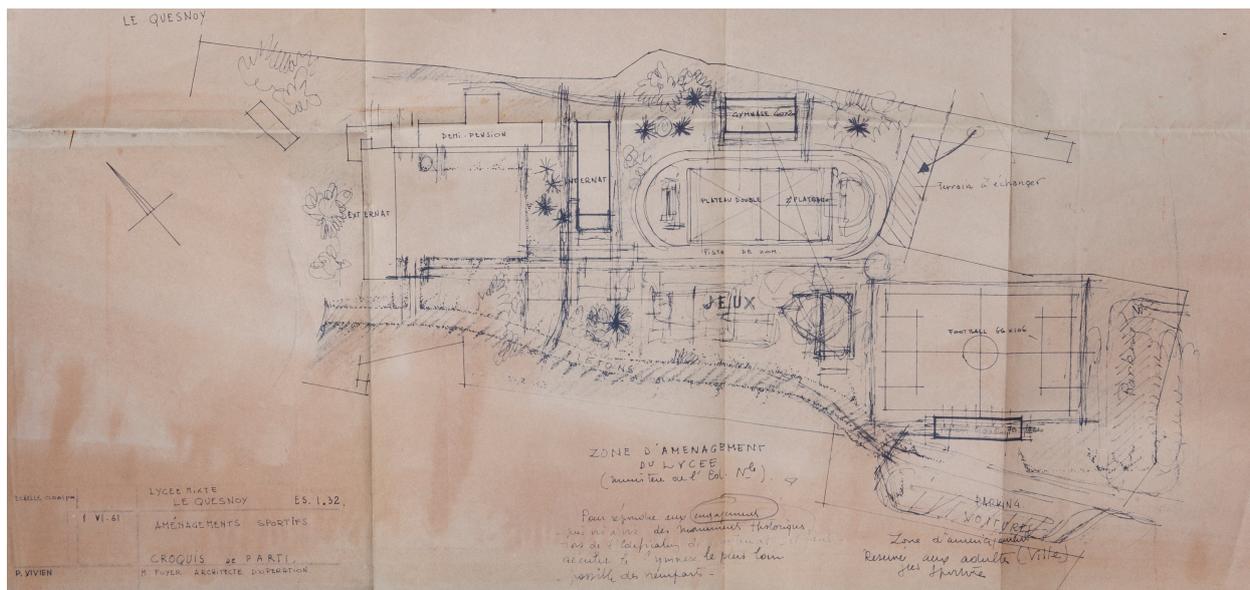
AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901822NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de masse de la cité scolaire avec le gymnase (construit en 1969), 1961.

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

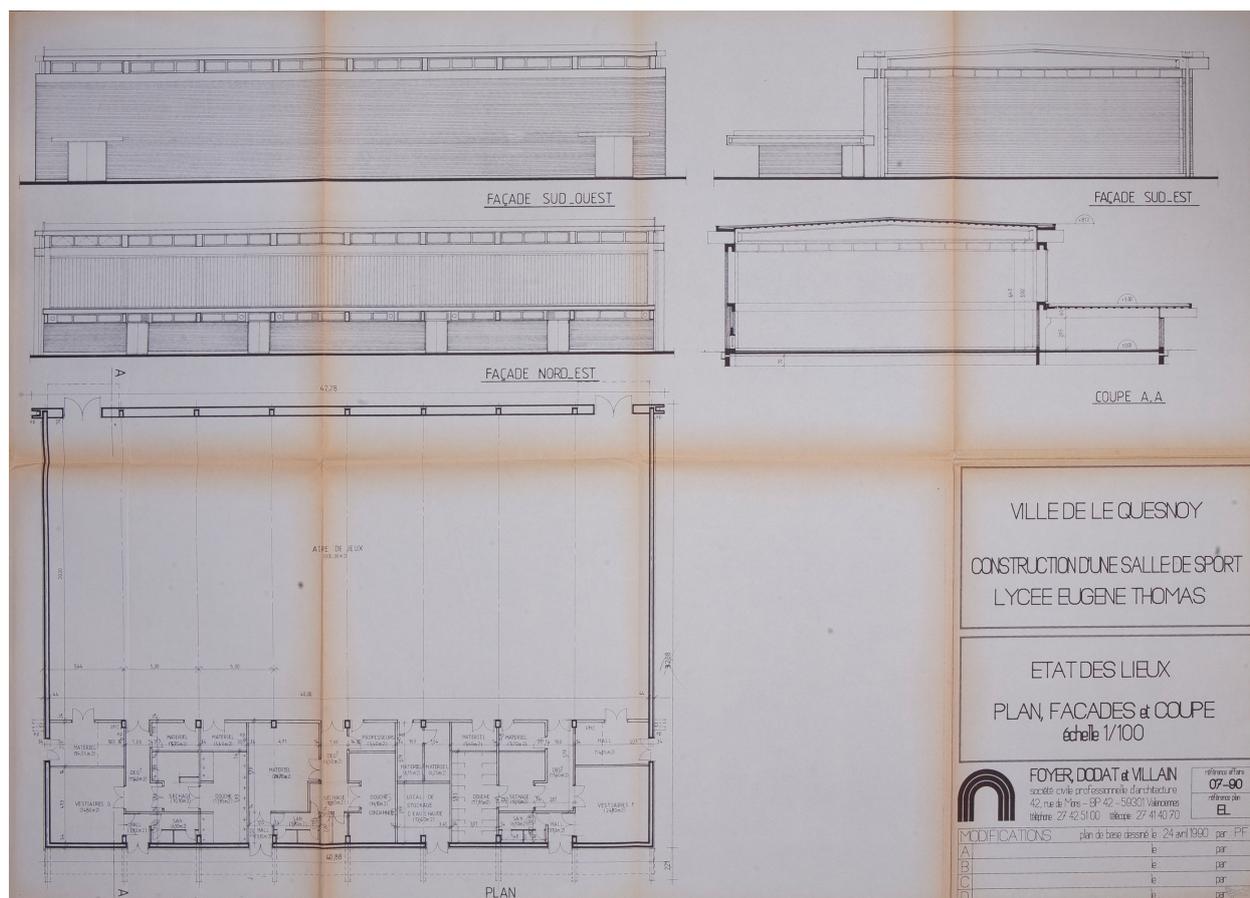
AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901811NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

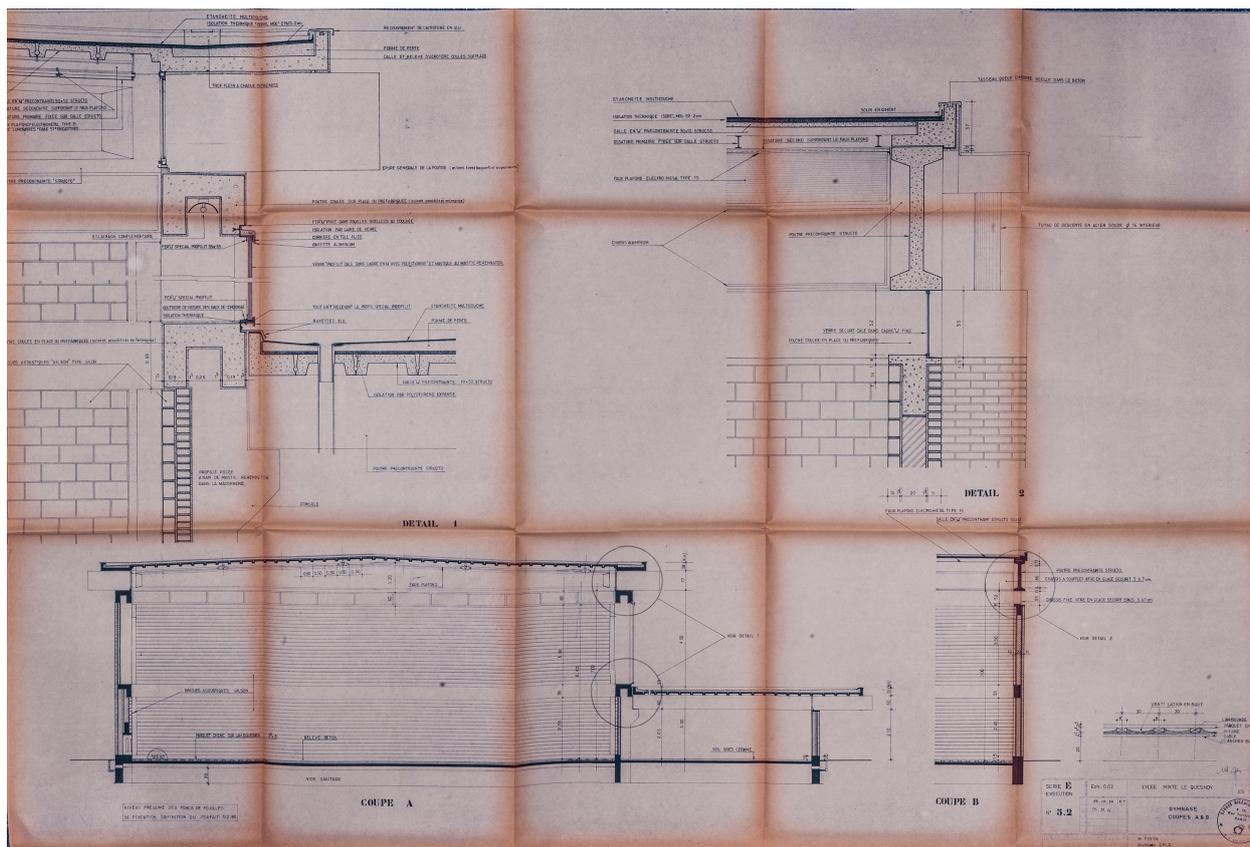
AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901809NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

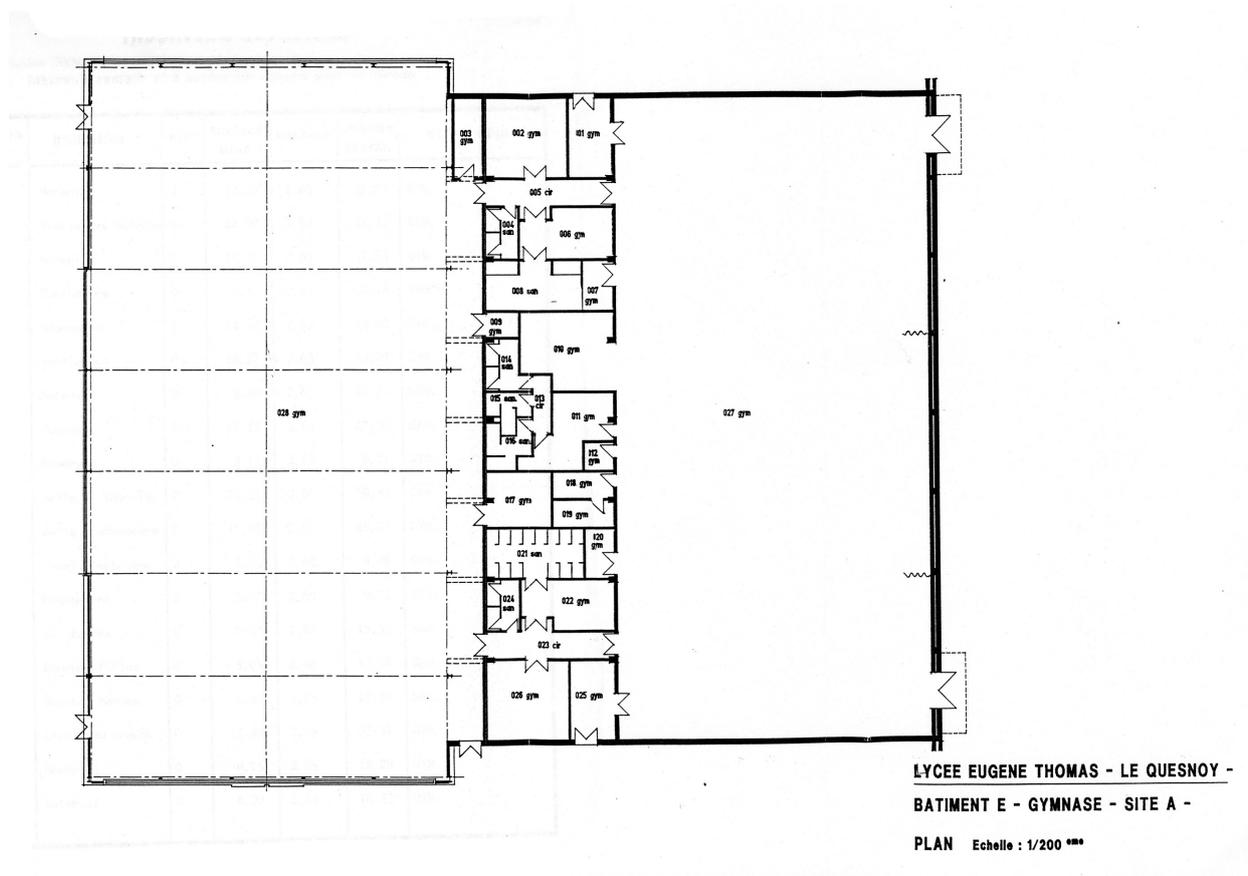
AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901883NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.

Référence du document reproduit :

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

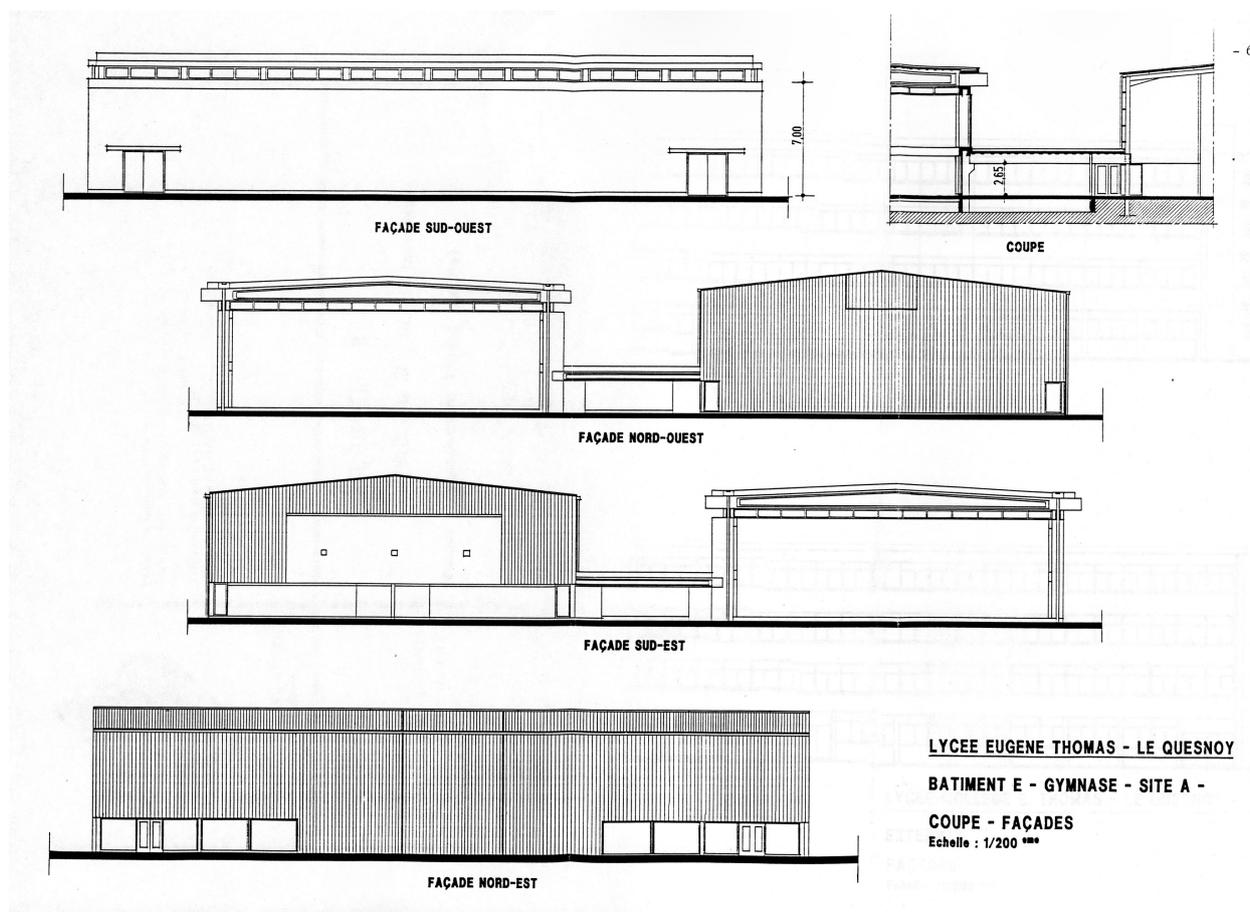
- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

IVR32_20175901793NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.

Référence du document reproduit :

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

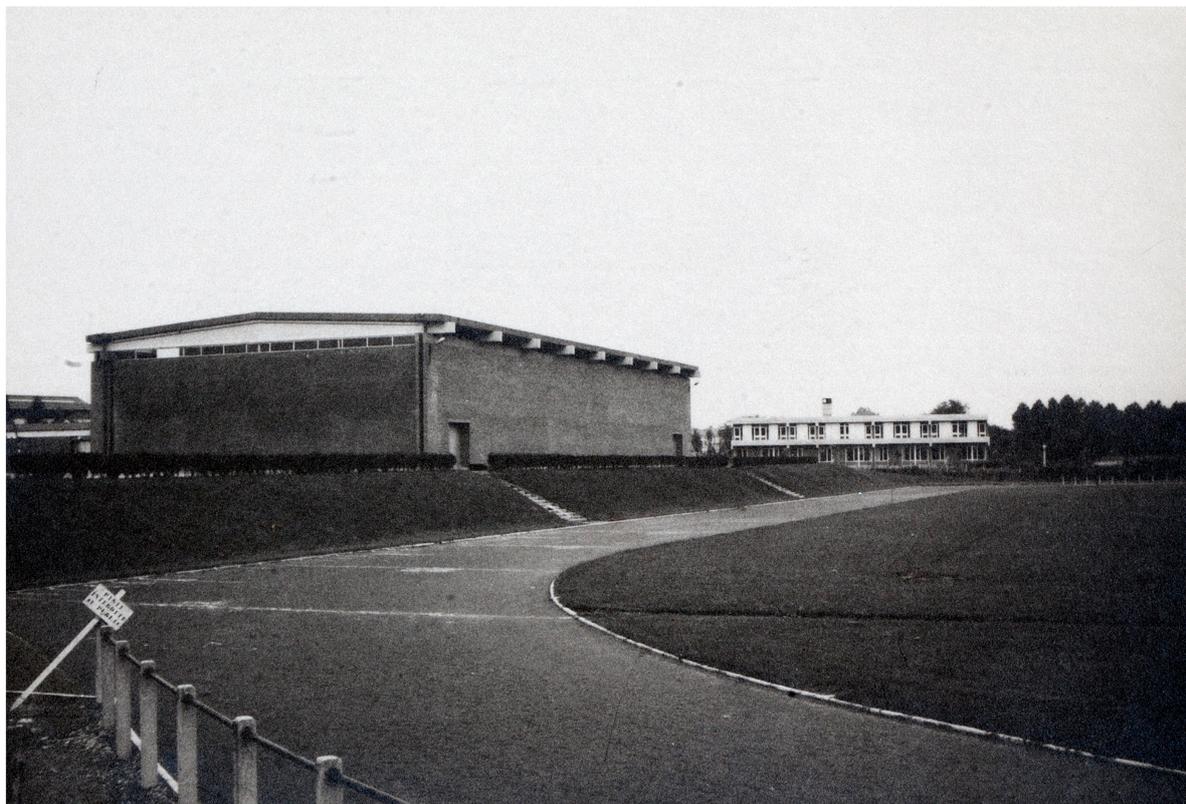
IVR32_20175901798NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, vers 1970.

Référence du document reproduit :

- Archives départementales du Nord, J 2476/1 : **Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans généraux et photographies par l'architecte Pierre VIVIEN (1959-1969).**
Illustrations issues de cette cote :
 - Externat : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959.
 - Plan de masse, 1961.
 - Plan de masse de la cité scolaire, 1966.
 - Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, photographie couleur vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Internats (lycée) : façades est, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Galerie devant la demi-pension, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction : façade sud, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction "extension" : façade ouest et façade de l'externat, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).

IVR32_20175901855NUC2A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Gymnase de 1969 : vue du mur sud depuis les remparts, 2018.

IVR32_20185900246NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



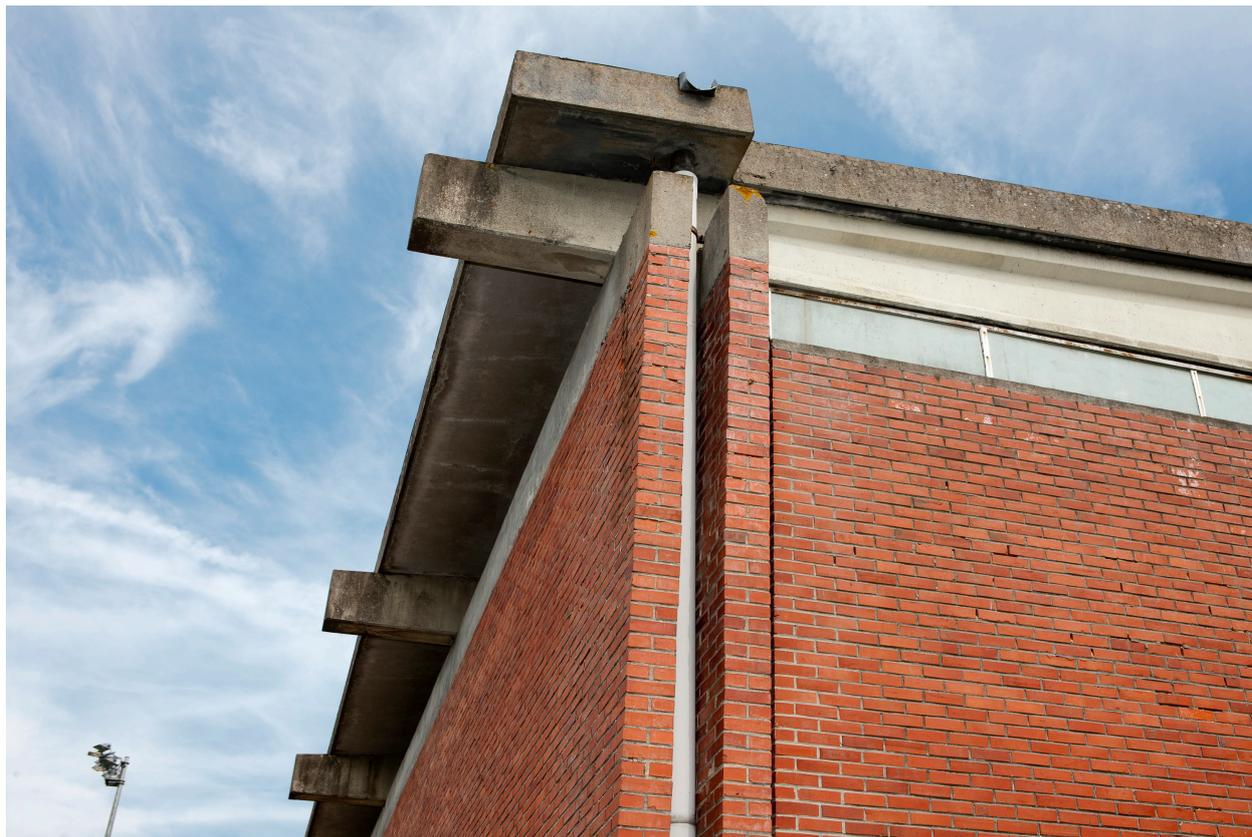
Gymnases de 1969 et 1990 : façades est, 2016.

IVR32_20165900159NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Gymnase de 1969 : détail de la partie extérieure du couvrement et de la couverture, 2016.

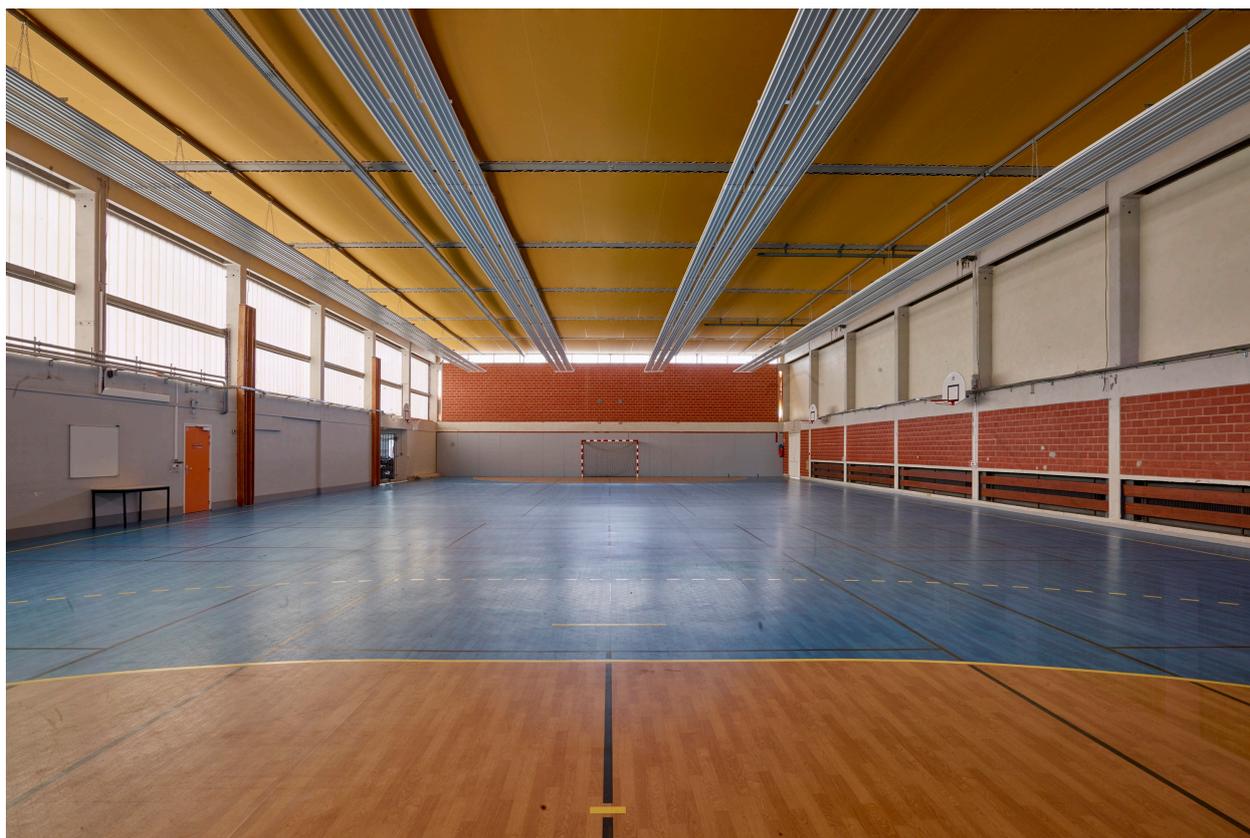
IVR32_20165900160NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Gymnase de 1969 : vue intérieure, 2018.

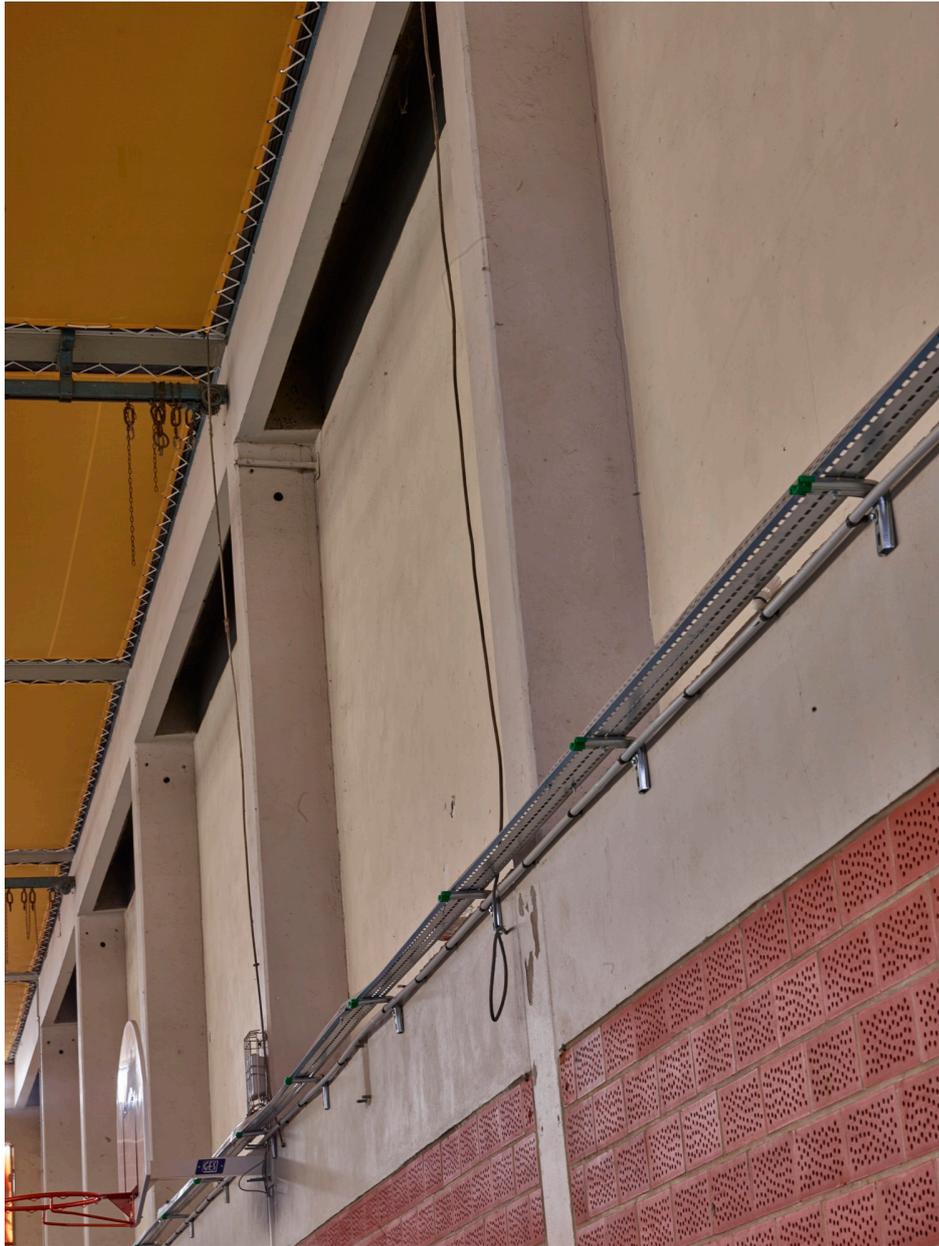
IVR32_20185900238NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Gymnase de 1969 : détail du mur sud, 2018.

IVR32_20185900240NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Gymnase de 1990 : vue intérieure, 2016.

IVR32_20165900157NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Demi-pension : façade sud et galerie, 2016 (détruit en 2017).

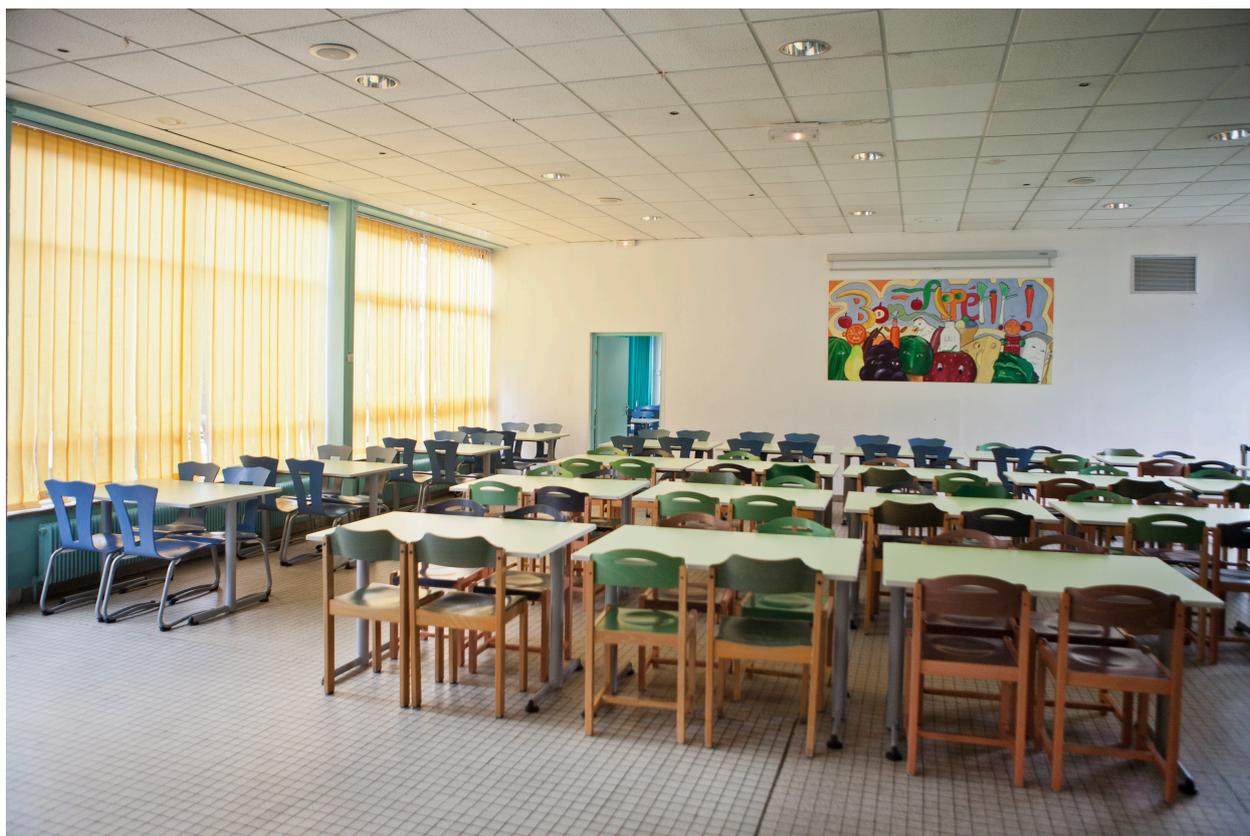
IVR32_20165900134NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Demi-pension : salle de réfectoire, 2016 (détruit en 2017).

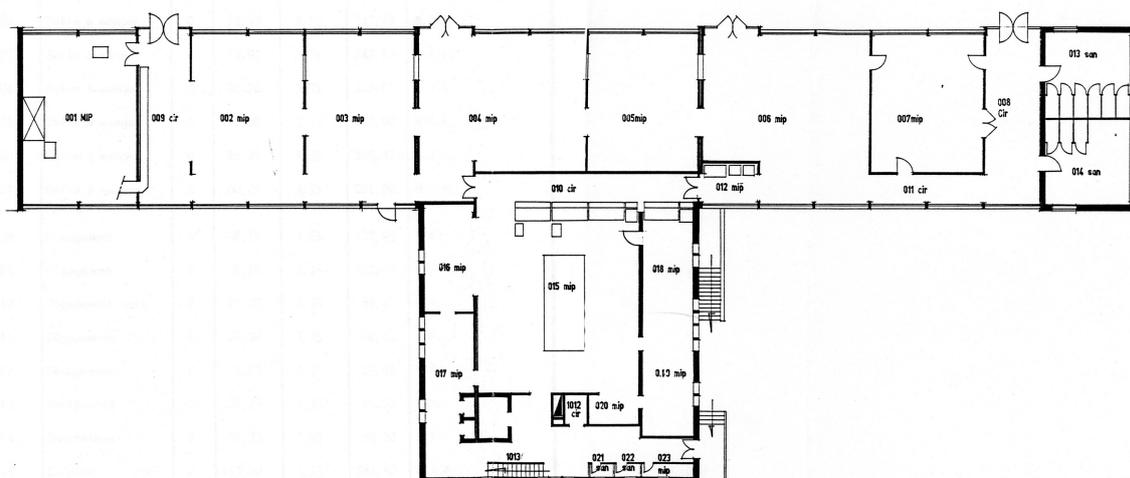
IVR32_20165900189NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



LYCEE-COLLEGE E. THOMAS - LE QUESNOY -
CUISINE - REFECTORIE -
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
Echelle : 1/200 ***

Demi-pension : plan, 1993 (détruit en 2017).

Référence du document reproduit :

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

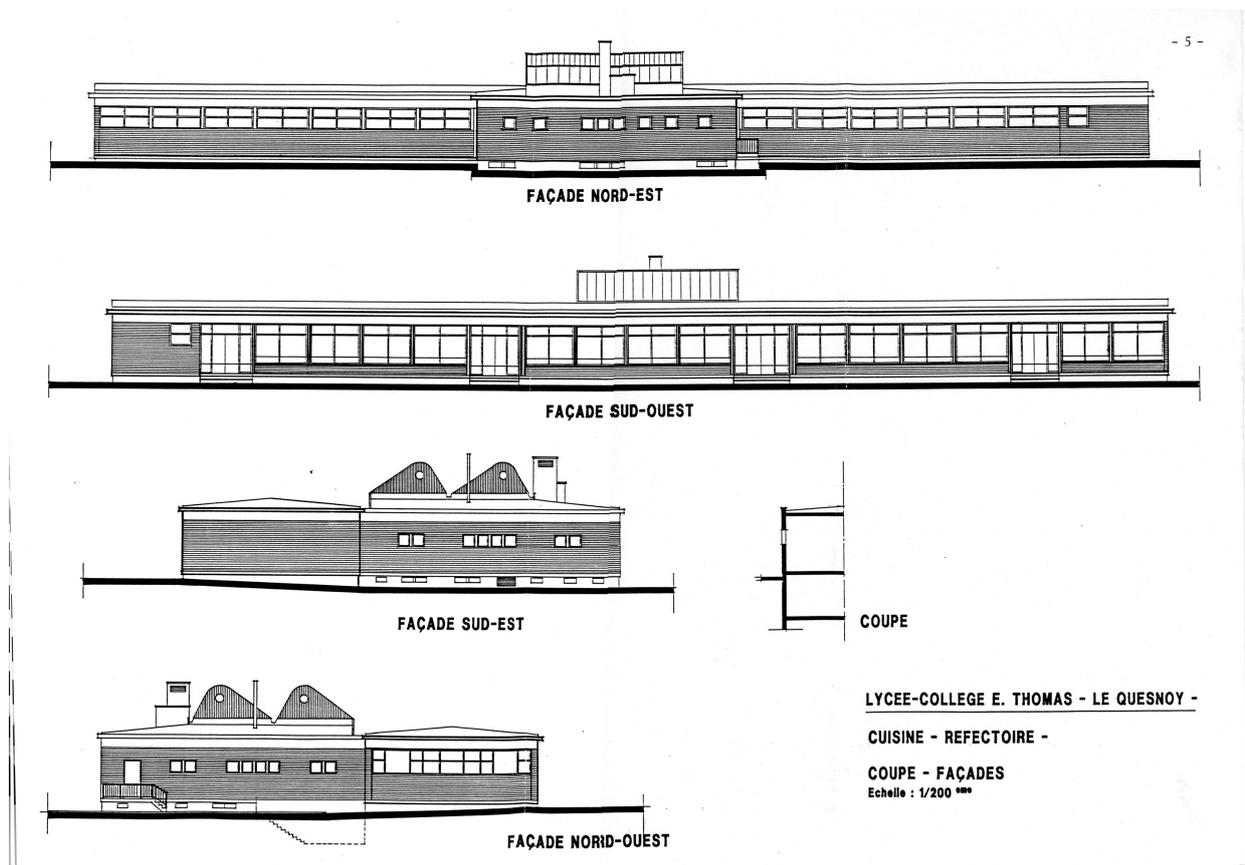
IVR32_20175901792NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Demi-pension : coupes et élévations, 1993 (détruit en 2017).

Référence du document reproduit :

- Conseil Régional Hauts de France. 146W2960 à 2969. **Archives contemporaines ; Lycées ; bassin 6 ; Lycée et collège Eugène Thomas, Le Quesnoy (59) : plans.**

Illustrations issues de cette cote :

- Externat (lycée puis collège) : relevé des élévations, 1993.
- Externat (lycée puis collège) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du rez-de-chaussée, 1993.
- Internat de filles (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du rez de chaussée, 1993.
- Internat de garçons (lycée) : plan du 1er étage, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : plans, 1993.
- Gymnases de 1969 et 1990 : coupes et élévations, 1993.
- Demi-pension : plan, 1993.
- Demi-pension : coupes et élévations, 1993.

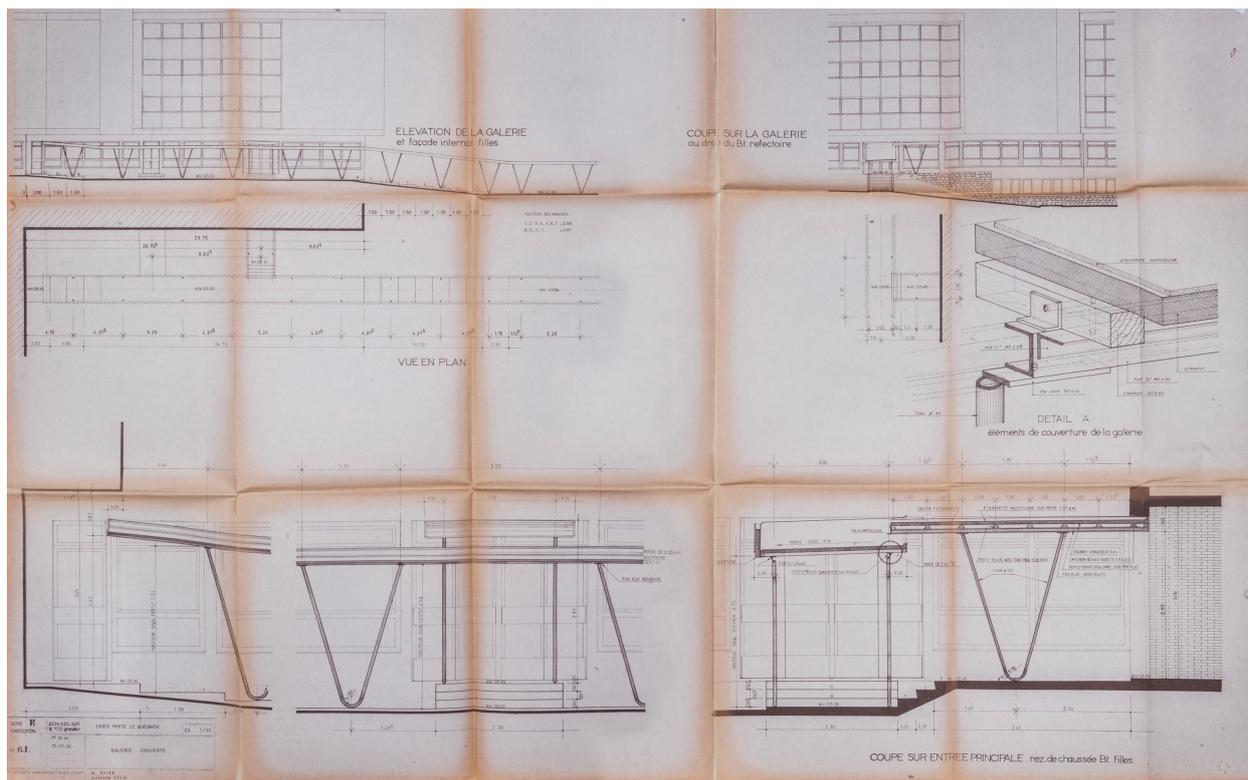
IVR32_20175901797NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Galerie : plans, élévation et coupe, 1966 (détruit en 2017).

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901838NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Galerie devant la demi-pension, vers 1990 (détruit en 2017).

Référence du document reproduit :

- Archives départementales du Nord, J 2476/1 : **Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans généraux et photographies par l'architecte Pierre VIVIEN (1959-1969).**
Illustrations issues de cette cote :
 - Externat : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959.
 - Plan de masse, 1961.
 - Plan de masse de la cité scolaire, 1966.
 - Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, photographie couleur vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Internats (lycée) : façades est, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Galerie devant la demi-pension, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction : façade sud, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction "extension" : façade ouest et façade de l'externat, photographie noir et blanc vers 1970 (photographe de l'agence d'architecture).

IVR32_20175901858NUC2A

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Galerie : jonction avec l'internat de filles (lycée), 2016 (détruit en 2017).

IVR32_20165900138NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Galerie devant la demi-pension et cour du collège, 2016 (détruit en 2017).

IVR32_20165900191NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escaliers métalliques extérieurs hors oeuvre (détail) sur la façade sud de l'externat de garçons (lycée), 2016.

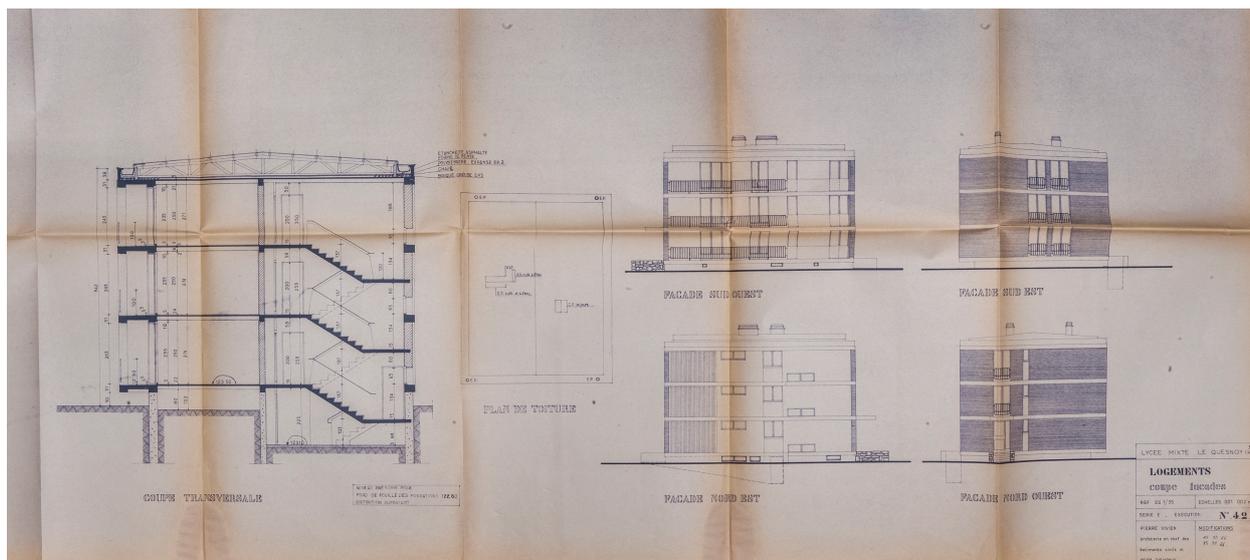
IVR32_20165900142NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

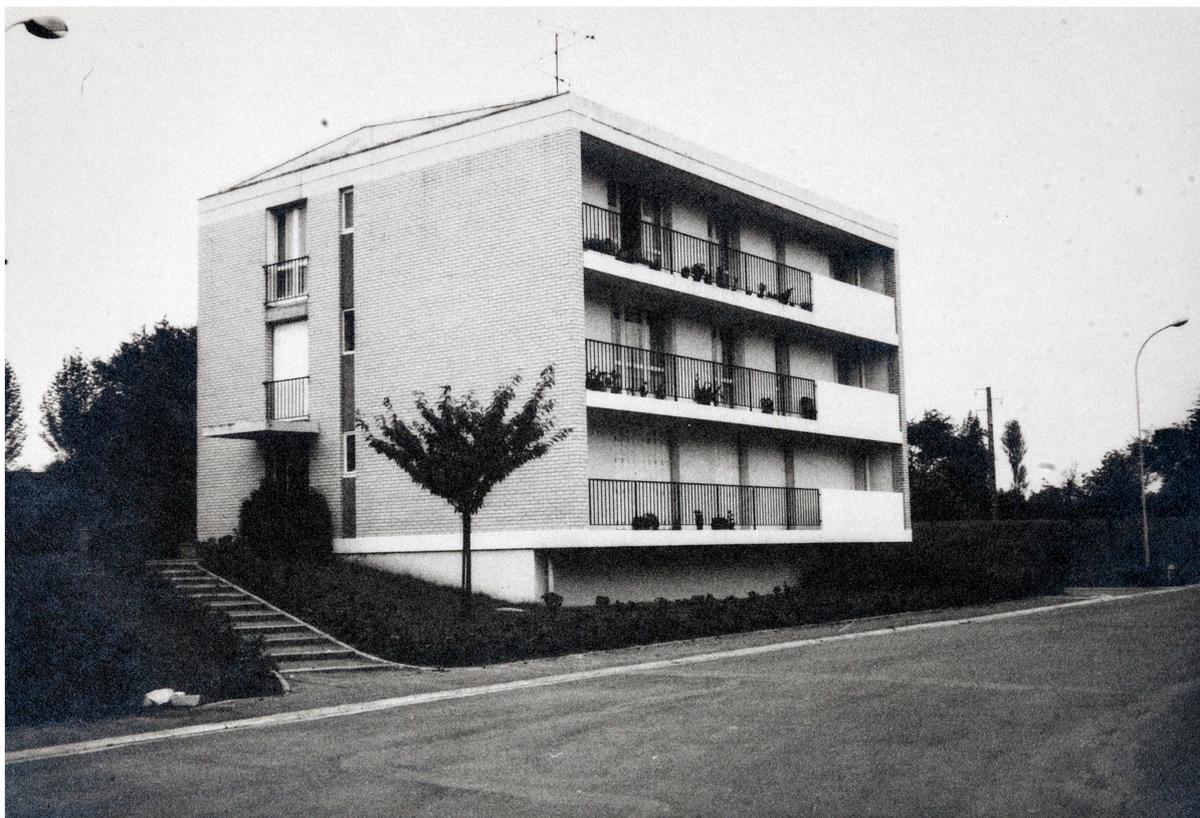
AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901819NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logements de fonction : façade sud, vers 1970.

IVR32_20175901854NUC2A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logements de fonction, 2018.

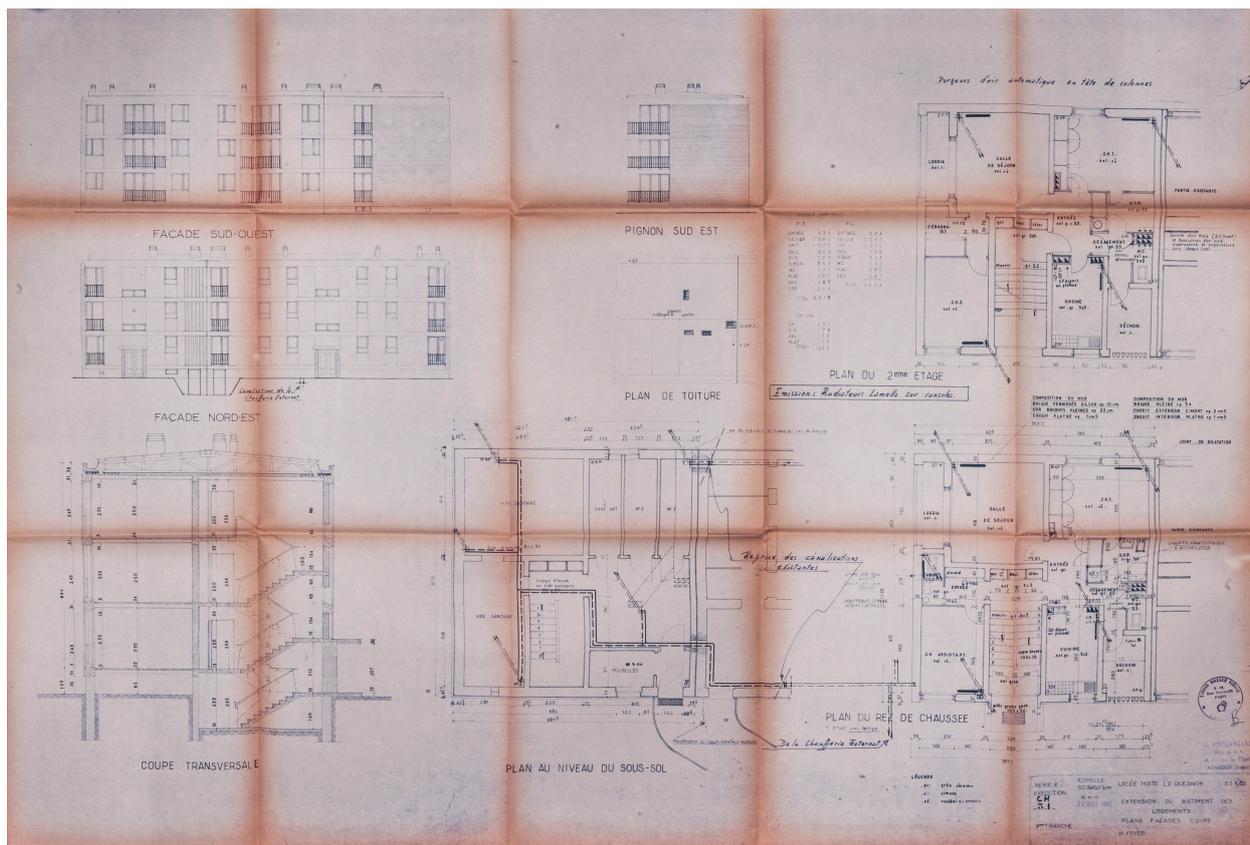
IVR32_20185900242NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966 (détruit vers 2002).

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

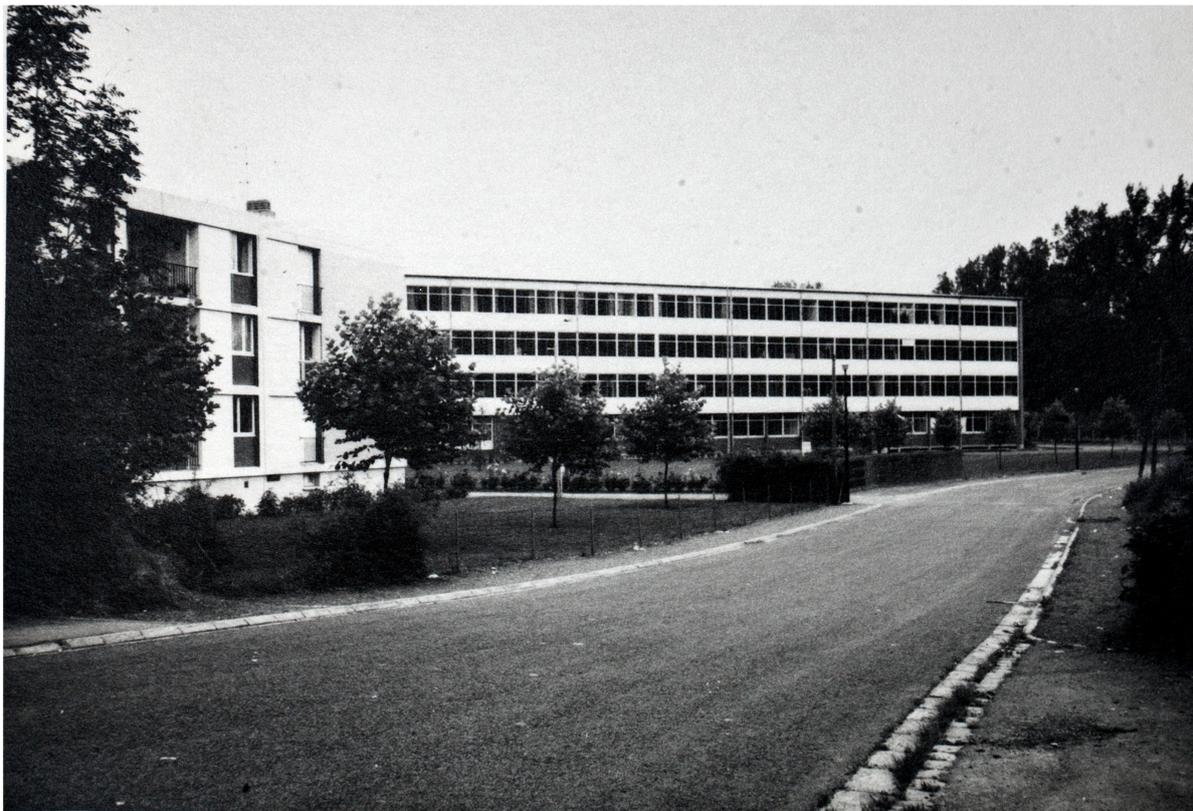
AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901823NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logements de fonction "extension" : façade ouest (détruit vers 2002) et façade de l'externat (lycée puis collège - détruit en 2016), vers 1970.

Référence du document reproduit :

- Archives départementales du Nord, J 2476/1 : **Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans généraux et photographies par l'architecte Pierre VIVIEN (1959-1969).**
Illustrations issues de cette cote :
 - Externat : plan des premier et second étages - répartition des salles de cours, 1959.
 - Plan de masse, 1961.
 - Plan de masse de la cité scolaire, 1966.
 - Vue cavalière de la cité scolaire depuis l'est, photographie couleur vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) et administration : façade ouest, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Externat (lycée puis collège) : mur pignon nord et façade est sur cour, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Internats (lycée) : façades est, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Gymnase de 1969 : vue des façades est et nord, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Galerie devant la demi-pension, photographie couleur vers 1990 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction : façade sud, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).
 - Logements de fonction "extension" : façade ouest et façade de l'externat, photographie noir et blanc vers 1970 (photographie de l'agence d'architecture).

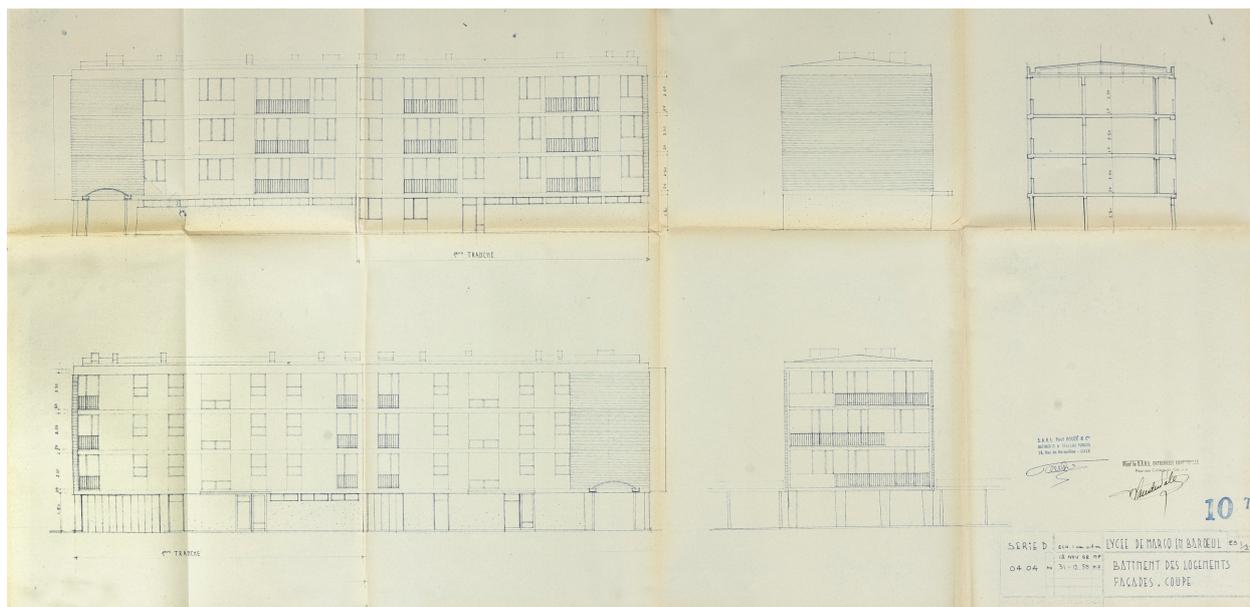
IVR32_20175901850NUC2A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.**

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Elévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

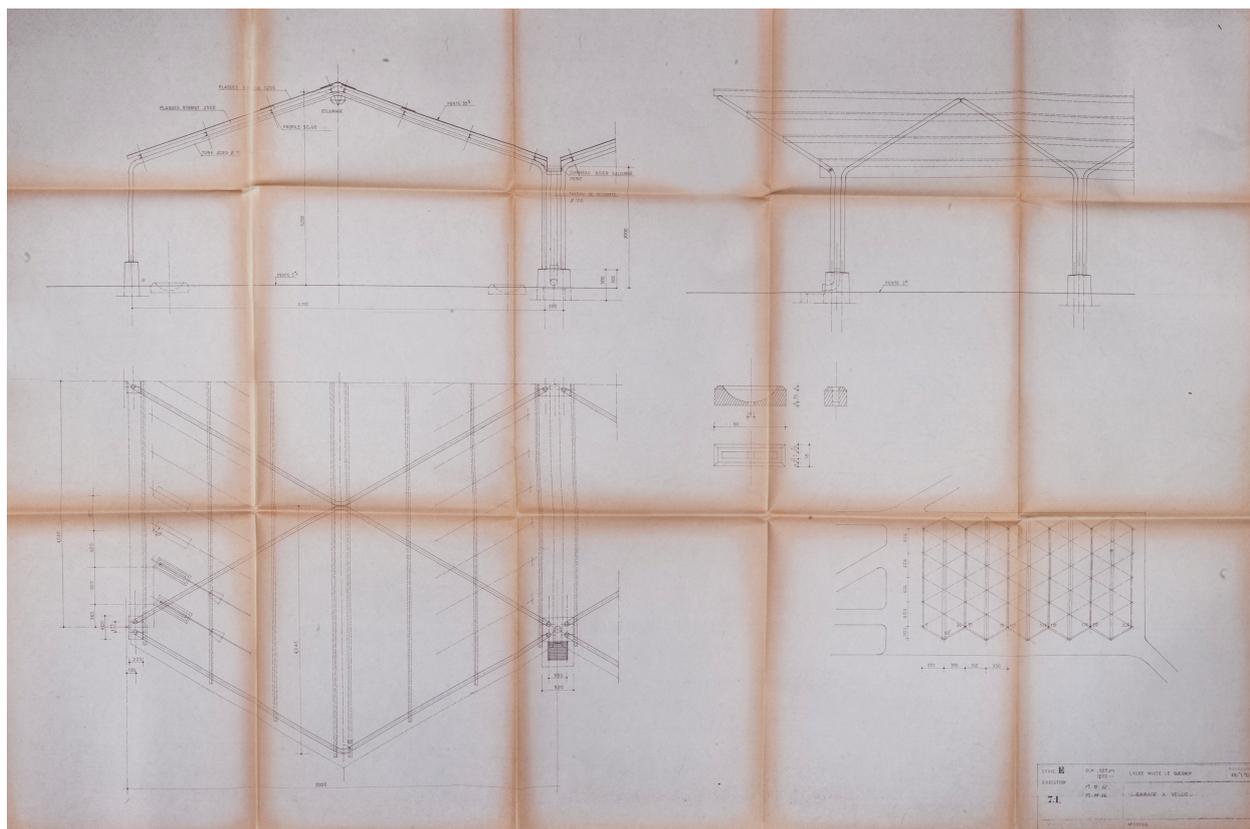
Archives nationales, Paris : 19771590/23

IVR32_20175901915NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

Référence du document reproduit :

- **ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy. - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).**

ADN, J 2476/2 : Le Quesnoy - Lycée Eugène Thomas, plans des internats, du gymnase et des logements par l'architecte Pierre Vivien (1959-1969).

Illustrations issues de cette cote :

- Internats (lycée) : élévation des façades nord-est et sud-ouest, 1966.
- Internats (lycée) : élévation des façades sud-est et nord-ouest, 1966.
- Internat de filles Internats (lycée) : coupe et détail de l'élévation extérieure, 1966.
- Internat de garçons (lycée) : détail des élévations intérieures, 1966.
- Logements des maîtres et maîtresses d'internat : plan masse, plans, coupes, élévations, 1968.
- Gymnase de 1969 : relevés des élévations et plan, 1990.
- Gymnase de 1969 : détails des élévations et système constructif, 1966.
- Galerie : plans, élévation et coupe, 1966.
- Logements de fonction : coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Logements de fonction : plans des différents étages, 1966.
- Logements de fonction "extension" : plans, coupe, élévations et plan de toiture, 1966.
- Garage à vélos : plans, élévation, plan de toiture, 1966.

AD Nord : J 2476/2

IVR32_20175901821NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Serre, 2016 (démontée en 2017).

IVR32_20165900170NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle de classe du lycée professionnel, section Accompagnement, Soins et Services à la Personne : cuisine, 2016.

IVR32_20165900168NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle de classe du lycée professionnel, section Accompagnement, Soins et Services à la Personne : salle de gériatrie, 2016.

IVR32_20165900165NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle de classe du lycée professionnel, section Accompagnement, Soins et Services à la Personne : petite enfance, 2016.

IVR32_20165900166NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Chambre d'internat, 2016.

IVR32_20165900149NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



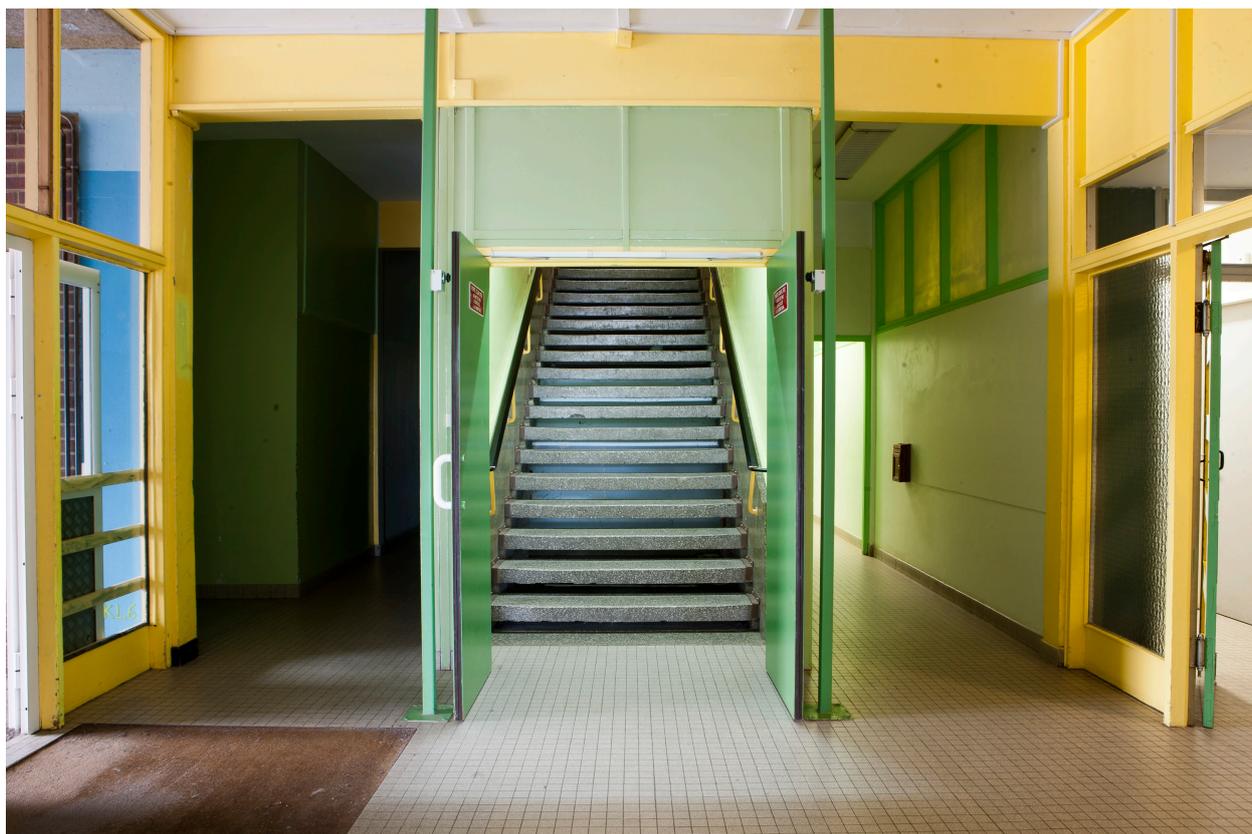
Escalier intérieur, internat de filles (lycée), 2016.

IVR32_20165900151NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier intérieur externat (lycée puis collège), rez de chaussée, 2016 (détruit en 2016).

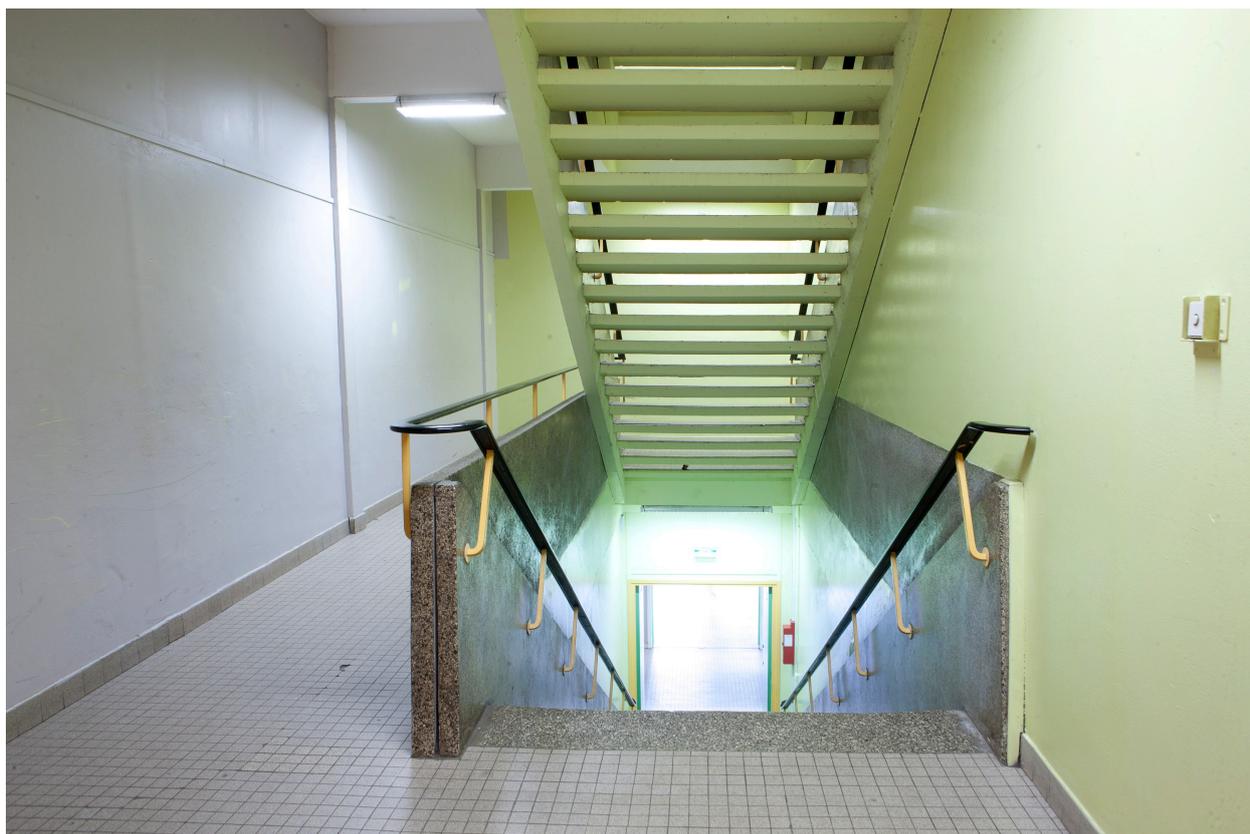
IVR32_20165900178NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier intérieur externat (lycée puis collège), 1er étage, 2016 (détruit en 2016).

IVR32_20165900176NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



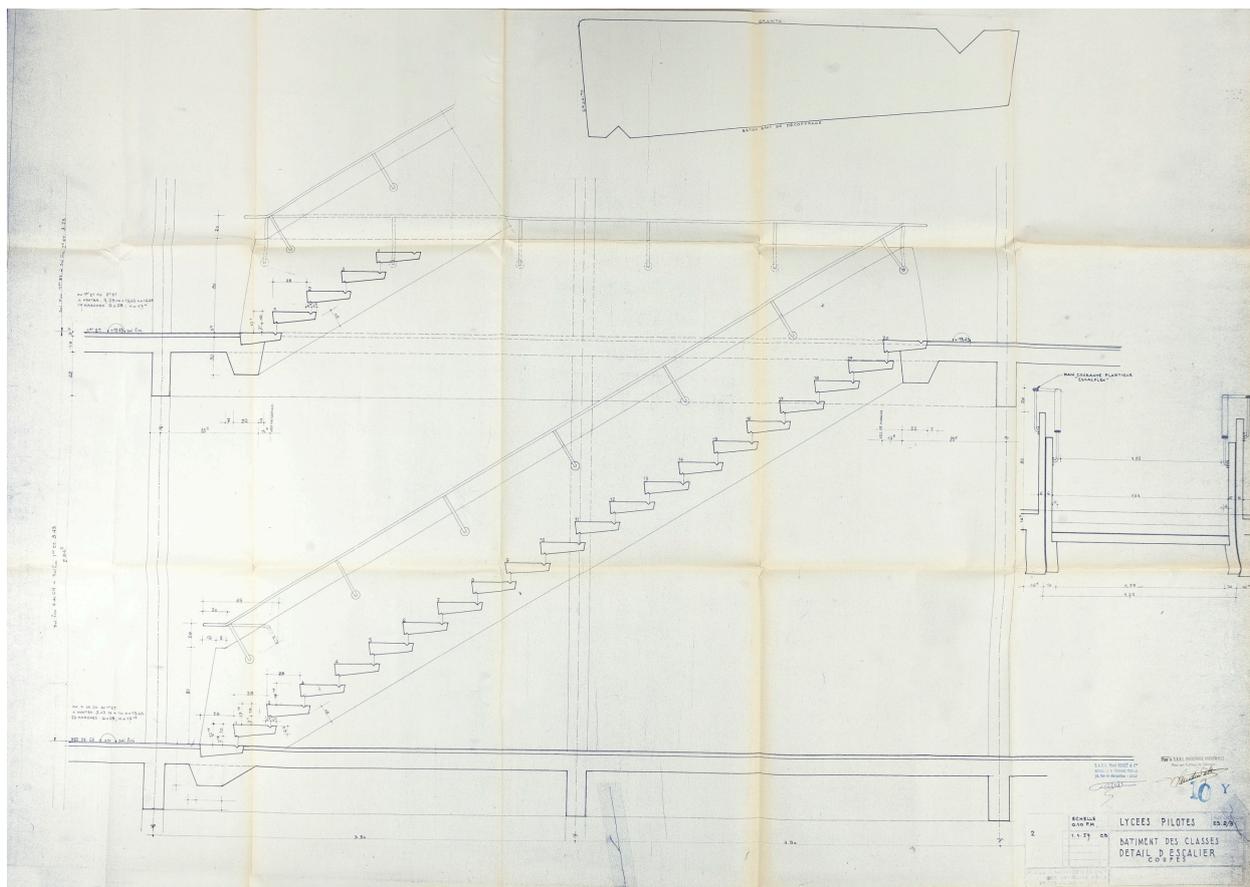
Escalier intérieur externat (lycée puis collège) : détail des marches, 2016 (détruit en 2016).

IVR32_20165900177NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.**

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

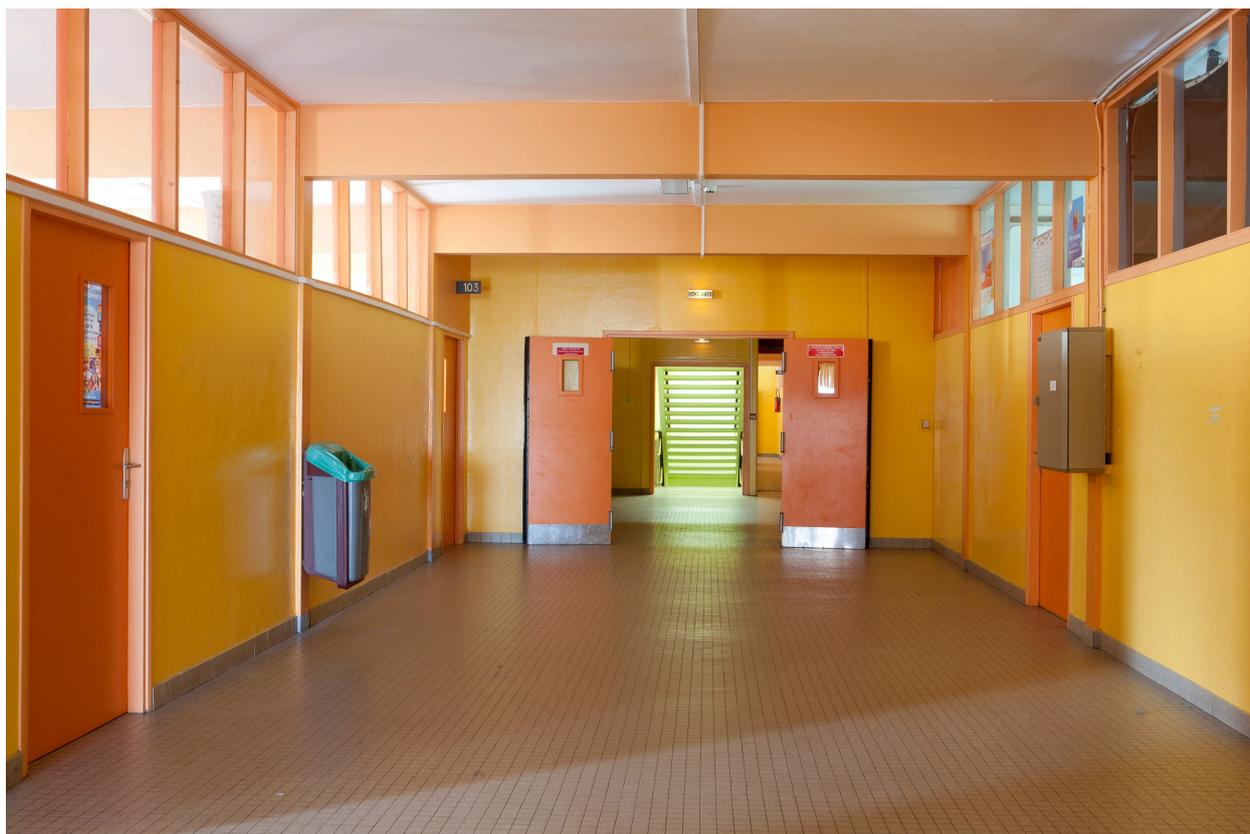
Archives nationales, Paris : 19771590/23

IVR32_20175901917NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Externat (lycée puis collège) : couloir du rez-de-chaussée, 2016 (détruit en 2016).

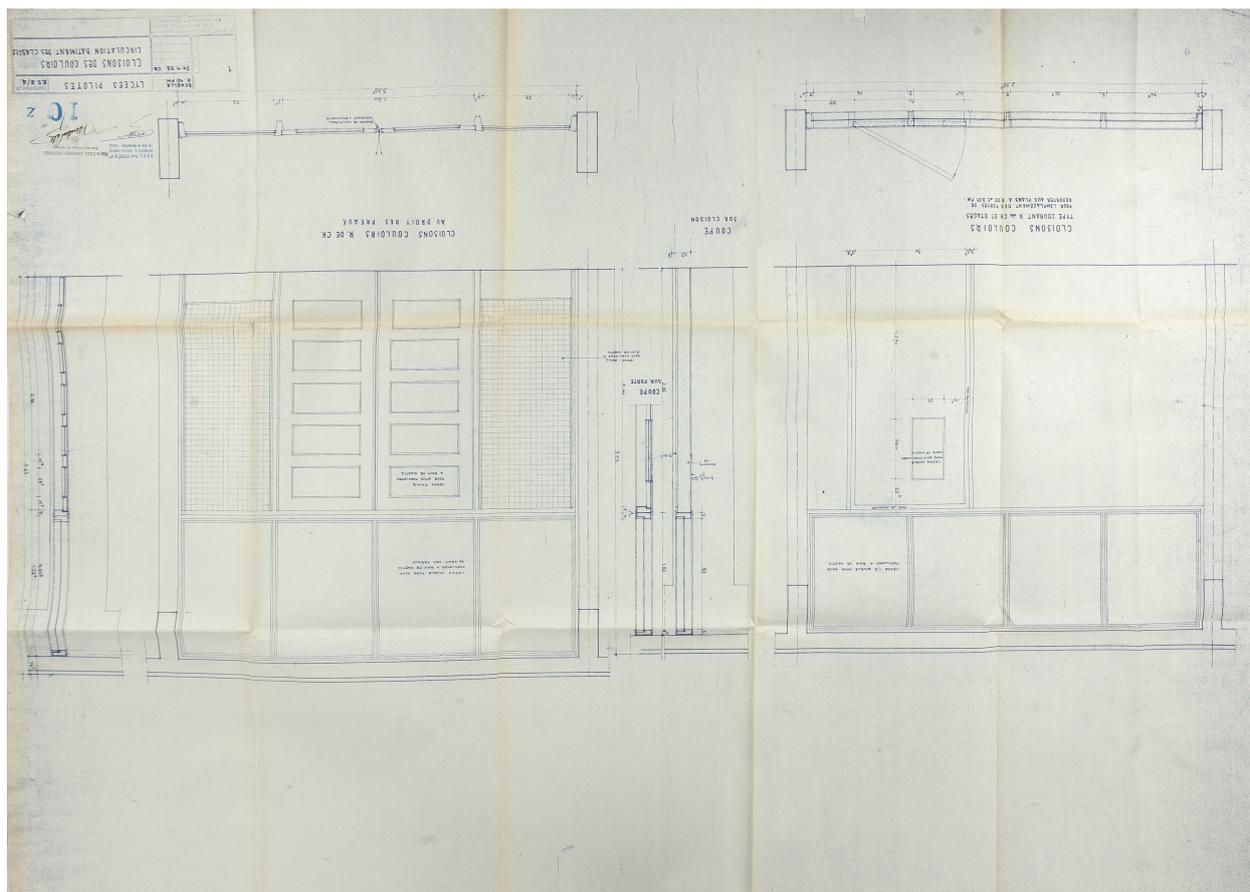
IVR32_20165900175NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

Référence du document reproduit :

- **AN, 19771590/23 : Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973).**

AN. 19771590/23 : **Éducation nationale ; Direction générale de la programmation et de la coordination ; Sous-direction des études économiques et sociales ; Département coordination des investissements et des équipements (1959-1973) - Fonds DESUS.**

Illustrations issues de cette cote :

- Plan de masse et plan de situation de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Coupes transversales du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation de la façade longitudinale et du bâtiment d'administration du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévation du mur pignon et du bâtiment de l'administration de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du rez de chaussée du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 1er étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 2ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du 3ème étage du collège de la cité scolaire Yves Kernanec de Marcq en Baroeul, 1958.
- Plan du bâtiment d'administration de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Élévations des façades des logements de fonction de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin d'un escalier intérieur du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.
- Dessin des cloisons intérieures du collège de la cité scolaire Yves Kernanec à Marcq en Baroeul, 1958.

Archives nationales, Paris : 19771590/23

IVR32_20175901916NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Internat de fille (lycée) : couloir du rez-de-chaussée, 2016.

IVR32_20165900148NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Décor en terre cuite réalisé par les élèves (détail), hall du lycée, 2016.

IVR32_20165900128NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Décor en terre cuite réalisé par les élèves (détail), hall du lycée, 2016.

IVR32_20165900131NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Décor en terre cuite réalisé par les élèves (détail), mur extérieur du bâtiment d'administration, 2016 (déplacé en 2016).

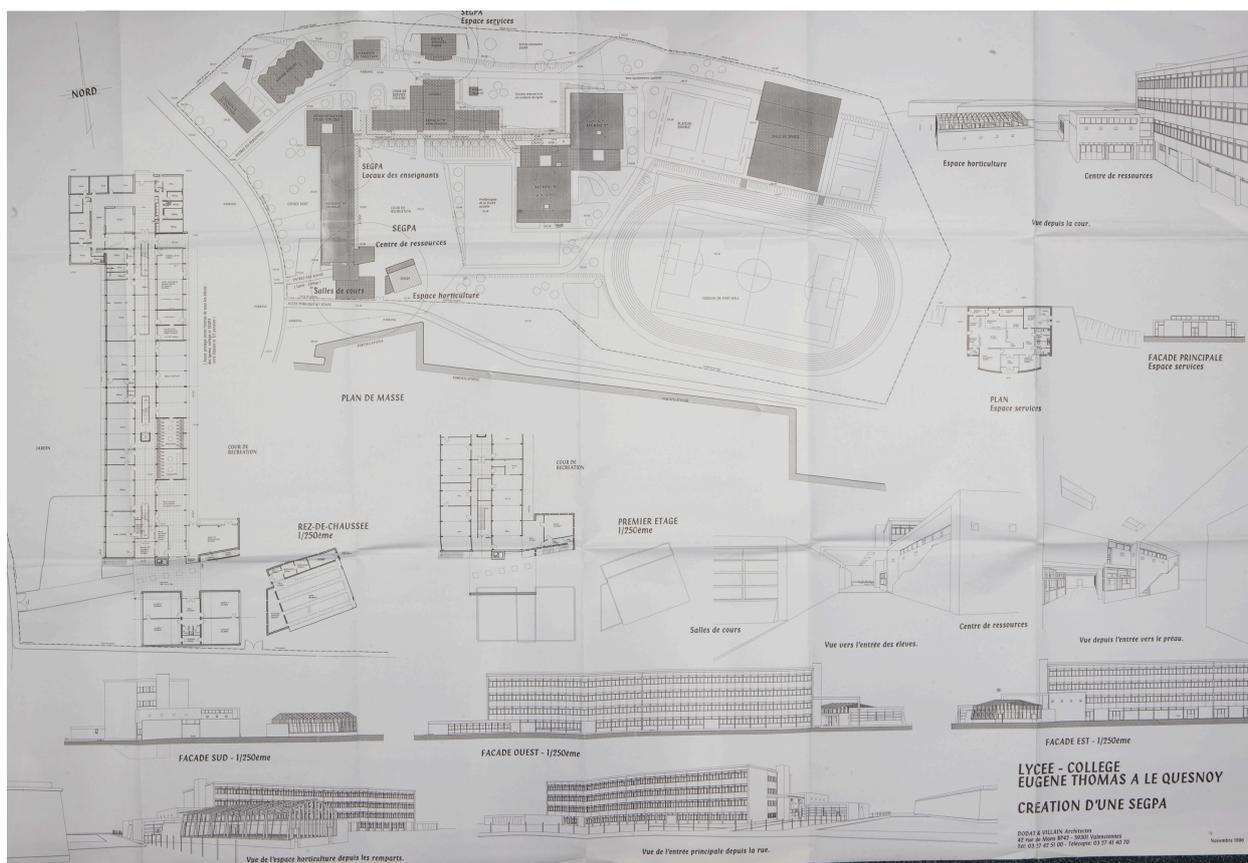
IVR32_20165900199NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



SEGPA : plan masse d'implantation, plans et élévation, 1996. (Collection particulière).

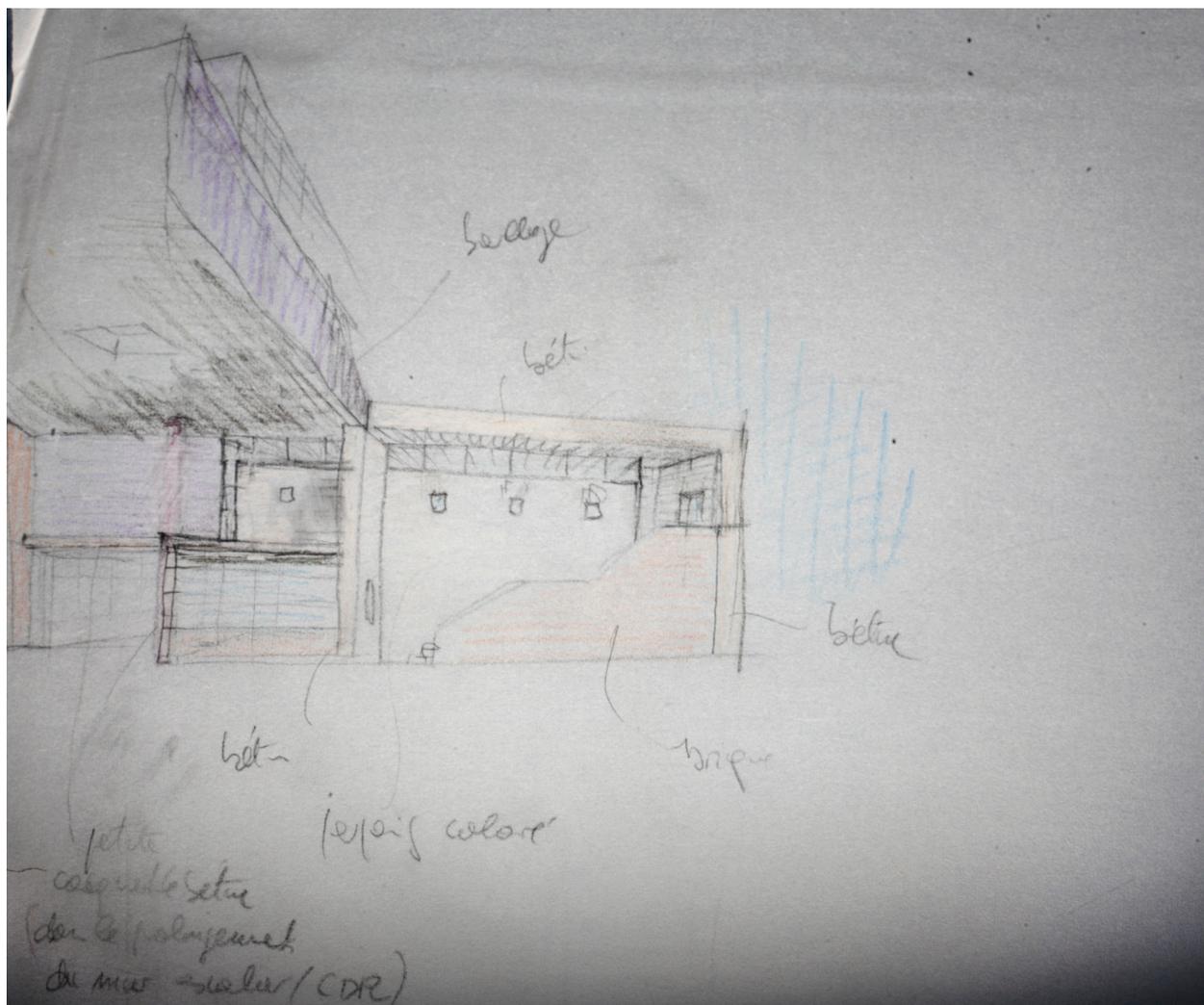
IVR32_20175901844NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert, Auteur de l'illustration : Dodat et Villain

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



SEGPA : esquisse, 1996. (Collection particulière).

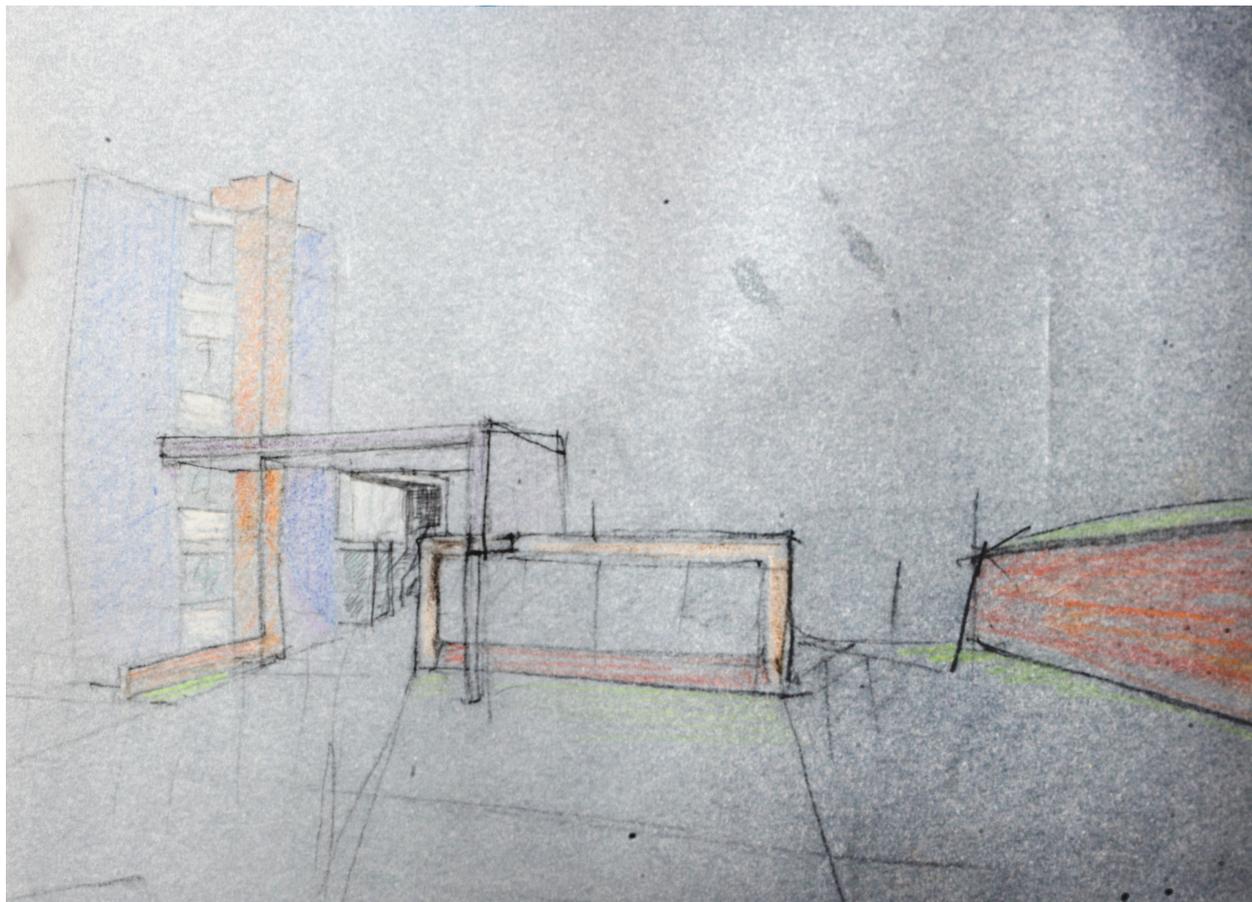
IVR32_20175901842NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert, Auteur de l'illustration : Dodat et Villain

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



SEGPA : esquisse, 1996. (Collection particulière).

IVR32_20175901843NUC4A

Auteur de l'illustration : Bouvet Hubert, Auteur de l'illustration : Dodat et Villain

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiments de la SEGPA : façades est sur cour, 2016 (détruit en 2016).

Référence du document reproduit :

- **Bâtiments de la SEGPA et de l'externat en cours de destruction, 2016**
Document provenant des photographies réalisées par les techniciens du Conseil général du Nord pour le suivi du chantier de restructuration du collège.
Pas de nom de photographe référencé.

IVR32_20175901921NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Centre de ressource de la SEGPA : façade est sur cour, 2016 (détruit en 2016).

IVR32_20165900171NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Nouvelle entrée : vue cavalière depuis le rempart, 2018.

IVR32_20185900248NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Nouvelle entrée du lycée : vue générale depuis la rue. De gauche à droite : réfectoire, salles de réunion, entrée des élèves, bâtiment de l'administration.

IVR32_20185900245NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Nouvelle entrée : vue générale depuis la cour. De gauche à droite : bâtiment de l'administration, entrée des élèves, salles de réunion, réfectoire.

IVR32_20185900241NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Nouvelle entrée : réfectoire vu depuis la cour

IVR32_20185900243NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Nouvelle entrée du lycée : détail du bâtiment d'administration et de l'entrée des élèves depuis la cour.

IVR32_20185900244NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Nouvelle entrée : vue cavalière depuis le rempart. Au premier plan : nouveau réfectoire ; au second plan, de la gauche vers la droite : immeubles d'habitation construits entre 1959 et 1967, nouveau collège, dernier étage du bâtiments des logements de fonction).

IVR32_20185900247NUC4A

Auteur de l'illustration : Hubert Bouvet

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation